

Remerciements

Au seuil de ce présent rapport, nous souhaitons exprimer toute notre gratitude à l'attention de Madame Marion SEGAUD pour avoir initié cette recherche et apporter son aide précieuse dans l'organisation de l'enquête sur les justifications.

Nous tenons ensuite à remercier chaleureusement Madame Anne-Peggy HELLEQUIN et Monsieur Christophe GIBOUT, qui ont gracieusement accepté de nous accompagner dans le processus terminal de cette recherche. Nous leur sommes également reconnaissant pour leurs nombreux encouragements et le suivi régulier et attentif qu'ils nous ont inlassablement accordé.

Par ailleurs, nous voulons saluer cordialement Monsieur Jean-Paul BLAIS pour l'intérêt scientifique qu'il a manifesté à l'égard de notre travail dès sa phase de projet, ainsi que pour sa compréhension dans les délais que nous lui sollicitons pour parachever cette étude.

Enfin, nous ne remercierons jamais assez l'ensemble du personnel administratif de la Maison de la Recherche, pour leur bonne humeur communicative et leur précieuse aide tant logistique que matérielle dans la finalisation de ce rapport.

Table des matières

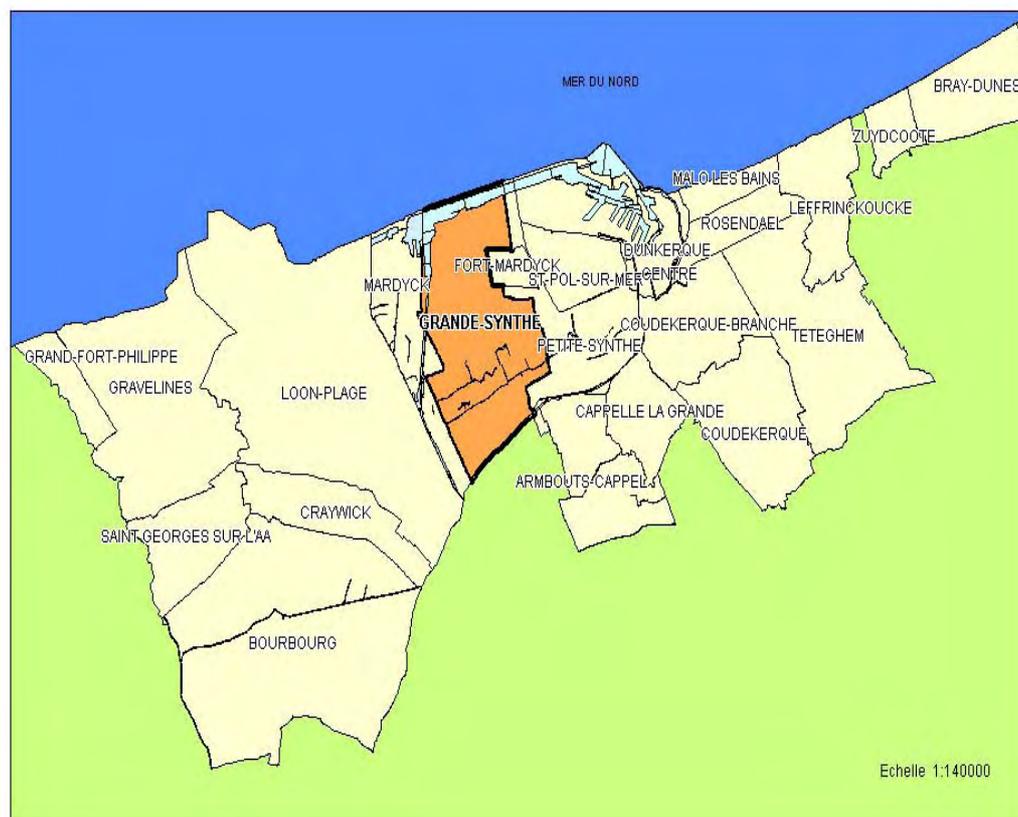
REMERCIEMENTS	1
TABLE DES MATIERES	2
TABLE DES FIGURES	4
INTRODUCTION GENERALE	6
CHAPITRE I : LA DEMOLITION DES GRANDS ENSEMBLES	13
SECTION N° 1: DEUX DIMENSIONS ESSENTIELLES DANS LE LOGEMENT SOCIAL	14
1.1 <i>Le logement social comme laboratoire de l'innovation architecturale</i>	14
1.2 <i>Le logement social, une catégorie émergente du patrimoine</i>	19
SECTION N° 2 : LE « GRAND ENSEMBLE » : UN OBJET EN RUPTURE ? ..	20
2.1 <i>Un urbanisme rudimentaire</i>	21
2.2 <i>Un système étatique de construction globale</i>	23
2.3 <i>Une conception unitaire de l'habitant</i>	24
2.4 <i>La démolition, ultime remède au « malaise des banlieues »</i>	25
SECTION N° 3 : CATEGORIE D'ACTION PUBLIQUE ET TERRAIN DE RECHERCHE	27
3.1 <i>Une politique publique spécifique</i>	27
3.2 <i>Un terrain de recherches pluridisciplinaires</i>	29
CHAPITRE II : NOTRE APPROCHE DES JUSTIFICATIONS	32
SECTION N° 1 : LE « SITE DES OPERATIONS », UNIQUE INDICATEUR DU CONTEXTE ?	32
1.1 <i>Un questionnement associé aux justifications</i>	33
A) l'enrôlement des habitants.....	34
B) les formes urbaines et architecturales de substitution	37
1.2 <i>Dépasser certaines typologies des justifications</i>	39
SECTION N° 2 : AUTRES INDICATEURS PERTINENTS	43
2.1 <i>Les « objets » de la démolition</i>	45
2.2 <i>Les publics des discours de justifications</i>	46
2.3 <i>Les temps de la justification</i>	47
CHAPITRE III : DIVERSITE DES « CONTEXTES DE JUSTIFICATION » A GRANDE-SYNTHE	48
SECTION N° 1 : UNE ORGANISATION URBAINE PAR QUARTIERS	48
SECTION N° 2 : UNE CITE HLM EXEMPLAIRE	50
SECTION N° 3 : UN SITE DE DEMOLITIONS DANS SA GLOBALITE	53
3.1 <i>ancienneté et permanence d'une politique</i>	53
3.2 <i>L'ampleur de son inscription territoriale</i>	54
SECTION N° 4 : PLURALITE DES AXES DE COMPARAISON	55
4.1 <i>Quelques opérations exemplaires</i>	56
A- Le site Europe-Nord.....	56
B- La place du Courghain	60
C- Ilot Mésanges-Chênes Verts.....	61

D- Le quartier Saint-Jacques.....	62
4.2 Deux phases dans la politique municipale	64
A- Avant l'ANRU : l'existence de blocages	64
B- Après l'ANRU : le spectre de la table rase.....	65
4.3 Renouveau des décideurs et des publics	66
A- Emergence des édiles locaux dans le jeu décisionnel	66
B- Un positionnement difficile de l'habitant.....	68
CHAPITRE IV : CONDITIONS ET METHODES DE L'ENQUETE.....	70
SECTION N° 1 : DES CONDITIONS « PROBLEMATIQUES ».....	70
1.1 L'approche du sujet de la recherche	71
A) traiter notre « quotidien » en objet d'étude	71
B) Sortir d'une lecture homogénéisante des démolitions	73
1.2 Les difficultés de la saisie contextuelle des justifications.....	76
SECTION N° 2 : « PROCEDURES DE DISTANCIATION » DU SUJET	77
2.1 Restaurer la dimension idéale dans l'analyse	77
2.2 Un jeu sur les échelles spatiales et temporelles	78
SECTION N° 3 : CONSTITUTION D'UN CORPUS DIVERSIFIE.....	79
3.1 Les documents significatifs des justifications	79
3.2 Le recueil de la parole des décideurs	80
SECTION N° 4 : UNE METHODE D'ANALYSE DES DISCOURS	82
CHAPITRE V : RESULTATS.....	83
SECTION N° 1 : EVOLUTIONS DES JUSTIFICATIONS	83
1.1 Selon les objets urbains concernés	83
1.2 Selon les publics.....	84
1.3 Dans le temps.....	85
1.4 Un croisement de la variable « objet » et « publics »	86
SECTION N° 2 : THEMATIQUES ET USAGES RECURRENTS	87
2.1 Une « ville invisible » à Grande-Synthe ?	87
2.2 L'image des Autres	90
2.3 La statistique comme outil d'objectivation des choix.....	92
2.4 Une urbanisation de la question sociale.....	93
SECTION N° 3 : ESSAI DE TYPOLOGIE DES JUSTIFICATIONS.....	96
3.1 Un énoncé de l'intervention.....	97
A) la démolition et ses temporalités dans les discours	97
B) Entre euphémisation et violence lexicale	99
3.2 L'énoncé de la négation de l'objet	101
A) désignation et représentation du grand ensemble	101
B) récit du changement	105
C) expression du déni patrimonial.....	105
CONCLUSION GENERALE	109
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	110

Table des figures

Figure n° 1 : Grande-Synthe dans la Communauté urbaine de Dunkerque	5
Figure n° 2 : Complexe de logements Néamausus à Nîmes.....	16
Figure n° 3 : Unité d’habitation « Le Corbusier » à Marseille	18
Figure n° 4 : Barre HLM dans le quartier du Courgain à Calais.....	22
Figure n° 5 : Résidence Europe, Mons-en-Barœul.....	22
Figure n° 6 : L’implosion d’une barre HLM : pourquoi ? pour quoi ?	26
Figure n° 7 : Les six principaux quartiers de la ville de Grande-Synthe.....	49
Figure n° 8 : Effet urbain de la technique dite « chemin de grue ».....	51
Figure n° 9 : Evolution de la population de 1962 à nos jours.	52
Figure n° 10 : Opérations de démolitions à Grande-Synthe (1982-1994).....	54
Figure n° 11 : Les barres UVW	56
Figure n° 12 : Les tours G dans l’îlot Europe Nord	57
Figure n° 13 : Deux bâtiments réhabilités, des investissements différenciés.....	58
Figure n° 14 : Logements en étoiles dans le quartier du Courghain	60
Figure n° 15 : Barre HLM vouée à la démolition.....	62
Figure n° 16 : Les oubliés du Courghain.....	68
Figure n° 17 : « Disparition » du Bloc X.....	84
Figure n° 18 : Traduction urbaine de l’échec d’une politique de reconversion	91
Figure n° 19 : Un appel aux investisseurs économiques extérieurs	92

Figure n° 1 : Grande-Synthe dans la Communauté urbaine de Dunkerque



(IMN, 2008)

Introduction générale

Introduction de la recherche dans le champ dessiné par l'appel d'offre

La démolition s'impose comme une politique publique (Thoenig, 1985) fortement soutenue par l'Etat, comme en témoigne la montée en flèche de son financement. Parallèlement, elle focalise l'intérêt des chercheurs et tend à constituer un objet de recherche à part entière pour un ensemble de disciplines dont la sociologie et la géographie notamment. Le corpus de connaissances consacrée à cette question prend peu à peu une forme consistante grâce au foisonnement des travaux scientifiques comme la parution de numéros spéciaux de revues, les thèses soutenues, l'organisation de colloques et les programmes de recherche lancés par des commanditaires distincts¹. De manière transversale, le cœur du questionnement abordé porte assez justement sur la recomposition et/ou le renouvellement urbain(s) des quartiers d'habitat social construits à la périphérie des grandes villes dans les années 1950 et 1960 pour leur grande majorité. C'est dans ce cadre global, que nous voulons ici pointer un aspect peu ou prou traité jusqu'alors.

En effet, notre travail propose lui une analyse fine des justifications de la démolition dans l'un des tous premiers sites phare de la politique de la ville, Grande-Synthe, commune moyenne de plus de 20 000 habitants, située à l'ouest de l'agglomération dunkerquoise, dans le Nord de la France (cf. *supra* figure n° 1). On s'y intéressera en privilégiant le rôle des acteurs décideurs c'est-à-dire du puissant triptyque Etat/bailleurs/élus locaux.

Après les lois de décentralisation de 1983, voire de façon prématurée pour quelques rares villes françaises comme Dunkerque², les compétences en matière d'urbanisme ont été redistribuées aux mains d'acteurs œuvrant directement à l'échelon local. Parallèlement à cet éclosion d'un « urbanisme municipal », les critiques envers les

¹ Partie intégrante du travail, notre bibliographie générale s'est efforcée d'opérer le recensement le plus large possible des travaux et écrits liés de près ou de loin à l'objet démolition. Parmi les thèses soutenues, on notera ici celle d'A. Berland-Berthon (2004), consacrée « grand prix de thèse » par un jury composé de chercheurs (dont J.-P. Blais et M. Segaud) et de professionnels. Dans les ouvrages, le sujet de la démolition des grands ensembles reste souvent traité comme un thème périphérique du phénomène plus général de « crise des banlieues » (Stébé, 2002, 1^{er} ed. 1999). En revanche, les numéros spéciaux de revues spécialisées ou scientifiques traitant directement de la question abondent clairement (Urbanisme, n°251 ; Diagonal, n°146 pour ne citer que ces deux exemples).

² Pour le cas de Dunkerque, cf. Ratouis, O. & Segaud, M. (1996). *Dunkerque : un rapport exemplaire entre agglomération et Etat ?*, rapport de recherche, Plan Urbain.

quartiers de grands ensembles, symboles de la puissance étatique dans les années 1950/60, vont redoubler d'intensité. Les élus locaux, avec en première ligne le maire, se poseront davantage comme les porteurs des nouveaux projets impliquant les territoires. Dans le programme national de rénovation urbaine, lancé en 2003, ils retrouvent en tant que partenaires de poids, les bailleurs sociaux, propriétaires des logements et parfois des terrains, puis, l'Etat sous diverses formes le plus souvent décentralisées.

L'habitant, bien que directement concerné par les opérations, demeure souvent en marge de ce triptyque décisionnel. « *Bien sûr qu'il faut travailler avec (...). Mais quand on lance un projet de démolition, il n'est pas toujours aisé d'y faire adhérer les principaux concernés, souvent attachés au lieu* » explique un professionnel de l'Opac de Paris, pour résumer la situation.

Des distorsions entre le sens commun et les approches scientifiques des justifications

Le thème des justifications de la démolition pourrait surprendre au premier abord tant le sentiment de bien les connaître est communément partagé, notamment en considérant qu'elles forgent le sens commun du discours ordinaire émanant de cette opération.

Néanmoins, en se penchant avec attention sur la littérature spécialisée, scientifique, y compris dans la presse, force est de constater que demeurent tant des imprécisions, qu'un excès de simplifications. Souvent, les typologies proposent un classement des sites de démolition en fonction de la nature -économique, sociale, urbaine et politique- des justifications mobilisées par les décideurs locaux. Selon nous, il faut dépasser cette approche minimaliste. Certes, le site forme indubitablement un élément constitutif du champ d'analyse des justifications : il est en effet essentiel de localiser, dans un premier temps, sur un plan ne serait-ce que géographique, les opérations de démolition étudiée dans l'analyse. La définition du site est donc variable selon l'inscription spatiale et territoriale de cette politique. Il peut s'agir en définitive d'un îlot ou d'un quartier dans la ville voire cas extrême, d'une commune dans sa quasi globalité.

L'enjeu de notre proposition consistera par un changement d'approche ou de focale à construire une réflexion plus poussée sur les justifications en tant qu'elles instruisent des processus globaux comme locaux de démolition et de leurs représentations.

Définition de notre approche

Pour commencer, il convient d'approcher ce que nous entendons par justification en partant du sens commun pour arriver à une définition plus scientifique. Si la justification peut être vue comme une action de décharge et/ou d'explication destinée à fournir des raisons ou des arguments permettant d'éclairer un choix et de le présenter comme juste (Dictionnaire Le Robert, 2000 : 1239-1240), elle est aussi à comprendre plus fondamentalement comme une opération au moyen de laquelle des acteurs se livrent à une manifestation critique d'un fait ou d'une situation, une opération par laquelle ces acteurs construisent, manifestent et scellent un accord sur ce fait ou cette situation (Boltanski & Thévenot, 1991)³.

Par « analyse fine », nous voulons ainsi exprimer notre volonté de rétablir le lien inextricable entre les justifications et leurs contextes spécifiques d'énonciation (*Ibid.*, 1991 ; Lussault, 1995). A partir de là, certaines dispositions méthodologiques deviennent incontournables. En schématisant grossièrement, toute justification identifiée dans le processus décisionnel de la démolition doit être remise dans son contexte originel, aussi bien sur une échelle temporelle que spatiale. Ce travail consiste ainsi à croiser les justifications non seulement avec le site de démolition mais également, de façon précise, avec la nature des objets urbains visés en particulier par l'opération. Nous appelons « objets urbains » les bâtiments démolis ou voués à la démolition. Une telle analyse suggère enfin le recueil des justifications dans leurs formes initiales, c'est-à-dire, théoriquement, au moment de leur énonciation en direction de « publics » divers et variés⁴, à définir également.

Ce dernier point révèle d'ailleurs avec éloquence la complexité du thème que nous souhaitons explorer. Il est intéressant de comprendre comment un même projet est justifié d'abord parmi les acteurs locaux entre eux⁵, puis vis-à-vis de l'Etat, principal financeur, à travers ses différentes structures (comme l'ANRU⁶ aujourd'hui), et enfin,

³ Boltanski, L. & Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

⁴ Nous verrons dans la section 1 du chapitre IV, qu'il existe quelques difficultés pour y parvenir.

⁵ Effectivement, très souvent, l'idée de démolition n'est pas portée en même temps par les acteurs. La municipalité peut par exemple en être le précurseur, et ce sera donc aux élus de la ville, de justifier auprès des autres partenaires incontournables dont le bailleur, ce choix.

⁶ Agence nationale pour la Rénovation Urbaine. Conçue comme un véritable « guichet unique » pour le financement des opérations de démolition-reconstruction, cette agence voit le jour en 2004 pour donner une plus grande efficacité sur le terrain à la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine dite également loi « Borloo » (2003).

auprès des habitants dans le cadre d'une réunion publique ou dans une démarche privilégiant le porte-à-porte. Une même idée peut apparaître dans les discours sous différentes formes au gré de son passage d'un « public » à un autre, et par extension, d'une période à une autre, voire d'un objet urbain à un autre.

Grande-Synthe : un site de démolitions

Cette approche ne peut porter ses fruits que si elle est appliquée à un site où la démolition constitue une politique ancienne et où par voie de conséquences, les contextes de justification (publics, temporalités, et objets urbains) sont diversifiés. L'ancienneté permettrait d'y développer au maximum une approche comparative, à même de mieux creuser les quelques pistes évoquées plus haut dans le texte. La commune de Grande-Synthe, choisie comme principal terrain d'étude, répond amplement à ces conditions (Lahmini, 2005) et qui plus est, fait figure de « laboratoire urbanistique » (Ratouis & Segaud, *op. cit.*).

Nous avons ainsi le précieux et rare privilège de pouvoir procéder à une observation des justifications de la démolition sur le long terme, en l'occurrence depuis le début des années 1980 jusqu'à aujourd'hui. L'entrée par les justifications nous offre en effet l'opportunité d'intégrer dans notre viseur les opérations actuellement en cours. Dès lors que ces projets de démolition sont actés et font consensus au sein des acteurs, ils nous intéressent *de facto*. En définitive, nos analyses porteront sur les justifications des 1900 logements déjà démolis entre 1980 et 1994, puis sur celles déployées par les décideurs actuels en liaison aux prochaines opérations programmées dans le cadre de l'ANRU (environ 800 logements concernés à terme).

Un premier groupe de questions ressort spontanément de la présentation de cette particularité du site de Grande-Synthe : comment a-t-on justifié les démolitions menées dans les années 1980/90 auprès de l'Etat, alors hostile à cette politique ? Cette décision résulte-t-elle d'un commun accord entre la ville et le bailleur ? Peut-on identifier des évolutions dans les justifications de cette politique récurrente ? Si oui, à quels niveaux ? Qu'est-ce qui pourrait faire varier les justifications dans le temps ?

En outre, le champ d'application de la démolition s'est élargi ces dernières années, d'une part, à des bâtiments déjà réhabilités où se logent, dans des proportions non négligeables, des populations ayant déjà connu cette épreuve (Quartier Europe-nord), et

d'autre part, à des objets urbains autres que le grand ensemble, encore récents. Dans ces conditions, comment se justifie la démolition entre les acteurs locaux, aux habitants et à l'Etat ? La relation dont nous parlions au départ entre justifications et objets urbains, se traduit-elle par une évolution des premières par rapport à la diversité des seconds ?

Enfin, cette politique de démolition si intense soit-elle, a sans cesse été accompagnée de projets de réhabilitation conduits en parallèle sur des espaces extrêmement proches. On a donc procédé depuis toujours à Grande-Synthe au « tri » de l'existant. Cette situation est une aubaine pour continuer à réfléchir sur la question des justifications de la démolition mais cette fois-ci, au regard des autres interventions menées conjointement ou presque. Quels arguments avancent les acteurs pour justifier une démolition ici, alors que là, « on réhabilite » ? Existe-t-il entre ces discours prônant deux politiques différentes au moins sur le plan de leurs effets spatiaux immédiats, des distinctions fondamentales, qui nous amèneraient à poser l'hypothèse d'une spécificité des justifications de la démolition ? Un regard attentif sera donc porté aux catégories de désignation de ces objets urbains aux destins diamétralement opposés.

Attendus et méthodologie de la recherche

En vertu de ces considérations théoriques et empiriques, notre objectif sera double :

D'abord, montrer que les justifications de la démolition sont à la fois sujettes à des évolutions en fonction des contextes (public, temps, objet urbain), et en même temps, organisées autour de quelques grandes thématiques récurrentes, certaines d'entre elles confortablement ancrées dans l'Urbanisme en général. Nous poserons alors en fin de démonstration, en guise d'ouverture, l'hypothèse selon laquelle la coexistence de ces deux registres dans les discours (évolutions/invariances) est en réalité symptomatique d'une crise de légitimation de l'action publique émanant de la politique de la ville dont l'histoire est en effet structurée par des périodes d'hésitations et de grandes réorientations (Jaillet, 2000)⁷. Les justifications seraient d'une certaine façon des spectres d'observation privilégiée des politiques publiques françaises.

Ensuite, en prolongement de ces deux possibles résultats d'enquête, nous tenterons d'élaborer toujours à partir de l'expérience grand-synthoise, une typologie ouverte et évolutive des justifications, en l'orientant à cet effet sur les différents types

⁷ Cf. Jaillet, M.-C. (2000). «La politique de la ville, une politique incertaine ». *Regards sur l'actualité*, n° 260.

d'énoncé mobilisés régulièrement dans le champ de la démolition des grands ensembles. Cet objectif, accordant une place fondamentale aux mots de la justification, est construit sur la base d'une hypothèse centrale : en adoptant une posture constructiviste (Luckmann & Berger, 1966)⁸, nous supposons que la démolition, au-delà d'être une opération d'aménagement éminemment technique et violente, et plus généralement, une politique publique, constitue en premier lieu une construction sociale, reposant sur la relation que chaque acteur (pour nous les décideurs)⁹ entretient avec son objet urbain. Quels que soient sa nature et son intensité, ce rapport instituerait selon nous la relativité du sens de la démolition, d'où la nécessaire souplesse des typologies à construire sur les justifications de cette opération.

Dans cette optique de recherche, notre méthodologie est résolument portée vers le qualitatif¹⁰. Tout d'abord, nous avons cherché à établir une revue de littérature aussi exhaustive que possible dans les différentes thématiques associées au sujet principal de cette recherche –*la démolition des grands ensembles*– et à son questionnement par les justifications. Ensuite, nous nous sommes efforcés de construire un corpus de documents –diagnostics d'acteurs notamment– représentatifs de l'évolution des justifications de la démolition sur le site de Grande-Synthe, entre le début des années 1980 à nos jours. Ce corpus intégrera également les discours recueillis dans le cadre de nos entretiens effectués auprès d'une quinzaine d'acteurs identifiés comme clés dans le processus décisionnel de cette politique¹¹. En respectant au maximum toutes les précautions méthodologiques telles que la mise en contexte et le positionnement social des interlocuteurs, une analyse de ces discours et plus précisément des énoncés de la justification de la démolition a donc été menée.

Ce rapport s'organisera en cinq chapitres étroitement liés les uns aux autres, chacun apportant en effet sa part d'argumentation et de réflexion nécessaires à l'avancement du

⁸ Berger, P. & Luckmann, T. (1996; 1^{ère} éd. 1966). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Masson/Armand Colin.

⁹ Cette hypothèse peut en outre s'appliquer aux premiers acteurs concernés, les habitants des logements visés par les opérations. On pourrait ainsi dans une autre recherche, confronter du point de vue des significations de l'opération, les habitants avec les décideurs.

¹⁰ Il est important de souligner que le choix d'une approche monographique est déjà en soi une première orientation méthodologique.

¹¹ Nous reviendrons sur la composition de cet échantillon dans le chapitre IV mais notons d'ores et déjà, qu'il devait recouvrir l'ensemble des partenaires engagés dans une opération de démolition, les élus locaux, le bailleur et l'Etat, principalement.

travail. Ainsi, le chapitre I et II exposent de façon générale les principales notions (logement social, grand ensemble, démolition, et « contexte de justification ») qui s'inscrivent pleinement dans notre objectif d'analyser finement et donc, à rebours des approches usuelles, les justifications de la démolition.

Le chapitre III et IV porteront spécifiquement sur l'expérience de Grande-Synthe, sa présentation à la lumière de nos trois indicateurs (public, temps et objet) d'abord, puis sur les méthodologies mises en place pour conduire notre enquête des justifications, compte tenu de certaines difficultés rencontrées. Enfin le chapitre V mettra en perspective nos résultats à l'aune des hypothèses posées dans cette introduction.

Chapitre I : La démolition des grands ensembles¹²

Si la question de la démolition des objets bâtis est très ancienne, et pour ainsi dire lancinante dans l'histoire de chacune des villes (Burgel, 2001)¹³, vers le milieu des années soixante-dix¹⁴, elle est introduite –au conditionnel certes- dans les réflexions concernant plus spécifiquement certaines formes urbaines et architecturales, les grands ensembles d'habitations sociales, désignés aujourd'hui, par euphémisme, comme « les quartiers » ou tout simplement la « banlieue ».

Dans ce premier chapitre, deux grandes alternatives dans l'approche du sujet ainsi posé se présentaient à nous : soit partir de l'idée qu'il y aurait une certaine continuité historique du phénomène, ce qui nous amènerait donc à supposer l'existence de régularités entre les expériences du passé et le présent débat ; soit positionner d'emblée le sujet en fonction des spécificités qui le structurent.

Devant ce dilemme, notre posture s'est voulue en fin de compte intermédiaire : si nous n'écartons pas le fait qu'il puisse vraisemblablement exister des invariants propres à cette pratique¹⁵, nous estimons par contre que le sujet nous préoccupant- *la démolition des grands ensembles*- est fortement spécifique étant donné le contexte urbain actuel dit de « valorisation » ou de « gestion de l'existant »¹⁶, et les caractéristiques si particulières de l'objet bâti considéré.

¹² Le chapitre I ne va pas à l'encontre de l'intitulé général du rapport. Ce dernier prend simplement en considération le fait que des opérations de démolitions soient parfois envisagées comme à Grande-Synthe pour des formes de logements collectifs sociaux, autres que les grands ensembles. On pourra mentionner ici à titre d'exception notoire l'exemple de Villetaneuse en Seine-Saint-Denis où des habitations sociales conçues en 1981/82 par l'architecte Jean Renaudie (1925-1981) font débat depuis quelques années. Pour se mettre au courant cf. « Crise du logement. A Villetaneuse, la cité Renaudie en sursis », *L'Humanité*, 31 janvier 2004.

¹³ Burgel, G. (2001). « Mémoire de la ville et recomposition urbaine », dans F. Loyer (dir.) *Villes d'Hier, villes d'Aujourd'hui en Europe*, Paris : Fayard, pp. 96-97. D'autres auteurs comme M. Roncayolo (1990) le soulignent aussi.

¹⁴ Nous pensons notamment à R. Lyon qui dans l'éditorial de la revue H (1975) soulève la question.

¹⁵ Nous passerons en revue quelques uns de ces invariants dans la section n° 2 du chapitre IV.

¹⁶ Il faut se souvenir qu'en 1970 déjà, le sociologue H. Lefebvre décrivait l'avènement d'une nouvelle société, plus urbaine, bousculant par-là même les modes de vie et de fonctionnement des réseaux sociaux et plus particulièrement de la famille. Cf. Lefebvre, H. (1970). *La révolution urbaine*. Paris : Gallimard. Signe d'une intensification du processus d'urbanisation au cours des trente années qui suivront, les écrits des auteurs contemporains comme Y. Chalas dans *La ville émergente* (1997), pointent désormais du doigt les risques majeurs que constitue l'étalement excessif des grandes agglomérations urbaines.

En conséquence de ce choix, il nous a paru évident de réaliser avant toute chose un travail de définition et de clarification des principales notions du sujet que nous questionnons dans cette recherche. L'analyse fine des justifications de la démolition implique effectivement une réinscription des grands ensembles en tant que formes d'habitat collectif dans l'histoire même du logement social (section n° 1) ainsi qu'une définition assez complète de ces constructions dans leurs principaux traits (section n° 2). En dernier lieu, nous énumérerons quelques points de repères concernant les évolutions parallèles constatées entre la montée en puissance de la démolition comme politique publique et le développement tangible, ces dernières années, de recherches sur cette question..

De cette façon, par ce tour d'horizon des premiers outils d'analyse dont nous disposons initialement, nous effectuons une entrée en matière dans la recherche.

Section n° 1: Deux dimensions essentielles dans le logement social

A l'instar de J.-P. Flamand (1989), nous considérons le logement social comme « *un logement qui a bénéficié pour sa réalisation du concours législatif et financier de l'Etat et qui est destiné à recevoir dans des conditions normales les couches les moins favorisées de la population* ». Dans un intérêt heuristique, nous l'aborderons ici à travers deux prismes de lecture essentiellement, l'innovation architecturale et le patrimoine. Même si ces deux dimensions sont plutôt discrètes au travers l'expérience des grands ensembles¹⁷, il était important de les définir afin d'exprimer au mieux la rupture que ces constructions symbolise dans l'histoire du logement social français.

Par ailleurs, le processus de patrimonialisation tiendra une place de choix pour la compréhension du chapitre V et précisément de la typologie que nous aurons à élaborer en dernier lieu.

1.1 Le logement social comme laboratoire de l'innovation architecturale

A l'origine, l'architecte travaillait seulement pour un nombre limité de clients dont la commande se réduisait à des édifices prestigieux tels que des palais ou de grandes villas luxueuses par exemple. Puis, progressivement, l'architecture s'est ouverte au logement,

¹⁷ A l'inverse de l'innovation technique, qui est à la base même de leur développement à un rythme effréné dans toute la France.

avec pour principal corollaire, la confrontation avec de nouveaux publics et un autre genre de commanditaire, une administration et non plus un individu (Loyer, 1999). Aussi bien inspirés qu'aspirés par ce mouvement, les plus grands architectes dévoueront leur talent au logement, principalement collectif. On peut citer Le Corbusier évidemment, mais beaucoup d'autres également seront tentés par cette nouvelle expérience comme E. Aillaud, J. Dubuisson, M. Lods ou encore parmi les architectes contemporains, J. Nouvel, Y. Lion et H. Ciriani entre autres. Si dans la pensée courante, il est difficile de se représenter le logement social autrement que par un système de barres et de tours uniformes et purement fonctionnelles, en réalité, du fait des innovations techniques et architecturales qui s'y concentrent, il est en France, comme dirait H. Raymond, la « *locomotive du logement tout court* »¹⁸.

Inutile de faire correspondre les réflexions en matière d'innovation à une période en particulier, elles existent en permanence. Cependant, force est de constater qu'il y a vraisemblablement des moments privilégiés où se pose avec une plus grande acuité la question du changement moderne : de toute évidence, les lendemains de guerres dévastatrices, et aussi dans le cadre d'une politique nationale ou locale de renouvellement du tissu urbain obsolète. Pour prendre un exemple proche de nous, chronologiquement parlant, après 1945, les pouvoirs publics propulsent au rang de priorité absolue le champ de l'innovation dans la production du logement et du bâtiment. Suite à l'« épisode » décrié des grands ensembles au cours duquel l'innovation architecturale sera en fin de compte réduite à la portion congrue, différentes expériences innovantes se multiplieront après 1970, sous l'égide du Plan Construction¹⁹, qui verra « le meilleur comme le pire » se produire (Gotman & Léger, 1983). Cet organisme interministériel a dès sa création en 1971 incité à la recherche, l'innovation et l'expérimentation dans le logement social. Les architectes dépossédés de leur liberté de création quelques années auparavant, ne pouvaient rêver mieux à l'instar des organismes HLM en quête d'une revalorisation de leur image quelque peu ternie par le dit « malaise des banlieues ». A côté des concours PAN²⁰ et des modèles

¹⁸ Raymond, H. (1996). « L'usage du logement. Traduire ou trahir ». *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n°37, p19.

¹⁹ Devenu en 1998 le Plan Urbain Construction et Architecture

²⁰ Programme Architecture Nouvelle devenu en 1989 European, suite à son élargissement à l'Europe. L'objectif, à travers ces appels d'idée lancés par le Plan Construction, était de faire accéder les jeunes architectes à la commande.

d'innovation²¹, les Réalisations Expérimentales dites REX²² ont joué un rôle essentiel dans le renouvellement de l'architecture de l'habitation (Léger, 2000 : 48). A Nîmes par exemple, l'architecte Jean Nouvel a pu tester de nouveaux dispositifs techniques et architecturaux pour réaliser son impressionnant complexe Néamausus, au risque de ne pas satisfaire les usagers.

Figure n° 2 : Complexe de logements Néamausus à Nîmes²³



Pour autant, ce volontarisme sans faille ne devait guère en faire oublier l'essentiel, un suivi régulier et une évaluation à court et moyen terme de ces réalisations au caractère novateur. A ce propos, la démarche courageusement suivie consistait à reporter directement l'évaluation de la conception des logements sur leur réception par les habitants, candidats à de l'habitat social. Peut-on dès lors parler de « critique sociologique » de l'innovation quand celle-ci n'est pas testée sur l'ensemble des groupes sociaux ? Quels en seraient les freins ?

²¹ Les modèles d'innovation ont été lancés en 1972 en même temps que les REX et les PAN.

²² Par ailleurs, le cas de la REX Lobau à Nancy a été étudié dans une thèse de sociologie (1995) par S. Lahidi.

²³ Consultable sur le site : http://www.cse.polyu.edu.hk/~cecspoonlwb/Case_StudiesNemaususwm_nouvel01

Si depuis les années 1920, l'architecture moderne s'est cantonnée à l'habitat social, c'est que celui-ci cristallise depuis son origine certains projets utopiques comme pourrait en témoigner le Familistère de Godin à Guise²⁴, et offre certaines conditions avantageuses. En plus des primes de risques versées par l'Etat au gestionnaire, la crainte du scénario de la mévente est en partie effacée par l'idée que ces logements se destineront toujours en dernier ressort à des catégories de population qui ne peuvent pas toujours sanctionner l'offre, ni par un détournement ni par une demande sélective (Gotman & Léger, *art. cit.*). En revanche, dans le privé, les maîtres d'ouvrage se montrent très réticents devant les projets d'architectes au goût très prononcé pour l'innovation relative à l'agencement interne et externe des logements ou à l'inscription du bâti dans son environnement urbain. Les raisons en sont simples : cela représente un risque économique majeur étant donné le fait dont attestent toutes les enquêtes, que les clients recherchent avant tout les produits les plus classiques, et une satisfaction immédiate (Déhan, 1999).

Afin d'assoir un peu plus notre démonstration, nous nous sommes naturellement penchés vers les productions de Le Corbusier, pour qui la quête de la nouveauté, la recherche de l'innovation fut une véritable obsession (Lévy, 1988), à en effrayer parfois les autorités officielles (Jenger, 1993). Charles-Edouard Jeanneret, de son vrai nom, voulait à travers son métier d'architecte, inventer une nouvelle vie sans tenir compte des usages, ni de l'opinion (Loyer, 1999). Dans le registre de l'avant-garde, les « Unités d'habitation de Marseille » (1945-1952 ; cf. *infra* figure n° 3) et les logements pavillonnaires de Pessac (1924-1927) sont exemplaires : ces deux opérations emblématiques²⁵ sont unanimement reconnues comme radicales à la fois par les habitants, à travers leurs usages²⁶, et les spécialistes du champ considéré. La première est décrite par A. Kopp, comme *la seule expérience radicale en matière de logements dans toute l'histoire de la « reconstruction en France »* (Monnier, 2002 : 62), la seconde se présente comme *"l'une des réalisations les plus hardies du Maître"*²⁷.

²⁴ On pourra découvrir cet exemple plus en détails à travers ce travail : Pacquot, T. & Bédarida, M. (dir.) (2004). *Habiter l'utopie, le Familistère Godin à Guise*. Paris : éd. De la Villette.

²⁵ Ces deux exemples sont très bien étudiés et documentés. Pour l'Unité de Marseille, la bibliographie est pléthorique, et pour les logements de Pessac, les recherches de Ph. Boudon (1969), J.-C. Depaule *et alii* (1970), B. B. Taylor (1972) et G. Monnier (1986) sont à consulter.

²⁶ En ce sens où, en faisant considérablement évoluer les typologies internes du logement, elles bousculent profondément les modèles culturels de l'habitat français, décrits avec brio par Raymond H., A. et N. Haumont dans *Les pavillonnaires* (1966).

²⁷ H. Raymond, 1996, *art. cit.*, p23.

Figure n° 3 : Unité d'habitation « Le Corbusier » à Marseille²⁸



Aussi surprenant que cela puisse paraître pour les habitations ouvrières de Pessac, « commanditées » par un industriel, Henri Frugès, nous sommes bien dans une configuration du logement social. En effet, avant qu'il ne devienne l'affaire de l'Etat comme aujourd'hui, le mouvement social fut à l'origine sous la tutelle du patronat, qui voyait en lui un moyen efficace de fixer la main d'œuvre directement sur les lieux de production.

La rencontre de cet intérêt architectural pour l'habitat social aura sans nul doute œuvrée à son accession dans certaines circonstances au statut de patrimoine collectif.

²⁸ Consultable sur le site suivant www.universalis.fr

1.2 Le logement social, une catégorie émergente du patrimoine

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, les limites du champ patrimonial n'ont cessé d'être repoussées, que ce soit d'un point de vue typologique, spatial ou chronologique (Choay, 1992 ; Di Méo, 1993 ; Jeudy, 1990 ; Veschambre, 2007)²⁹. Deux exemples majeurs témoignent de cette évolution de la conscience patrimoniale dans le sens d'une ouverture à de nouvelles catégories d'objet.

Tout d'abord les friches industrielles (Bergeron & Dorel-Ferec, 1996), du moins certaines, qui habituellement, sont toutes promises à une reconversion à terme; Puis le logement qui traditionnellement était considéré comme assujéti au terme d'une certaine durée au processus de renouvellement urbain (Loyer,). Au cœur de cette catégorie d'objets ordinaires, l'élargissement poursuit son cours dans la diversité puisque c'est au tour de la partie la moins compétitive du marché du logement, d'intéresser les architectes et historiens de l'Art, entre autres.

Initialement, d'aucuns s'imaginaient que seules les « cités radieuses », signées par le plus grand architecte des Temps modernes, Le Corbusier, seraient dignes de la protection au titre de Monument historique. Ils virent juste mais ce ne fut pas une mince affaire justement du fait qu'elles symbolisent une expérience d'habitat populaire. Ce type de critiques persiste encore de nos jours, mais la consécration de cet objet ordinaire s'affirme de plus en plus comme une réalité forte et non exclusivement corbuséenne, avec pour preuve la distinction, entre autres lieux urbains d'habitat populaire présentés comme exemplaires et « patrimonialisables », de ces trois opérations dans un intervalle de temps relativement rapproché :

- La Cite de la Muette à Drancy (1931-1934) le 25 mai 2001 par arrêté ministériel : une expérimentation (surtout technique) des architectes Beaudouin et Lods.
- La « Cité du 212 » au Blanc-Mesnil en 1996 : réalisée en 1933 par Germain Dorel, elle est une réplique du Karl-Marx-Hof, complexe autrichien de Karl Ehn.
- Les « Gratte-Ciel » du centre ville de Villeurbanne, édifiés en 1931 par Morice Leroux, dont l'intégration dans une ZPPAUP³⁰ remonte au début des années 1990 (en 1993).

²⁹ Choay, F. (1992). *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Seuil ; Di Méo, G. *et al.* (1993). « Territoire, Patrimoine et formation socio-spatiales ». *Annales de géographie*, pp. 472-502 ; Veschambre, V. (2007). « Le processus de patrimonialisation ; revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », *Cafés géographiques*, novembre 2007 ; Guedez, A. & Gibout, C. (dir.) (2004). *Les dynamiques patrimoniales dans les villes moyennes*. Rapport pour le Ministère de la Recherche (ACI Ville).

³⁰ Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

A moins d'un improbable retournement de situation, le phénomène devrait pouvoir se prolonger d'après un recensement établi par les services du ministère de la Culture en 1996, dans lequel on peut lire que *sur 8000 grands ensembles répertoriés entre 1945 et 1975, 130 sont actuellement en attente d'un label certifiant leur valeur*³¹.

Comme diraient A. Querrien et P. Lassave, « *les mystères de la patrimonialisation étonnent* »³² : certains espaces peuvent rester longtemps anonymes avant d'être reconnus par les plus hautes instances nationales.

En tous les cas, à travers ces premiers exemples beaucoup d'idées se confirment à propos du patrimoine, à commencer par l'imprévisibilité de son évolution.

Ainsi, la reconnaissance du logement social présagerait-elle un changement dans la perception de l'architecture du XX^e siècle, fort décriée ces derniers temps³³. Effectivement, les édifices datant du siècle passé ne représentent guère que 2,5 % du parc des immeubles protégés, à l'intérieur desquels 40% sont antérieurs à 1914 et 10 % postérieurs à 1945.

Section n° 2 : Le « grand ensemble » : un objet en rupture³⁴ ?

Les grands ensembles d'habitat social constituent, en quelques mots, des logements collectifs en majorité sociaux ou en copropriétés, localisés à la périphérie des grandes villes. Leur morphologie si distincte, liée en partie à la grande pauvreté des matériaux de constructions, leur donne une certaine massivité dans le paysage que Bruno Vayssière a voulu résumer par son expression du « Hard french³⁵ ». (1). Nous tenterons donc d'examiner les conditions de leur émergence dans les années cinquante et soixante (2 et 3), ensuite, de comprendre les raisons pour lesquelles ces constructions sont identifiées par les médias, les pouvoirs publics et le sens commun, comme problème social à résoudre et territoires incontournables d'action publique (4). Il conviendra à ce

³¹ Leloup, M. (2001). « Les HLM ont droit de cité », *L'Express* : dossier spécial "Logement social : ghetto ou monument ?", 24 mai 2001.

³² Querrien, A. & Lassave, P. (1996). « Patrimoine et Modernité ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°72, pp. 2-3.

³³ Ce qui faisait d'ailleurs dire à B. Vayssière que « *le recollement des mots « patrimoine » et « architecture contemporaine » est [donc] une piste très ténue en France* ». Pour plus d'informations, voir l'article : « Grands ensembles : pourquoi les démolir ? », *Etudes foncières*, n°103, mai-juin 2003.

³⁴ Ce travail s'inspire beaucoup de notre définition publiée en 2003 dans J. Brun et al. (dir.), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*. Paris : Armand Colin, pp. 208-209.

³⁵ Expression employée par Bruno Vayssière dans son ouvrage de référence (1988), intitulé « *Reconstruction, Déconstruction : le hard french ou l'architecture française des Trente glorieuses* ».

moment là d'introduire nos premières réflexions concernant la démolition conçue comme remède ultime aux problèmes sociaux rencontrés.

2.1 Un urbanisme rudimentaire

Sous l'appellation "grand ensemble", introduite pour la première fois en 1935 dans un article de Maurice Rotival et consacrée par la presse vers la fin des années 50, on désigne une forme d'habitat collectif qui s'est développée, durant les années 50 et 60, en marge des grandes villes, selon les principes de l'urbanisme fonctionnaliste, formalisés par la Charte d'Athènes (1936).

Bien que sa diffusion dépasse largement le cadre de nos frontières, le modèle d'habitation dit "grand ensemble" est bien une spécificité française tant sa présence dans notre paysage urbain est prégnante : sous toutes ses formes, il représente plusieurs millions de logements et concerne entre 15 et 20 millions de personnes (Vayssière, 2002)³⁶.

Même s'il n'existe pas à proprement parler de définition juridique, dans le milieu professionnel comme dans l'opinion publique, on le définit habituellement comme un groupe d'immeubles de grandes dimensions, comportant au minimum quatre niveaux au dessus du rez-de-chaussée et pouvant accueillir entre cinq cents et plusieurs milliers de logements. La monofonctionnalité est donc totale, ou presque, si l'on tient compte de la présence éparse de quelques équipements collectifs somme toute élémentaires (école, centre commercial, etc.).

Sa forme, ouverte sur l'horizon, s'étend soit horizontalement avec des bâtiments rectilignes ou légèrement courbes, étirés sur des centaines de mètres (les barres ; cf. *infra* figure n° 4), soit verticalement avec des constructions en hauteur (les tours ; cf. *infra* figure n° 5).

³⁶ Une certaine imprécision plane autour du nombre exact de logements que l'on peut qualifier de grand ensemble. B. Vayssière, dans un entretien paru dans la revue *Urbanisme* (2002), évalue ce chiffre dans une très large fourchette comprise entre 5 à 10 millions de logements. Son ampleur peut surprendre mais dans une communication au Entretiens du patrimoine (2001), il expliquait que la naissance du grand ensemble date non pas du décret de 1958 instaurant l'émergence des ZUP, mais des premières reconstructions de 1940.

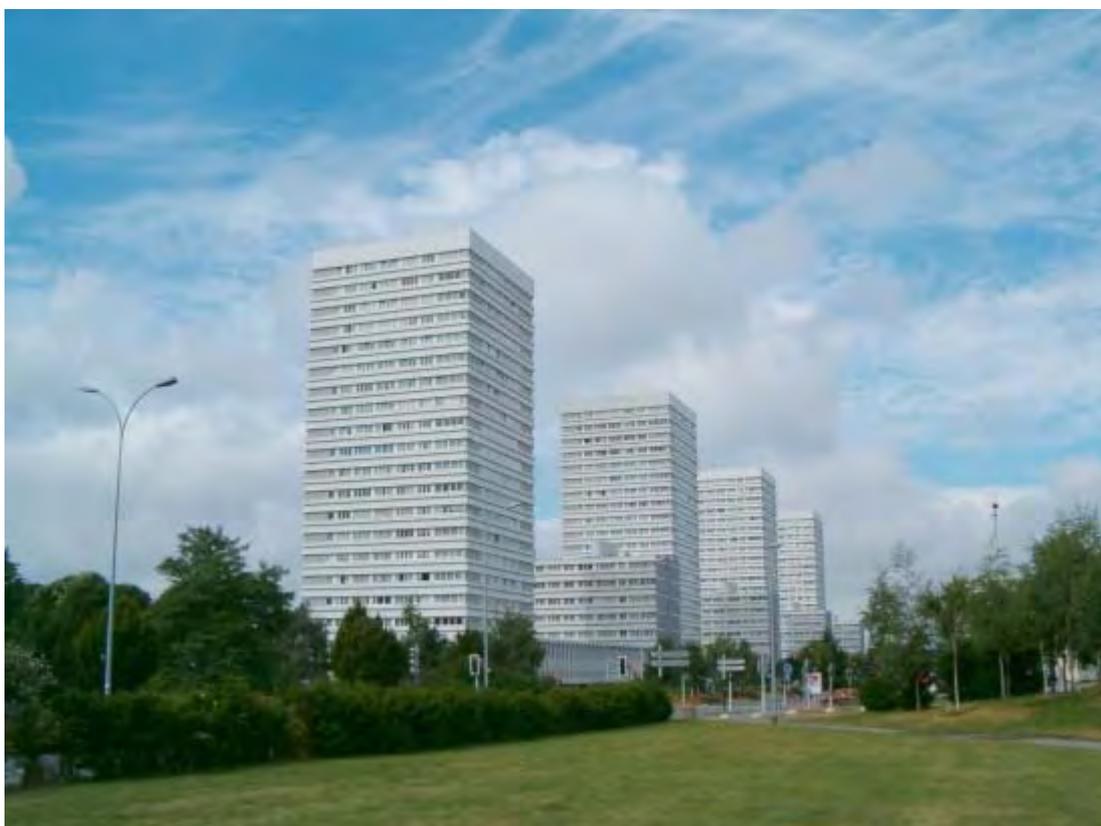
Par ailleurs, F. Tomas, dans une recherche (2003 ; cf. biblio), estime que « la part *des HLM situés dans des grands ensembles ne représente qu'un peu plus du 10^e* » des 8 millions de logements construits entre 1954 et 1975 inclus. Ceci montre que la définition du grand ensemble sur le terrain ne fait toujours pas l'unanimité.

Figure n° 4 : Barre HLM dans le quartier du Courgain à Calais



(IMN, 2003)

Figure n° 5 : Résidence Europe, Mons-en-Barœul³⁷



³⁷ Consultable sur le site <http://photos.linternaute.com/photo/1126082/1232803712/1427/mons-en-baroeul/>

Les deux dimensions se conjuguent fréquemment à des fins d'harmonie et d'esthétique urbaine. Quant à leur implantation périphérique sur des champs agricoles et souvent à l'orée de bassins industriels, elle tient non seulement aux disponibilités foncières de l'époque, à la recherche de terrains vastes et peu coûteux, mais aussi à une pensée planificatrice qui, contre la continuité urbaine, préconisait l'isolement et l'autonomie du site.

2.2 Un système étatique de construction globale

La production massive de grand ensemble constitue d'abord une réponse quantitative et de moindre coût à une grave pénurie de logements, survenue au lendemain de la Seconde guerre mondiale, sous l'effet conjugué de plusieurs paramètres dont les destructions liées au conflit, la vétusté du parc immobilier, la forte poussée démographique et l'afflux massif de nouveaux citoyens.

Volontaire, mais néanmoins forcé à intervenir dans l'urgence étant donné l'immensité des besoins, l'Etat fait de l'urbanisme une de ses prérogatives, et propulse la question du logement au rang de priorité absolue à partir de 1953-54. Ses partenaires sont essentiellement des technocrates issus du régime de Vichy et formés pour la plupart à l'Ecole des Cadres d'Uriage, ou encore sortant du corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, lesquels, sur le terrain, s'accaparent des pleins pouvoirs pour diriger les opérations, au grand dam des édiles locaux. La fonction des architectes est alors réduite à une stricte application des impératifs d'une planification drastique de la construction orchestrée par le Ministère de la Reconstruction et du Logement, et puis le Commissariat général au Plan.

Il est clair qu'une rationalisation des techniques de production dans un secteur du bâtiment resté traditionnel, est le seul moyen d'accroître la productivité et minimiser le prix de revient.

Ainsi, stimulées par l'Etat et un marché lucratif, les entreprises se réorganisent en mégastructures et grâce aux programmes de financements pluriannuels, opèrent une transformation radicale de leurs méthodes de travail : la normalisation des tâches et l'usage quasi-systématique du béton, la préfabrication lourde en usine et le développement du chemin de grue (responsable de la forme allongée des barres),

permettent dans des délais raccourcis de produire à la chaîne un maximum de logements identiques et interchangeables.

Dans le même temps, l'Etat lève l'obstacle foncier en créant une loi (1953) qui autorise l'expropriation publique pour construire et à l'aide d'un décret (1958) qui définit le principe de Zone à urbaniser en priorité (ZUP).

Les résultats de cette politique sont sans précédent : la France devenue urbaine aura produit en l'espace de deux décennies (1956-1975) pas moins de 8,5 millions de logements (Peillon, 2001).

2.3 Une conception unitaire de l'habitant

Outre l'industrialisation, la forme des grands ensembles est directement issue d'une nouvelle façon de penser l'urbanisme, initiée par Le Corbusier et les architectes du Mouvement moderne.

Cet urbanisme *moderne* ou *progressiste* (Choay, 1979)³⁸ car en total rupture avec les modes de faire conventionnel de la ville, prône l'autonomie du bâti et la séparation des fonctions urbaines: à chaque espace, une fonction spécifique, pour organiser le bien-être de l'Homme. Cette forte adhésion aux idéologies hygiénistes d'avant-guerre va même jusqu'à influencer la disposition des bâtiments selon le degré d'ensoleillement.

En outre, la planification, la standardisation, la répétition des formes, la technique sont les maîtres mots de cette pensée rationaliste : le logement est envisagé comme *une machine à habiter* et l'homme défini à travers ses *besoins primaires* (Fortin, 2000)³⁹. Architecture et urbanisme se caractérisent par l'uniformité des façades, la monumentalisation du logement, la banalisation des espaces publics, la disparition de la rue et du concept d'îlots pour un plan masse unitaire (Raymond, 1984)⁴⁰.

Très vite après leur construction, ces nouvelles formes urbaines massives suscitent l'attention des sociologues qui s'intéressent à leurs occupants, leurs origines, leurs comportements (Clerc, 1967 ; Chamboredon & Lemaire, 1970). Si l'hétérogénéité de leur peuplement est établie, il n'en demeure pas moins que pour de nombreux ménages, l'entrée dans un grand ensemble représente un bond en avant dans la modernité et l'accès au confort.

³⁸ Choay, F. (1979). *L'Urbanisme, utopies et réalités*. Paris : Editions du Seuil.

³⁹ Fortin, J.-P. (1999). *Grands ensembles : L'espace et ses raisons*. PUCA, METL.

⁴⁰ Raymond, H. (1984). *L'Architecture, les Aventures Spatiales de la Raison*. Paris : CCI- Centre G. Pompidou.

2.4 La démolition, ultime remède au « malaise des banlieues »

Plus de trente années après que la circulaire Guichard (1973) ait mis fin à leur expansion, les grands ensembles sont associés à un espace de quasi-relégation (Dubet & Lapeyronnie, 1992), où se forment des “poches de pauvreté”. Le sens commun finit sous l’incidence de la presse et du discours politique par assimiler les formes architecturales et leur dégradation à la misère sociale des résidents.

Depuis notamment les événements violents à Vaulx-en-Velin en 1984, les tours et les barres ne sont plus synonymes de progrès social et technique mais systématiquement répertoriés comme les figures urbaines de l’exclusion et du mal vivre. Leur disqualification générale, non sans rapport à leur surexposition médiatique, est quelque peu excessive : si une majeure partie d’entre eux présente, par certains côtés, les symptômes d’une crise profonde, d’autres au contraire vivent bien.

Malgré leur stigmatisation, il n’en reste pas moins que la concentration en un même lieu, d’un habitat dégradé et d’une vie sociale difficile en ont fait depuis la fin des années 1970, pour les pouvoirs publics, un terrain privilégié d’application des politiques de la ville. De plus, la vacance préoccupe les gestionnaires. Les efforts se sont d’abord concentrés sur d’ambitieuses procédures de réhabilitation telles que *Habitat et Vie Sociale* en 1977 ou *Développement Social des Quartiers* en 1982. L’objectif affiché était clairement de transformer spatialement et socialement les grands ensembles pour en donner une image plus valorisante. Seulement, les difficultés sociales subsistent, et cela en dépit d’énormes moyens financiers débloqués par l’Etat. Cet échec est lourd de conséquences car il incline les pouvoirs publics à parler d’immuabilité de la forme urbaine, et à en invoquer l’explosif comme son seul remède (cf. *infra* figure n° 6).

Figure n° 6 : L'implosion d'une barre HLM : pourquoi ? pour quoi ?



(Agur,1986)

Longtemps présentée comme solution extrême, la démolition reçoit maintenant tout le renfort médiatique et budgétaire nécessaire à sa banalisation. On peut d'ailleurs s'interroger sur la ferveur avec laquelle les autorités nationales et locales « célèbrent » la disparition d'un tel héritage historique. Cette mise en scène des opérations de démolition est-elle le corollaire immédiat du devenir socio-médiatique⁴¹ des objets qu'elles visent ?

A côté de cela, ne pourrait-on pas aussi avancer l'idée selon laquelle la démolition serait en soi une opération spectaculaire et que l'on assisterait plutôt à un spectacle lui-même mis en scène ?...mais dans quel but : publicisation d'une action publique, facilitation du deuil pour les relogés, réappropriation plus aisée des lieux, mise en place de la démolition dans l'agenda public culturel, politique et/ou historique de la ville ou du quartier ?

⁴¹ Nous empruntons ici les réflexions de B. Charlot et B. Madelin, lesquels définissent les quartiers de grands ensembles comme des *objets socio-médiatiques*. Cf. Charlot, B. & Madelin, B. (2002). « La banlieue comme objet de recherche et terrain d'intervention », dans Baudin & Genestier, (dir.). *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*. Paris : La Documentation française.

Si les réponses à ces questions sont aussi nombreuses que variées selon les configurations politiques et démographiques de chacun des sites de démolition, toujours est-il que des voix, parmi elles certains chercheurs engagés comme Bruno Vayssière⁴², l'historienne A. Fourcault ou le démographe Patrick Simon⁴³, s'élèvent mettant en cause l'éradication d'un patrimoine qui marque le paysage urbain français, et appellent à une réhabilitation et/ou à une conservation de pans archétypaux de cette histoire de l'urbanisme français de la seconde moitié du XX^e siècle.

Section n° 3 : Catégorie d'action publique et terrain de recherche

En France, la démolition des logements sociaux dégradés constitue sans conteste aujourd'hui une politique publique majeure au même titre que la réhabilitation, il y a 25-30 ans (Stébé, 1993) ; elle se trouve désormais dotée de financements spécifiques et d'un corpus de textes législatifs, visant clairement à la décentralisation de ses instances décisionnelles, et par-là, à sa banalisation sur le terrain. Préconisée tantôt sous couvert de renouvellement urbain, tantôt en vertu d'une logique de rénovation urbaine, la programmation de ce genre d'opérations présente, par certains aspects, une spécificité qui nous éloigne des circonstances de transformation urbaine des centres historiques et des quartiers anciens, dans les années 1960 (Coing, 1966 ; Castells *et al.*, 1970 ; Godard *et al.*, 1963).

Il y a donc dans cette politique et ce nouveau contexte, matière à construire un questionnement scientifique dans la continuité des nombreuses recherches engagées depuis fort longtemps sur les quartiers de grands ensembles.

3.1 Une politique publique spécifique

La démolition des grands ensembles et plus généralement du logement social, appartient au champ des politiques publiques (Thoenig, 1985), dont la caractéristique principale réside dans l'existence de multiples arbitrages (économiques, politiques, idéologiques),

⁴² Vayssière, B. (1996). « Le logement social comme patrimoine ». *Projet urbain*, n° 9. Dans cet article, il assimile les grands ensembles à un patrimoine collectif : « *Les systèmes du logement normal des années cinquante-soixante, riche de millions de logements, représente, de fait un gigantesque bien commun de la nation et, en ce sens, un patrimoine* ».

⁴³ Simon, P. (1995). « La politique de la ville contre la ségrégation ou l'idéal d'une ville sans divisions ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 68-69. En fin d'article, il fait noter qu'« *on s'emploi déjà à démolir une partie des barres composant le patrimoine immobilier décrié, mais que n'a-t-on pas écrit sur les taudis du début de siècle, ceux là même dont on vante le cachet historique maintenant !* ».

qui par leurs jeux, provoquent parfois un décalage insurmontable entre le projet idéal et sa faisabilité sur le terrain.

Par ailleurs, J.-C. Thoenig (1985) définit une politique publique comme étant « *des programmes d'action des autorités gouvernementales en tant qu'ils forment un ensemble de processus et d'interactions concourant à la prise en charge et à la solution d'un certain nombre de problèmes placés sur l'agenda des autorités* ». En d'autres termes, elle n'est pas le fruit du plus grand des hasards ; sa mise en place est la conséquence immédiate de l'identification d'un « problème public » majeur dans la société. Comme nombre d'auteurs avant nous (Stébé, 1993 ; Tanter & Toubon, 2002 ; Genestier, 2003), nous pensons que la politique de la ville et donc par rapprochement, la politique de démolition à l'œuvre dans les quartiers, ressortissent d'un même problème identifié très tôt entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. Il s'agit bien entendu dudit « malaise des banlieues » que les acteurs ont traduit par la statistique, avec des calculs de moyennes d'indicateurs socio-économiques, tels que les taux de délinquance, d'échec scolaire ou la proportion de Rmistes, parmi beaucoup d'autres encore. Le slogan ouvrant il y a presque vingt ans les assises de Bron –« en finir avec les grands ensembles »- , telle une prémonition, est en train de devenir dans une atonie générale (Genestier, 2003) une pratique sinon généralisée, pour le moins quantifiée. Soulignons en effet l'emballlement qui s'empare des différents ministres en charge de la ville, dans l'affichage politique des objectifs annuels de démolition. On est passé d'une moyenne de 12 000 logements pour le ministre Claude Bartolone en 2000 à 40 000 dans le cadre du plan établi par Jean-Louis Borloo en 2003.

La banalisation du scénario de la démolition est permise par les évolutions du cadre législatif depuis la circulaire de 1988, qui conditionnait son recours à la mise en place d'un projet urbain. Dix ans plus tard, ce qui autrefois était impensable, devient une prescription (Berland-Berthon, 2004). En effet, la promulgation de la loi SRU symbolise une avancée majeure dans la levée du tabou qui pesait sur cette action. Le principe de démolition- reconstruction est remis au centre de la nouvelle politique dite de *renouvellement urbain* qui s'engage dans les quartiers au nom de la recherche d'une mixité sociale.

Si le retour de la catégorie « *rénovation urbaine* » dans l'intitulé de la loi « Borloo » (2003) réaffirme la légitimité de ce principe d'intervention, des spécificités sont tout de même à noter concernant son contexte actuel. A la différence des années 1950 et 1960, cette politique vise aujourd'hui un type de quartier et d'objet spécifiques et non des morceaux de ville comme dans les années 1950 et 1960.

3.2 Un terrain de recherches pluridisciplinaires

La géographie, la statistique sociale, la morphologie sociale – dans la tradition de la *Revue française de sociologie* initiée par M. Mauss puis M. Halbwachs -, l'urbanisme, et la sociologie contribuent, entre la « Belle Epoque » et l'entre-deux-guerres, à faire de la banlieue au sens large du terme un terrain de recherche scientifique. L'histoire se penchera plus tardivement sur ce champ en l'abordant notamment à travers la question des « banlieues rouges » émergeant au XIX^e siècle.

Les contributions scientifiques concernant plus particulièrement les quartiers de grands ensembles sont à la fois denses et anciennes ainsi que le fait remarquer l'historien R. Baudouin⁴⁴. Ce mouvement de recherches est à mettre à l'initiative des sociologues tels que Chombart de Lawe et H. Lefebvre dans les années 1960 et 1970 grâce à leurs travaux portant notamment sur la relation qui se noue entre le bâtiment et sa dimension sociale et culturelle. Actuellement, les grands ensembles intéressent les sciences sociales sous différents angles de questionnement, parmi eux, les politiques publiques à l'œuvre dans ces territoires.

Sur ce point précis, notons que jusqu'à la fin des années 1990, la question de la démolition en tant que politique publique ne constituait qu'un thème périphérique de recherche dans les travaux menés, en dehors de quelques articles marquants (Lelévrier & Pichon-Varin, 1995 par exemple)⁴⁵. Le tournant majeur dans l'évolution de cette production de savoirs scientifiques coïncide selon nous avec la levée des blocages symboliques et financiers qui pendant longtemps, pesaient sur ce type d'intervention urbaine. La « fin du tabou » de la démolition peut être symbolisée par le lancement du programme national de renouvellement urbain et des Grands Projets de Ville (GPV)

⁴⁴ Extraits des actes de la journée d'étude intitulée « *les grands ensembles, entre mémoire et histoire* », organisée le 24 avril 2001 à Paris.

⁴⁵ On peut ajouter les deux très bons articles de la spécialiste S. Harburger : (1988). « Démolir et après ? », *Ensembles*, n° 19, juin 1988 et (1982). « Rien ne sert de démolir ? », *revue H*, n° 70, janvier 1982.

dans les quartiers HLM, par le gouvernement de L. Jospin en 1999/2000. Ainsi, parallèlement à une accélération progressive des rythmes annuels de démolition⁴⁶, l'intérêt des chercheurs pour cette question se développe de façon croissante d'autant plus qu'il existe un manque patent d'évaluations par des organismes spécialisés en la matière (Lafaye, 1998)⁴⁷.

D'ailleurs, en janvier 2002, une proposition de mission d'étude et de conseil est lancée auprès du Ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Habitat afin de mettre en place « *un séminaire ayant pour sujet l'approfondissement des connaissances relatives aux démolitions massives de logements sociaux dans les quartiers périphériques urbains* ».

Par voie de conséquences, les publications et manifestations scientifiques consacrées à la démolition des logements sociaux abondent sans conteste possible depuis quelques années. Notre bibliographie générale en donnera d'ailleurs la pleine mesure en mobilisant, de la façon la plus exhaustive possible, les travaux scientifiques abordant précisément cette question.

A titre d'illustration, on peut faire remarquer, à l'instar de V. Veschambre (2006), que l'introduction dans les tous récents dictionnaires (*Dictionnaire de l'habitat et du logement* (2002) et *Dictionnaire de géographie*⁴⁸ (2005)) de l'entrée *démolition* va de pair avec une « intensification » de cette politique publique dans les quartiers de logements sociaux et de grands ensembles. D'ailleurs, cet exemple précis monopolise voire justifie à lui seul l'« espace de définition » qui lui est dédié. En revanche, dans le dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement de F. Choay et P. Merlin, paru beaucoup plus tôt (1988), les auteurs font davantage un tour d'horizon des types de démolitions possibles, le cas des grands ensembles étant quasi absent, sans doute du fait du caractère encore exceptionnel (relativement) de cette opération. Le choix des entrées devant figurer dans les dictionnaires scientifiques reflète beaucoup l'état actuel de la

⁴⁶ A titre indicatif, la moyenne annuelle passe approximativement des 4000 logements sociaux démolis dans les années 1980 jusqu'au milieu des années 1990 à plus de 8000 démolitions dans la période récente. Il peut exister de légères variations dans les chiffres selon les sources utilisées en raison des imprécisions persistantes sur la nature exacte de certains logements concernés.

⁴⁷ Dans son rapport d'étude commandité par la ville de Grande-Synthe (cf. bibliographie générale), C. Lafaye fait le constat en 1998 que « *les quelques évaluations existantes [jusqu'à présent] sont plus souvent constituées par des mémoires d'étudiants que par de véritables études commanditées à des organismes spécialisés* », exception faite d'une enquête réalisée par le Groupe d'Étude et de Recherche en Urbanisme (GERU) en 1995.

⁴⁸ Wackermann, G. (2005). *Dictionnaire de géographie*. Paris : Ellipses.

recherche, elle-même constituant d'une certaine manière un prisme de lecture de la société et de ses principales préoccupations⁴⁹ (Jalabert, 2001)⁵⁰

Si la question des relogements des familles préoccupe beaucoup, à juste titre, le thème des justifications de cette politique constitue aussi un axe de questionnement intéressant du sujet.

⁴⁹ Dans le même ordre d'idées, on peut ajouter dans cette longue liste de signes tangibles d'une évolution de la production scientifique à l'égard des quartiers de grands ensembles, l'intérêt réel que les doctorants portent aujourd'hui à cette question de la démolition par opposition à la réhabilitation qui s'impose moins que par le passé –cf. thèse de doctorat et bibliographie de J.-M. Stébé (1993)- comme objet de recherche pertinent. Nous sommes d'ailleurs nous-mêmes en voie de boucler une thèse sur ce sujet.

⁵⁰ G. Jalabert, *La ville : objet de recherche autonome ou reflet de la société ?*, 2^e chronique, Mutations sociales et villes éclatées, Science de la société, n°53, 2001.

Chapitre II : Notre approche des justifications

Dans ce chapitre, nous souhaitons d'une part mettre en évidence certaines failles dans l'approche usuelle des justifications de la démolition, et d'autre part, insister sur la nécessité d'orienter l'analyse vers l'identification d'autres variables qui, comme la nature géographique, sociale, politique du site des opérations, entreraient en jeu dans les procédures d'énonciation propres aux collectifs d'acteurs impliqués dans les décisions. Dans cette visée, nos réflexions s'articuleront en deux temps :

D'abord, nous examinerons des exemples de typologies, au regard de la richesse thématique que recouvre le questionnement des justifications, pour en révéler les faiblesses. En décryptant leur contenu et notamment la nature des catégories qui les composent, nous pourrions du coup remonter à la source de ce constat, qui est pour nous, la méthode de comparaison employée.

Ensuite, pour présenter notre approche, nous avancerons l'idée de « contexte de justifications », en y précisant tour à tour les éléments qui, à nos yeux, favoriseraient une lecture plus approfondie des justifications de la démolition.

Section n° 1 : Le « site des opérations », unique indicateur du contexte ?

Par « site des opérations⁵¹ », nous voulons simplement désigner le territoire sur lequel s'engage les projets de démolition. De façon élémentaire, sa définition concrète sur le terrain d'étude participe à l'analyse des justifications puisqu'il s'agit de contextualiser leur énonciation.

Au sens géographique d'abord, en prenant soin de faire imbriquer les échelles entre elles : tel îlot, tel quartier, telle ville. Il serait effectivement illusoire de considérer le site des opérations quel qu'il soit comme un espace cloisonné et indépendant des autres espaces environnants. Cela est d'autant plus frappant que nous parlons d'une opération dont les effets sociaux et psychologiques ne se cristallisent pas seulement sur son point d'impact⁵².

⁵¹ Dans la suite du texte, on pourra y faire référence en parlant simplement de « site » ou de « site de démolition ».

⁵² En considérant par exemple le rôle des relogements comme des facteurs de mobilités sociales au sein du territoire urbain.

Ensuite, la définition du site pourra se prolonger sur des aspects plus politiques, plus historiques, plus économiques et sociaux également. Les projets de démolitions actuels peuvent dans certains cas refléter un renversement dans les réflexions urbaines menées par les acteurs locaux, qui eux le présentent comme une résultante de l'évolution des contextes.

Autant dire que le site, à travers sa localisation et sa description, forme bel et bien un indicateur primordial de définition du contexte d'énonciation. Pour autant, sa prise en considération *stricto sensu* et exclusive, comme dans la plupart des typologies réalisées jusqu'alors, est-elle suffisante pour aborder la complexité du questionnement des justifications ?

1.1 Un questionnement associé aux justifications

En dehors des pourquoi de la démolition, d'autres questions essentielles s'imposent en effet dans l'analyse des justifications :

- Quelles sont les représentations des acteurs en jeux ? A partir de quels référents sociaux et spatiaux, se révèlent à leur sens la nécessité de démolir ?
- Quels types de rapport se nouent avec les habitants dans de tels projets ? Comment les décideurs se justifient auprès des populations résidentes, très attachés au lieu ?
- Démolir... pour faire quoi ? Quelle place occupe la substitution dans les discours de justification ? De quelles significations se charge-t-elle ? quantitative⁵³ ? symbolique et/ ou idéologique ? une combinaison de tous ces registres ?

Ces trois séries d'interrogation trouveront un écho certain dans notre étude du cas de Grande-Synthe, abordée ultérieurement dans les chapitres III et V, en particulier. Dans l'immédiat, nous commencerons par discuter de façon globale du rapport aux habitants et des enjeux qui président à la conception des formes urbaines et architecturales de substitution dans les cités HLM.

⁵³ Par « signification quantitative », nous voulons exprimer une idée, fortement ancrée, en ces temps de crise immobilière, dans la politique actuelle des bailleurs : la compensation du volume de logements démolis par la reconstruction d'un nombre équivalent d'habitations sinon plus. On parle dudit principe « un pour un ».

A) *l'enrôlement des habitants*

La marge de manœuvre, en ce qui concerne la participation des habitants au projet, est généralement infime étant donné que les opérations de démolitions visent des « espaces habités » (Pettonnet ; 1982). Dans les autres terrains étudiés par les chercheurs, notamment en région parisienne (Mesnard, 1997 ; Lelévrier, 2000), le relogement fait généralement figure de « point sensible » dans les rapports du bailleur avec les habitants.

Dans un brillant ouvrage, *La société du confort* (1990), J. Dreyfus apporte un éclairage intéressant sur la question des habitants et des difficultés qu'ils peuvent exprimer devant l'éventualité d'une démolition de leur logement. En partant du constat que « (...) *les relations entre les logés et leur logement sont plus complexes que l'on imagine de prime abord* » (Dreyfus, 1990 : 13), il procède à une distinction, fondamentale dans son raisonnement, entre le « confort tout court » ou « confort d'objets » et le « confort discret ». Le premier renvoie à la norme du bon logement au travers le recensement très concret des équipements et des caractéristiques –système de ventilation, isolation thermique et acoustique par exemple– qui serviront à le définir. C'est cette conception qui prévaudra dans les diagnostics de l'obsolescence. Quant au « confort discret », expression empruntée à la sociologue V. Claude, il symbolise, lui, un *ailleurs* à la fois indicible et insaisissable, car il est fait « de petites choses » au demeurant essentielles pour l'habitant. Pour reprendre l'image de l'iceberg, il en constitue la face cachée et aussi la partie la plus signifiante, aux yeux des populations résidentes.

L'analyse de J. Dreyfus⁵⁴ permet de rendre intelligible l'ambivalence constatée régulièrement – cf. les travaux de sociologues comme ceux de F. Moncomble⁵⁵ (2002)- dans l'attitude des habitants confrontés à une opération de rénovation urbaine. D'un côté, ils réclament une amélioration de leurs conditions de vie, de l'autre, ils ne sentent

⁵⁴ La distinction que fait cet auteur rejoint d'une certaine façon les définitions qu' Y. Chalas donne, dans ses nombreux travaux sur *l'habiter* (1988 ; 1992), au besoin et au désir. Pour résumer, les besoins peuvent être satisfaits par la norme car ils renvoient à des objets désignés (confort d'objets). En revanche, il n'y a pas de satisfaction du désir puisqu'il est une recherche sans fin et sans objet. Comme le confort discret, le désir d'*habiter* ne se mesure pas, il s'exprime avant tout.

⁵⁵ Moncomble, F. (2002). « Démolir la cité, une ultime violence ». *Les Annales de la recherche urbaine* n° 92, pp. 41-47. On peut y adjoindre à tous ces articles de sociologues, le joli travail réalisé par la géographe S. Gaudin en étudiant les réactions de jeunes confrontés à la démolition, dans deux quartiers d'habitat populaire bretons, l'un à Brest, l'autre à Lorient.

pas tout à fait prêts à l'obtenir au prix fort, celui de la démolition de leur logement, dans lequel ils ont investi une forte charge économique et affective. Le relogement favorise certes l'accès à un habitat moderne, « *censé répondre à tous leurs besoins,[et] à toutes les exigences fonctionnelles* » (Dreyfus, 1990 : 61). Cependant, il est surtout un déracinement au sens où il nous coupe, qui plus est sous la contrainte, du monde dans lequel nous vivions depuis longtemps. Il ne s'agit guère, pour les habitants, d'un simple transfert de situations, entre leur pauvreté supposée et un accès au confort d'objets ; c'est fondamentalement une perte, une disparition de cet *ailleurs* que l'auteur nomme judicieusement « confort discret ». Il est ainsi aisé de concevoir que le relogement puisse représenter pour les populations fragiles une crainte, celle de ne pas retrouver dans les logements vers lesquels on les prédestine, la *façon d'être* qu'ils ont construit dans un *habiter*, qu'on leur prît de quitter pour cause de démolition ou d'effacement.

Plus généralement, D. Lapeyronnie (1999) estime que le propre de l'Homme réside dans cette quête au quotidien d'un équilibre qui balancerait entre le changement radical et la stabilité. Notre rapport à la ville, pour le moins ambigu, en serait d'ailleurs son expression la plus éloquente : « *nous souhaitons un habitat stable, la cohérence, l'attachement au passé, l'inscription de nos identités et, en même temps, nous sommes animés d'un désir insatiable de rencontres, de nouvelles expériences, de plaisir et de découvertes (...) Nous voulons nous lier et rompre, nous attacher et être libres, nous enraciner et circuler* ». ⁵⁶ Dans ces circonstances, comment les acteurs locaux gèrent-ils les manifestations de ces tensions de l'être, complètement exacerbées en contexte de démolition ?

Il est à ce propos un thème sans lequel la décision de démolir pourrait apparaître, dans son énonciation frontale, irrecevable ou comme dirait D. Vanoni (1995), insupportable socialement pour les populations résidentes. Nous parlons naturellement de la médiation. Si ce procédé est relativement ancien dans les quartiers sensibles (Stébé, 2005 ; Sudant & Stébé, 2002 ; Vanoni, 1995), nous relevons depuis peu l'importance croissante des dispositifs mémoriels dans les logiques d'accompagnement social des opérations de démolition ⁵⁷ (Foret, 2005 ; Veschambre, 2006). C'est ainsi que dans la

⁵⁶ Lapeyronnie, D. (1999). « La ville en miettes ». *Revue du MAUSS*, n° 14, p. 19.

⁵⁷ Ce thème fut l'objet central d'un séminaire de recherche dans lequel nous avons participé au titre de communicant. Intitulé du séminaire : « Mémoires, traces, patrimoines dans les quartiers d'habitat

citée des « 4000 », à La Courneuve, entre deux opérations de démolition, la commission de relogement « *a permis aux artistes d'entrer en contact avec des locataires* »⁵⁸ pour produire des traces iconographiques de leur chez-soi (photographies et dessins) ; leur exposition a duré quelques jours dans le centre culturel du quartier.

Ce curieux rapprochement sur une temporalité courte à l'échelle de l'histoire du quartier nous paraît d'une part, porteur d'un paradoxe, et d'autre part, révélateur d'une prise de conscience politique des effets traumatisants de l'opération chez l'habitant, sur un plan psychologique.

Paradoxal. En vertu du fait que le passage des souvenirs individuels et familiaux, forgés dans le « chez-soi », au statut de « mémoire collective » ne va pas de soi ; il requiert un travail spécifique de collecte ou de production, de conservation, et de mise en scène des traces de ces expériences sociales vécues, en bref d'un passé. A l'inverse de la démolition, le processus de construction mémorielle relève d'une logique de valorisation de l'espace, partagée collectivement et menée sur du long terme ; cet espace par lequel peut se structurer l'identité collective et la projection dans un avenir commun (Reynaud, 1997)⁵⁹, est en effet un élément mnésique essentiel, comme le montre bien Maurice Halbwachs (1950). Or, sans entrer dans le détail sémantique des diagnostics élaborés sur ces quartiers, dits sensibles, le sentiment de rejet prédomine nettement.

A visée « pédagogique ». Dans la mesure où les décideurs de la démolition s'associent au bon déroulement de cette démarche, en mettant à disposition des associations d'habitants ou des artistes venus de l'extérieur, les moyens nécessaires dans l'organisation d'expositions, d'ateliers vidéo, ou de collecte des récits de vie par exemple. La mémoire devient en ce sens, à l'instar du projet urbain dans les années 1980 et encore actuellement (Lelévrier, 1995), une nouvelle forme de caution à la démolition, plus encore, pourrait-on dire, une manière de préparer les populations à faire le deuil du passé et *in fine* à rompre physiquement avec lui.

social : démolitions et dispositifs d'accompagnement mémoriel », organisé en janvier 2006 à Caen. Pour les références de notre communication cf. bibliographie générale.

⁵⁸ Les démolitions en question sont celle de la barre Renoir (2000) et celles programmées la même année (2004) des barres Presov et Ravel. Pour davantage de précisions, cf. entre autres « Les habitants de la cité des 4000 face à eux-mêmes. Deux artistes ont tiré le portrait de résidents de La Courneuve », *Libération*, 14 octobre 2002.

⁵⁹ Reynaud, J.-D. (1997). *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*. Paris : Armand Colin.

Autour de ces quelques éléments de discussion, une chose essentielle ressort : la démolition place les décideurs, dans leur rapport aux habitants, devant un *impératif de justification*⁶⁰ que l'analyse doit pouvoir interroger dans son contenu et ses significations propres. A côté de cette dimension, il se dégage une autre thématique, tout aussi solidaire et majeure dans le questionnement, à savoir, la substitution. Démolir pour faire quoi ?

B) les formes urbaines et architecturales de substitution

Les nombreuses critiques dont font l'objet les grands ensembles –pour mémoire, un urbanisme sans âme, une architecture uniforme ou « *statistique* » (Vayssière, 1988)- ne sont pas sans rapport avec l'éclosion de nouveaux enjeux urbains à partir des années 1980 (Genestier, 1996)⁶¹. Un des faits saillants de cette évolution résulte incontestablement du rôle, de plus en plus accru, de l'architecture dans la « *bataille des villes* » (Mons, 1989) émergeant après les lois de décentralisation de 1983 et la crise économique. Bien que la situation des cités HLM les éloigne pour la plupart de la course à la monumentalisation dans la production architecturale⁶², dénoncée en outre par J. Lucan (1989) ou B. Huet dans son article « L'Architecture contre la ville »⁶³ (1986), il n'en reste pas moins que les édiles en place sont tout aussi aspirés par le mythe dont parle M. Segaud (1995) ; il consiste à recourir à l'architecture pour participer à l'identité de la ville, voire à sa « renaissance » comme se plaisent à dire les politiques. Selon la sociologue, ce travail de thérapie identitaire, relevant fondamentalement d'une esthétique architecturale et urbaine, doit en effet « *contribuer à façonner une nouvelle image de la ville, à accompagner un regard neuf des habitants sur leur cadre de vie* ». La mode architecturale devient authentiquement une forme de discours public et une mise en scène de l'urbanité à destination tant de l'extérieur que des populations locales (Gibout, 1998)⁶⁴.

Ces nouvelles logiques urbaines et identitaires qui positionnent l'architecture à la fois aux bancs des accusés et dans le registre des figures de la modernité, peuvent sans nul

⁶⁰ Boltanski & Thévenot, (1991). *op. cit.*

⁶¹ Genestier, P. (1996). *Vers un nouvel urbanisme : faire la ville, comment ? pour qui ?* Paris : La documentation française.

⁶² Les maires ont trop souvent tendance à refouler systématiquement les projets architecturaux qui rappellent par certains traits jugés stigmatisant (volume et taille du bâtiment de logements par exemple) les GRANDS ensembles.

⁶³ Huet, B. (1986). « L'architecture contre la ville ». *AMC*, n° 14, pp. 10-13.

⁶⁴ Gibout, C. (1998). « Néo et postmodernisme : la mode architecturale comme discours public réaménagé ». *Quaderni*, n°35, pp.7-20.

doute interférer sur les justifications des acteurs, et cela selon trois plans : dans le recours à la démolition d'abord, dans le choix des bâtiments à démolir ensuite, et dans les débats présidant à la conception d'une « alternative » aux grands ensembles, enfin. Une dialectique tripartite s'opère entre Mémoire et Projet (des acteurs).

En ce qui concerne la substitution, force est de constater que les réflexions sont loin d'être tranchées une fois pour toute. En 2001, la Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGHUC) publiait le compte-rendu d'un débat dont le thème était « Quelles nouvelles formes architecturales et urbaines pour les grands ensembles ? ». Le contenu des discussions impliquant chercheurs et professionnels laisse deviner l'existence, au côté de quelques points de convergence notables, le principe de démolition partielle ou totale en est un, beaucoup d'incertitudes. Parmi elles, deux retiennent notre attention :

Le temps dont disposent les décideurs locaux et les professionnels dans des opérations de « démolition- reconstruction » est-il suffisant pour réfléchir à une architecture de qualité qui fasse corps avec la ville ?

Les transformations urbaines occasionnées –peu importe leur dénomination– sont-elles durables, sous entendue d'une « durée de vie » excédant (au moins ?) les trente années ?

Ces déclinaisons du sens de la substitution traduisent clairement en enjeu social « la réussite de la rénovation urbaine des grands ensembles »⁶⁵ et en objectif l'appropriation des habitants pour leur nouveau cadre de vie.

En définitive, la complexité des justifications, dont nous avons aperçu l'épaisseur à travers deux facettes de leur questionnement, ne se donne à voir qu'en réciprocity de perspectives. C'est en cela que nous porterons un regard critique sur les analyses qui font des justifications, un objet sorti de tout contexte, sauf du site d'opérations dans lequel elles ont été convoquées.

⁶⁵ Nous faisons allusion à l'intitulé d'un atelier *Projet urbain*, organisé à Paris, dans lequel des grands noms de l'architecture et de l'urbanisme tels que R. Castro, P. Panerai, ou A. Grumbach donnèrent leur vision sur la meilleure alternative aux grands ensembles. Globalement, le travail de « composition urbaine » initié par P. Riboulet, a été salué pour son opérationnalité dans les quartiers HLM. Cf. « Réussir la rénovation des grands ensembles », Atelier *Projet urbain*, n° 30, 17 juin 2004, Paris.

1.2 Dépasser certaines typologies des justifications

La plupart des typologies réalisées, aussi bien par des professionnels que des chercheurs en sciences sociales, illustrent certaines limites que nous souhaitons dépasser par un changement d'approche. Quelles sont ces limites ?

Pour mieux comprendre, examinons deux exemples en précisant toutefois que leurs auteurs n'ont pas spécifiquement travaillé sur l'ensemble des terrains qu'ils mentionnent. Leur typologie n'est pas à prendre au sens du résultat de recherches à proprement parler mais plutôt comme un effort de synthèse d'études de terrains, réalisées par différents chercheurs voire des professionnels.

Prenons tout d'abord la typologie présentée par Jean-Claude Driant, dans son article intitulé « Démolir les grands ensembles ? » (1999). A partir d'un corpus d'opérations bien défini⁶⁶, l'auteur propose de schématiser les objectifs pour le bailleur de la démolition « *en traçant un triangle dont les trois sommets* » seraient le « repli urbain », le « projet urbain de reconquête » et la « recherche d'une mixité diverse ». Pour chacune de ces trois logiques dominantes, un exemple est explicité. .

La commune de Grande-Synthe se classe dans la première catégorie en ce sens où « *on est loin d'une logique de renouvellement ou de reconquête* ». Hormis quelques exceptions ici et là, la première vague d'opérations, décidée au cours de la décennie 1980, pour cause de vacance structurelle, n'a pas donnée lieu à des projets urbains, ni à des reconstructions de logements .

D'autre part, dans certains sites également en déclin démographique, comme le quartier d'Aigues-Douce à Port-de-Bouc, dans les Bouches du Rhône, la démolition est conçue comme une opportunité de réorganiser l'espace urbain. A côté de nouvelles constructions de logements, des interventions sont aussi prévues sur les voies de circulation pour favoriser le désenclavement du quartier par rapport au centre-ville.

L'auteur identifie enfin, pour la dernière catégorie, deux formes de « mixité » possibles ; l'une est fonctionnelle grâce notamment à l'implantation d'activités

⁶⁶ En s'appuyant sur le travail de Dunoyer de Segonzac (1999), référencé en bibliographie, J.-C. Driant analyse le cas de Grande-Synthe, de la Pierre-Collinet à Meaux, des Aigues-Douce à Port-de-Bouc et de la cité Calmette à Orly.

économiques sur l'emprise foncière dégagée par la démolition, l'autre est sociale. En illustration de cette dernière, J.-C. Driant propose un exemple de la région parisienne : les démolitions organisées dans la cité « million » du quartier Calmette dans le grand ensemble d'Orly, répondaient aux objectifs de diversification sociale du peuplement. En lieu et place des bâtiments dégradés, occupés par une population précaire, l'Opac du Val-de-Marne préconise la réalisation de logements en accession à la propriété et d'un habitat social locatif dont le niveau des loyers imposait de fait une sélection sociale à l'entrée.

Quelques remarques sont d'ores et déjà possibles : cette typologie se focalise sur les objectifs de la démolition⁶⁷ représentatifs d'un seul acteur, le bailleur ; d'autre part, la substitution, qui semble être le premier critère retenu pour procéder au classement des sites, n'est interrogée que dans sa dimension quantitative et fonctionnelle. Autrement dit, il s'agit d'une part de mesurer son ampleur au regard du nombre de logements démolis, et d'autre part, d'identifier la nature de ses formes territoriales : Logements ? activité économique ?

Ce qui signifie que le positionnement actuel des sites au sein des trois catégories, est à l'évidence susceptible d'être remanié en fonction des éventuelles évolutions observées dans la politique des bailleurs. Ce scénario nous paraît même proche du domaine de la certitude, étant donné que l'analyse de l'auteur porte sur des opérations engagées, pour la très grande majorité, dans les années 1980 et le début des années 1990. D'après nos lectures récentes, de nouveaux projets de démolition sont en effet à l'étude un peu partout dans ces quartiers, le contexte actuel de pénurie de logements contraignant les bailleurs à ne pas réduire l'offre sociale locative.

Passons maintenant à la typologie de C. Lafaye (1998) qui s'est appuyée sur les travaux déjà cités de C. Lelévrier et F. Pichon-Varin (1995), ainsi que sur l'enquête du GERU (1995)⁶⁸. En procédant « *de façon quelque peu schématique* », elle relève « *quatre grands types d'arguments* » :

- *l'argument économique* : le choix de la démolition est associé à une vacance structurelle et durable dans le parc de logements, elle-même liée à une crise

⁶⁷ Comme le préfigure un sous titre dans son article : « démolir, pour quoi ? ».

⁶⁸ Nous n'avons malheureusement pas d'informations très précises sur le corpus d'opérations utilisé pour présenter cette typologie. Pour certaine catégorie, aucun exemple n'est spécifiquement mentionné.

économique et son corollaire, une forte baisse de la population ; le cas de Grande-Synthe y est spécialement mentionné. Dans une toute autre configuration, la démolition pourrait être préférée à des travaux lourds de réhabilitation dont le coût est jugé prohibitif. La cité de transit à Orly s'inscrit dans un petit groupe d'opérations illustrant, pour la sociologue, le poids de cet argument.

- *l'argument technique* : Il existe des malfaçons trop importantes et/ou les normes de confort sont obsolètes au regard des actuels attendus sociaux. Ne pourrait-on pas également faire figurer, dans cette catégorie, le cas de la cité d'Orly ?
- *l'argument urbain* : la démolition est présentée comme un authentique outil du projet de requalification urbaine (Chanceaulme, *et al.*, 1994), un moyen de refonder – en prenant appui sur une base physique et architecturale – le dessein du quartier.
- *l'argument social* : La démolition s'inscrirait, *ipso facto*, comme une tentative de maîtriser le peuplement du quartier ou de la commune, en particulier l'origine sociale des résidents et des éventuels néo-résidents. L'exemple des démolitions programmées dans la ZUP « Pierre Collinet » à Meaux répondent en particulier à ce type d'objectif ; le choix des bâtiments à démolir dépend donc de la « cartographie » des problèmes sociaux en tout genre.

Cette classification dans sa confrontation à la première nous incline à penser fortement que la typologie est en soi une construction émanant du chercheur ; elle est par-là tributaire des angles d'approche adoptés dans l'analyse des justifications. Un même terrain d'étude peut donc être appréhendé différemment : tantôt exemplaire d'une démarche de diversification sociale dans la typologie 1, tantôt révélatrice du poids des rationalités économiques, dans les décisions, dans la typologie 2, la démolition de la cité d'Orly revêt alors une double justification.

Par ailleurs, le point commun entre ces deux travaux réside dans la méthode utilisée. L'analyse comparative, somme toute consubstantielle à ce type d'exercice qu'est la typologie, s'effectue sur un seul référentiel, en l'occurrence les différents sites de démolitions en France. Le classement dans une seule catégorie de la commune de Grande-Synthe, pourtant théâtre de 1900 logements démolis, atteste d'une globalisation des échelles de comparaison. Les perspectives de l'analyse s'en trouvent donc « réduites » au repérage des logiques dominantes.

Ensuite, les catégories constituées se révèlent soit trop pointues et donc peu évolutives dans leur contenu propre (typologie 1), soit simplifiées par le fait d'un découpage pré-établi (typologie 2), ce qui a pour inconvénient de masquer beaucoup trop leurs recoupements réels dans les discours. Comme le signale d'ailleurs avec lucidité C. Lafaye, on éprouve la difficulté sur le terrain de démêler les « *arguments social et urbain au demeurant souvent amalgamés dans le diagnostic évoquant l'enclavement des quartiers et leur nécessaire requalification* ».

Enfin, si l'on pousse plus loin la réflexion, on pourrait suggérer dans les deux cas, que nous ne sommes pas en présence de typologies des « justifications de la démolition » mais davantage, des différentes configurations possibles à son recours : avec ou sans vacance, avec ou sans projet urbain etc.

Le constat suivant sonne en effet comme un symptôme : autant dans l'intitulé des catégories que dans leur contenu descriptif, très peu de place est faite aux énoncés de justification, ni à la diversité de leurs auteurs, ni à leurs destinataires privilégiés⁶⁹. Or nous pensons comme nous l'avons montré précédemment pour les habitants, que l'un des fondements de l'action dite de « justification » trouve son origine dans le rapport aux autres, pas n'importe lesquels, ceux pour qui l'on se sent redevable d'explications raisonnées au regard de certains de nos agissements, pouvant les concerner au premier chef.

A contrario de notre raisonnement critique, une autre interprétation reste tout de même envisageable : les justifications de la démolition seraient indifférenciées non pas entre les sites d'opérations –un principe admis et parfaitement démontré dans nos deux exemples de typologie- mais au sein de chacun d'eux, pour chaque opération prise individuellement. De notre point de vue, cette hypothèse est un leurre et nous avons fait indirectement de son infirmation, tout l'enjeu de ce travail.

⁶⁹ Dans la section suivante, nous emploierons le terme bien plus approprié, de « public des justifications ».

Section n° 2 : Autres indicateurs pertinents

A ce stade de la recherche, il serait opportun de jeter un œil dans le rétroviseur pour se rappeler l'un de nos objectifs initiaux. Nous voulions montrer que les discours de justifications portés par les décideurs, sont sujets à des évolutions ou à des réajustements, au sein d'un même site d'opérations, selon le jeu d'autres variables que nous serons amenés à définir ultérieurement dans cette section. Dans un second temps, nous avons supposé l'existence, en toile de fond de ces discours, de quelques grandes thématiques récurrentes⁷⁰, pour le cas précis de Grande-Synthe, que nous aborderons lors des trois prochains chapitres.

Dans ces circonstances, nous ne pouvions entamer la définition de notre approche sans avoir fait au préalable un tour d'horizon des travaux abondant, dans un sens plus général, le thème des justifications.

Parmi ceux-là, l'ouvrage du duo disciplinaire L. Boltanski (sociologue) et L. Thévenot (économiste) constitue à bien des égards une référence incontournable. Tout d'abord, ils y font ressortir l'idée qu'il existe, dans l'épreuve de la justification, des *principes supérieurs communs* auxquels se réfèrent les acteurs pour parvenir à un accord plus ou moins durable entre eux, sans recourir à la violence. Par la notion de « grandeur », les auteurs tentent d'exprimer le positionnement différent des acteurs en fonction de ces principes, lesquels se déclineront en six *cités* ; chacune de ces *cités* correspond à une logique de justification fondée sur une conception bien particulière du bien commun.

On trouve alors la cité « civique » (principe de représentativité), la cité « industrielle » (principe d'efficacité économique), la cité « marchande » (principe de la richesse), la cité « inspirée » (principe d'authenticité et de fidélité à sa propre inspiration), la cité « domestique » (principe de tradition et d'héritage), et enfin, la « cité de l'opinion » (principe d'honneur et de distinction liée à la renommée).

Leur modèle d'analyse nous a indubitablement conforté dans nos hypothèses d'analyse, et notamment dans celle, présumant le jeu perpétuel de certaines grandes thématiques dans l'ensemble des discours de justification de la démolition. Par ailleurs, nous

⁷⁰ Deuxième objectif : au croisement de ces deux données dans l'enquête du cas de Grande-Synthe, nous construirons une typologie des justifications reposant sur les énoncés des décideurs dans leur rapport réciproque puis dans leur relation à l'habitant.

pensons que le champ de l'urbanisme et des politiques d'aménagement nécessite une grille de lecture appropriée étant donné les spécificités qui le structurent (Choay & Merlin, 1988). Toutefois, nous ferons par moments un parallèle explicite entre les théories de Boltanski et Thévenot et certaines de nos réflexions comme ce fut le cas, plus haut dans le texte, avec l'idée d'un *impératif de la justification*.

Dans un terrain plus proche de la géographie sociale –dont la problématique centrale réside dans la compréhension des rapports entre l'espace et les sociétés–, M. Lussault a traité plus particulièrement des registres de l'action urbaine. Son approche nous intéresse beaucoup dans la mesure où il manifeste un intérêt particulier dans ses travaux⁷¹ pour l'étude des discours émanant des différents protagonistes d'une quelconque opération urbanistique ; au sens de l'auteur, ils sont tout à la fois constitutifs de l'action et significatifs des projets formulés par les acteurs.

De plus, les procédures d'énonciation donnant lieu à la production d'un discours en apparence cohérent, ressortissent de schèmes idéels voire de certains mythes, vieux de plusieurs siècles. A l'instar d'autres auteurs tel que A. Bourdin dans *le patrimoine réinventé* (1981), Il met en évidence le rôle de la métaphore tissulaire ou organique dans le discours des acteurs de la ville en général. Ainsi, le territoire des quartiers de banlieues serait un corps malade qu'il conviendrait de traiter de toute urgence, par la prescription d'une « médecine de guerre » que symbolisent d'une certaine façon les nombreuses démolitions de logements décidées.

Mettant à contribution l'ensemble de nos lectures, notre approche se définira alors comme une analyse des discours de justifications de la démolition, prêtant une grande attention aux différents éléments de définition du contexte, dans lequel ils sont diffusés. Notre proposition de nommer cette relation, « contexte de justifications », va de pair avec notre volonté d'affiner les échelles de comparaison dans l'analyse. Pour ce faire, nous avons donc identifié à côté du site, trois autres indicateurs que sont les « objets de la démolition », les « publics des justifications » et les « temps de ces justifications ».

⁷¹ Voir par exemple M. Lussault (dir.) (1997). *Figures de l'urbain. Des villes, des banlieues et de leurs représentations*. Tours : Maison des Sciences de la Ville.

2.1 Les « objets » de la démolition

Si le site des opérations désigne le territoire engagé dans le processus de démolition, l'objet, lui, renvoie directement aux bâtiments visés par une politique de démolition. Il est pour nous question de descendre un peu plus dans les échelles d'analyse et de comparaison. Ainsi, bien qu'il s'agisse souvent de logements de grands ensembles, il est hors de propos de les assimiler en bloc dans notre raisonnement. Pour chaque objet, une description de ses aspects singuliers (contexte politique et économique de sa production par exemple) est indispensable. D'un autre côté, nous leur attribuons trois grandes caractéristiques communes :

La première tient à la nature spécifique de cet objet « logement social ». En s'appuyant sur les travaux d'A. Micoud et J. Roux⁷² (1996) puis ceux de R. Ledrut (1976), nous considérons ces objets comme autant physiques que chargés de sens et de tout un capital de relations, ainsi que de mémoire. Par ailleurs, on ne peut considérer cet objet comme la propriété ou le territoire exclusif d'un seul acteur comme le bailleur. Le logement est aussi comme dirait J. Lévy (1994), *un espace légitime du politique*, et donc des élus locaux.

Ensuite, en exploitant fidèlement le concept de représentation défini entre autres par L. Marin⁷³ (1993) –l'énonciation puissante d'une absence- ou U. Eco (1988)⁷⁴, nous élargissons son champ de définition aux bâtiments déjà démolis, parfois depuis plus de vingt ans. L'objet de la démolition représente ainsi les logements démolis ou voués à la démolition, suite à une décision actée par l'ensemble des partenaires tels que le bailleur, les édiles locaux et l'Etat.

Enfin, dans le cadre de nos enquêtes à Grande-Synthe, nous appellerons « déterminants internes » les éléments du bâtiment (taille, occupation, architecture, proportion de grands logements etc.) convoqués dans le procès de légitimation de la démolition. Les « déterminants externes » représentent quant à eux les éléments matériels et immatériels mis en relation avec les bâtiments pour légitimer leur démolition. Pour les éléments concrets, il peut s'agir de la proximité du bâtiment vis-à-

⁷² Lire l'article de A. Micoud et J. Roux, 1996, *L'architecture en procès de réhabilitation*, Les Annales de la recherche urbaine, n°72, p136-143.

⁷³ L. Marin. (1993). *Des pouvoirs de l'image. Gloses*. Paris : Seuil.

⁷⁴ Eco, U. (1988, 1ère éd. Ita. 1973). *Le signe. Histoire et analyse d'un concept*. Bruxelles : Labor.

vis d'un axe routier, du centre ville ou d'une entrée de ville. Les thèmes généraux de la ville idéale, de la société républicaine (notions de « mixité sociale » et de « ghetto ») et de la société de consommation (notion d'obsolescence) pourront par exemple symboliser les éléments immatériels. La mobilisation de déterminants externes dans les discours de justification témoignerait ainsi d'une lecture en perspective des objets de la démolition. Il est clair maintenant que selon les énonciateurs, ils occuperont une place différente dans la hiérarchie des argumentations.

2.2 Les publics des discours de justifications

Il s'agit ici de questionner la relation énonciateurs/publics. Pour ce qui est des énonciateurs, nous nous intéressons essentiellement aux acteurs de la décision, à ceux qui ont une légitimité à dire, à classer, à nommer, bref ceux qui produisent des « énoncés performatifs⁷⁵ » (Lussault, 1997).

Dans le même ordre du questionnement, quels sont maintenant les groupes sociaux à qui s'adressent ces récits d'action, dont la vocation est de convaincre, de produire du sens légitime à la démolition ?

En introduisant la notion de « public des justifications », nous voulons montrer qu'en dépit de l'existence de « principes supérieurs communs » pour rejoindre les théories de justifications élaborées par Boltanski & Thévenot (1991), il est tout à fait possible de déceler de sensibles variations dans les énoncés au gré de leur passage d'un public à l'autre. Cette dimension, souvent honnie par l'analyse, permet de considérer à côté des habitants, public privilégié et incontestable des énoncés de justifications de la démolition, les acteurs de la décision eux-mêmes comme des publics à part entière. En effet, avant de parvenir à construire, à manifester et à sceller un accord commun (Boltanski & Thévenot, *op. cit.*), les élus locaux, les bailleurs HLM et les représentants de l'Etat, se livrent d'abord à des logiques de tractations et de négociations qu'il conviendrait d'étudier aussi⁷⁶.

⁷⁵ Les énoncés ne relèvent pas uniquement du domaine du constatif « *c'est-à-dire du mode qui enregistre un état du monde* » mais également à celui des performatifs « *qui ajoutent au monde un état* ». Ainsi, M. Lussault (1997) définit toute énonciation comme « *un agir social suivi d'effets –ceux-ci, variables, permettant d'évaluer la performativité de celle-là* ».

⁷⁶ Dans le chapitre consacré aux résultats, cet aspect de la question apparaîtra au regard de la variable intitulée « objet-publics » car elle sous-entend que pour un même bâtiment voué à la démolition, les décideurs peuvent néanmoins tenir des discours distincts.

2.3 Les temps de la justification

D'emblée, une première distinction s'impose entre les *temps de l'énonciation*, et les *temps des justifications*.

Les justifications de la démolition ont d'une part un *temps d'énonciation* à définir. Ceci revient à dater approximativement ou avec exactitude le « moment » au cours duquel sont énoncées les justifications. C'est du temps mesurable.

Le temps des justification, notion moins restrictive, intègre dans son acception, les temps de relectures et de reprises des discours, soit par les mêmes collectifs d'énonciations, soit par de nouveaux groupes d'acteurs, faisant immersion dans le jeu décisionnel et politique, à la faveur d'un renouvellement des équipes municipales. C'est en outre la raison pour laquelle nous préférons parler du « contexte des justifications » et non du « contexte d'énonciation » car notre approche va au-delà le simple fait de « mesurer » et de « dater » les moments de l'énonciation. On cherchera en effet dans un second temps à lire en perspective ses moments d'énonciation à partir d'autres temporalités comme celle des échéances politiques, celle de la politique de la ville, celle de l'histoire des villes en général voire celle de l'urgence. Il y a donc un emboîtement d'échelles de temporalité qui est sous-jacent à cet indicateur.

Ces trois éléments définissant selon nous les « contextes de justification » associés à chaque site d'opérations, sont en réalité complètement entremêlés dans les discours. Ainsi dans un intérêt heuristique –mettre en lumière leur rôle et leur portée dans les procès de justifications-, nous avons opté pour l'approche monographique de l'exemple de Grande-Synthe. Nous en expliquerons les raisons dans le chapitre suivant.

Cette première grille d'analyse aux trois indicateurs nous servira par la suite de base théorique pour définir l'expérience de Grande-Synthe en matière de démolitions – chapitre III section n°4- et, par la suite, dans le chapitre V, pour entreprendre étape par étape la construction de notre typologie.

Chapitre III : diversité des « contextes de justification » à Grande-Synthe

Ce chapitre vise à démontrer l'intérêt que représente le site de Grande-Synthe en vue d'étayer nos hypothèses et certaines de nos pistes de recherche définies dès l'introduction. Outre son exemplarité (section n° 2), pour le dire vite, la dimension comparative y est pleinement exploitable, à la fois dans sa dimension historique et dans sa forme territorialisée (section n° 3). C'est dans cette diversité des contextes de justifications que nous procéderons enfin à la définition de nos principaux axes de comparaison (section n° 4). Toutefois, la première étape qui s'impose de toutes les façons, consiste à présenter l'organisation urbaine du territoire communal.

Section n° 1 : une organisation urbaine par quartiers

La commune s'organise en six quartiers urbains construits à des périodes différentes (cf. *infra* figure n° 7). Un premier ensemble, localisé au Nord d'un axe Est/Ouest, constituait à l'époque la Zone à urbaniser en Priorité des Nouvelles-Synthes⁷⁷ (ZUP), dont la construction s'échelonne entre la fin des années 1960 et les années 1970/80. Il regroupe trois quartiers jointifs : par ordre d'ancienneté, Saint-Jacques, Europe et Albeck. Malgré de nombreuses démolitions, le grand ensemble en tant que forme urbaine et sociale domine assez largement le paysage de cette ZUP.

Un second ensemble, plus au sud, de manière quasi symétrique, correspond aux constructions bâties vers la fin des années 1970, et toute la décennie 80 dans le cadre, cette fois-ci, d'une procédure de Zone d'aménagement concerté (ZAC). Pareillement, il se compose de trois quartiers : Courghain, Moulin et le Basroch pour le moins dense. En revanche, la ZAC, conçue en réaction à un urbanisme uniforme prévalant au nord, affiche une plus grande diversité urbaine et architecturale. Nous apporterons d'autres précisions à ce sujet quand nous définirons le corpus d'opérations sélectionnées pour l'analyse, dans la section n° 4.

Par ailleurs, d'autres zones beaucoup moins urbanisées intègrent également le territoire communal. En premier lieu, la zone des Ecarts, représentant les espaces ruraux localisés au Nord de la route nationale (RN1), est constituée entre autres par les « Maraîchers » et

⁷⁷ Ce fut la plus grande ZUP au Nord de Paris avec près de 5500 logements dont 4000 collectifs.

le « Petit Prédembourg ». La zone des Deux Synthes est quant à elle située plus au Sud, à proximité d'une zone industrielle. Nous nous attardons très peu sur ces parties du périmètre Grand-Synthois car elles n'interviendront pas dans notre analyse dédiée, rappelons-le, aux démolitions de logements sociaux.

Figure n° 7 : Les six principaux quartiers de la ville de Grande-Synthe



(IMN, 2008)

Quant au centre-ville, il ne renferme guère une très longue histoire. Il a été déplacé autour de la nouvelle Mairie, inaugurée en 1978, place François Mitterrand afin de mieux répondre aux objectifs définis par la municipalité de R. Carême⁷⁸ : développer une ville équilibrée dans son organisation urbaine et géographique. D'autres réaménagements ont suivi comme la reconversion en voie urbaine de l'ancienne route nationale (RN40) qui dans les années 1970/80, exerçait le rôle d'une frontière physique (Est/Ouest) et symbolique entre la ZUP au Nord et la ZAC au Sud.

⁷⁸ René Carême sera maire de Grande-Synthe entre 1971 et 1992, année où il se retire lui-même de la vie politique. André Demarthe lui succèdera entre 1992 et 2001, puis Damien Carême prendra le flambeau.

L'organisation actuelle de Grande-Synthe est le produit d'une histoire urbaine assez mouvementée, mais qui dans l'ensemble, rappelle, dans ses principaux traits, celle des autres cités HLM françaises.

Section n° 2 : Une cité HLM exemplaire

De toute évidence, Grande-Synthe constitue une cité HLM au sens où la part de logements sociaux frôle constamment les 60% sur l'ensemble du parc et cela, durant plusieurs décennies. Les circonstances de sa formation à partir des années 1960 puis de sa « restructuration » dès la fin des années 1970 sous l'égide des politiques nationales de la ville, sont loin d'être d'une originalité absolue.

En effet, depuis 1962, le territoire communal a servi de banc d'essai aux multiples procédures nationales conduites par l'Etat central. Globalement, l'histoire de Grande-Synthe nous évoque le phénomène des cités surgies du néant, en quelque temps, sous l'impulsion d'un développement économique majeur.

Dans la région, ce tournant s'est produit en 1956 suite à la décision des autorités nationales d'implanter un grand complexe sidérurgique, à l'époque Usinor⁷⁹, sur le littoral dunkerquois. Consécutivement à cet événement, acclamé tel quel dans la presse locale, s'est posée avec acuité la question du logement pour accueillir les milliers de travailleurs affluant de différents horizons géographiques (Lorraine et Maghreb notamment). Pour palier à ce manque, l'Etat central planifia la construction d'une nouvelle cité, dans l'immense périmètre Grand-Synthois qu'occupait modestement un petit village agricole, par étapes successives, en fonction des rythmes de croissance économique planifiés dans le secteur de l'emploi industriel. En fin de compte, par un arrêté ministériel du 2 mars 1961, les limites administratives de la ZUP des Nouvelles Synthes sont dessinées en vue d'y construire jusqu'à 4000 logements collectifs. La logique de l'urgence dictera alors le choix d'un urbanisme de grands ensembles et des techniques de production en série sur une majeure partie du territoire de ce nouvel ensemble (cf. *infra* figure n° 8).

⁷⁹ A la faveur de plusieurs opérations de rachat, ce mastodonte de la sidérurgie a vu son appellation beaucoup changer. Usinor est devenu dans un premier temps Sollac, puis depuis quelques années, Arcelor-Mital.

Figure n° 8 : Effet urbain de la technique dite « chemin de grue »



(AGUR, 1978)

De façon conséquente, l'évolution de la ZUP, tant au niveau du peuplement qu'au niveau de la croissance urbaine, devient subordonnée à la bonne santé économique du principal réservoir en logements et premier pourvoyeur d'emplois des Grands-Synthois, Usinor.

En pleine phase de croissance, durant une bonne vingtaine d'années (1962-1982), Grande-Synthe deviendra, comme peut l'illustrer la figure n° 9 (cf. *infra*), une ville moyenne de plus de 25 000 habitants. Sans doute un record dans la région.

Figure n° 9 : Evolution de la population de 1962 à nos jours.

Années	Nombre d'habitants
1962	1511
1964	3003
1968	11 046
1975	14 872
1982	26 209 ⁸⁰
1988	24 443
1990	24 362
1999	23 149
2005	21 192
2008	21 300

(Mairie Grande-Synthe et INSEE)

En raison de la crise économique des années 70, l'entreprise sidérurgique commence par freiner sa politique d'embauche, puis se désengagea complètement sur des milliers de logements, déjà construits, qui lui incombaient financièrement⁸¹.

Inévitablement, la ZUP, réduite dans sa fonction première, à l'accueil des ouvriers d'Usinor, s'achemina progressivement dans une logique de dégradation urbaine et sociale dont le phénomène le plus apparent a été le développement rapide de la vacance dans le parc locatif social (plus de 1500 logements vides ; cf. Bondue, 1986). Parallèlement, la poursuite des opérations au Sud, dans la ZAC du Courghain prend fin prématurément sous l'effet de cette crise⁸². C'est pourquoi le quartier du Barosch est resté pendant longtemps en l'état de friche urbaine.

Par conséquent, la commune s'inscrira logiquement parmi les sites prioritaires de la politique de la ville en bénéficiant des deux premières mesures qui en marqueront l'éclosion : Habitat et vie sociale (1977) et Développement social des quartiers (1981-82). Jusqu'à cette date, l'exemplarité du terrain se donne à voir dans sa plénitude.

⁸⁰ Entre 1975 et 1982, la population de la commune est multipliée par 1,7 car le quartier de l'Albeck est rattaché à Grande-Synthe, après un vote favorable des habitants.

⁸¹ En d'autres termes, Usinor payait les loyers de ces logements encore inoccupés.

⁸² La Zac du Courghain était conçue initialement pour accueillir selon les prévisions de l'époque, environ 25 000 habitants. Se référer à La Voix du Nord, *La Zac du Courghain : une extension des Nouvelles Synthés conçues pour que 25 000 habitants puissent se loger et y vivre*, 9 et 10 mars 1975.

Pour quelles raisons avons-nous alors privilégié ce cas précis et pas un autre ?

Section n° 3 : un site de démolitions dans sa globalité

En dehors du choix affectif⁸³, notre décision d'étudier la commune de Grande-Synthe relève d'abord d'une réflexion scientifique qui nous a conduite, en effet, à dégager dans son évolution urbaine, deux dimensions très pertinentes pour maximiser les possibilités de comparaison.

3.1 ancienneté et permanence d'une politique

Comme partout en France, à la même époque, la question de la démolition des tours et des barres dont l'image s'est progressivement renversée, finit par se poser à Grande-Synthe. Toutefois, contrairement à une majorité de communes, la mise en pratique de cette politique ne s'est pas fait attendre, loin s'en faut. Dès le début des années 1980, les premières opérations, orchestrées par un maire volontaire à bien des égards⁸⁴, sont lancées dans la ZUP pour résorber la vacance. Malgré un taux très élevé, les relogements furent plutôt complexes à traiter. Ils concernaient beaucoup les grandes familles, finalement toutes ou presque relogées à Grande-Synthe, en dépit des appels incessants du maire à une plus grande solidarité entre communes (Lahmini, 2005 ; Segonzac, 2006).

En définitive, notre intérêt pour le cas de Grande-Synthe puise une partie de son sens à travers ce regard strictement quantitatif : à ce jour, 1900 logements environs ont été démolis sans que la reconstruction ne soit considérée comme une urgence de premier plan. En revanche, les opérations en projet depuis 2004, affectant différents quartiers de la ville, s'inscriront dorénavant dans le contexte national de la rénovation urbaine des quartiers HLM.

En terme de bâtiments démolis, le nombre est assez considérable étant donné que la ZUP, hormis les tours (r+10), se constitue en majorité de grands ensembles de 4 à 6 niveaux maximum.

Il s'agit là d'une situation assez remarquable en France qui vaut à la ville l'honneur d'être citée en exemple dans les colonnes des revues spécialisées comme *Diagonal* ou

⁸³ Le fait que Grande-Synthe représente pour nous un espace de vie quotidien peut être sujet à certaines difficultés dans la construction de l'objet de recherche et de l'enquête à proprement parler. Ce sera entre autres l'une des questions abordées dans le chapitre suivant.

⁸⁴ *Combats d'un maire* (1993) et *Combats d'un militant* (1977), ses deux ouvrages aux titres bien choisis, résument bien les deux facettes de sa vie politique et syndicale.

dans les documents officiels de l'Etat. Quant aux acteurs locaux, ils évoquent souvent l'idée d'une *culture de la démolition* émergeant à Grande-Synthe, pour reprendre l'expression de l'architecte urbaniste J. Ysebaert.

Jusqu'à présent, la démolition occupa de manière récurrente les réflexions locales. La municipalité y recourt de façon conséquente entre 1982 et 1994 (cf. figure n° 10), mais il revient à l'ordre du jour avec le dispositif GPV.

Figure n° 10 : Opérations de démolitions à Grande-Synthe (1982-1994)

Année	1982	1983	1984	1985	1987	1988	1989	1991	1994
Nb de logements démolis	144	40	100	120	333	346	284	383	80

Source des données : AGUR

A Grande-Synthe, la démolition est donc non seulement une question d'actualité permanente mais aussi une pratique ancienne, bien ancrée dans les mentalités. En douze années sur la période 1982-1994, elle concerne en moyenne annuelle plus de 150 logements !

3.2 L'ampleur de son inscription territoriale

Jusque-là confinée à la ZUP, cette pratique fera pour la première fois son entrée dans la ZAC du Courghain dont la composition architecturale et urbaine est autre. C'est donc un élargissement spatial et typologique du champ de la démolition qui est mis en œuvre et nous offre, en conséquence, un champ unique d'enquêtes et d'analyse comparée. La conjonction de plusieurs éléments nous autorise à lire cette situation comme résultat d'un « renversement » de la pensée urbaine locale.

Cette ZAC fut édifée dans un contexte différent de celui de la ZUP : d'abord, une grande concertation entre les acteurs locaux, davantage pourvus de compétences en matière d'aménagement, a pu se mettre en place. Ensuite, cette expérience devait symboliser un urbanisme de réaction aux grands ensembles déjà stigmatisés. « *Il fallait faire différent* », une « *antizup* » disent les acteurs dans les documents de l'époque (fin des années 1970 notamment).

Nuançons néanmoins nos propos, la démolition ne concerne qu'un vaste ensemble de 240 logements dont 145 de type Renaudie, le tout élevé sur une dalle⁸⁵. « *La place du Courghain était citée à l'époque comme étant l'idéal (...). Je me souviens de ces bâtiments en angle (...). Quand ils ont été livrés, c'était le top du top (...). Grosso modo il faut se dire que tous les vingt ans, on a fait beaucoup d'erreurs* ». Les propos de cet ancien technicien de la ville illustrent tout de même et avec force une évolution de la pensée urbaine. Le très court intervalle (30 ans) entre le moment de la construction et celui où l'on choisit de tout raser nous conforte un peu plus dans notre hypothèse du « renversement ».

En interrogeant ce changement dans ses conséquences non plus sur l'existant mais cette fois-ci sur l'avenir au Courghain, on s'aperçoit combien la mémoire du passé pèse : la définition de la ville en projet et de façon consubstantielle, la conception des nouveaux logements l'illustrent bien. Comment opérer une projection urbaine, imaginer un vivre ensemble aujourd'hui et demain, qualitativement amélioré sans pouvoir prendre appui sur le passé commun et sur les lieux de la mémoire collective ? Comment inscrire un *continuum* historique de la vie de la cité et de la communauté grand synthoise lorsque des trous béants mitent le passé récent jusque dans son inscription territoriale la plus quotidienne ?

L'inscription territoriale de cette politique conjuguée à la faible participation des autres communes de l'agglomération en faveur d'une « meilleure » répartition des relogements, nous autorise à définir Grande-Synthe comme un territoire présentant plusieurs sites de démolitions dans la ville. Comment organiser la recherche pour exploiter au mieux cette richesse ?

Section n° 4 : Pluralité des axes de comparaison

Nous avons dû resserrer notre champ de recherche en sélectionnant d'abord quelques opérations emblématiques et bien documentées, puis en identifiant deux temps dans la politique de démolition grand-synthoise. Pour finir, nous définirons les principaux publics qui nous intéressent dans l'analyse des justifications.

⁸⁵ Cette politique de démolition, confortée par les financements de l'ANRU, déborde aussi dans le quartier du Moulin, où un ensemble de logements est également en passe, d'après les dernières réflexions des élus locaux, de faire l'objet d'un projet de démolitions. Cela nous conforte davantage dans nos propos et surtout le choix du titre de cette section.

4.1 Quelques opérations exemplaires

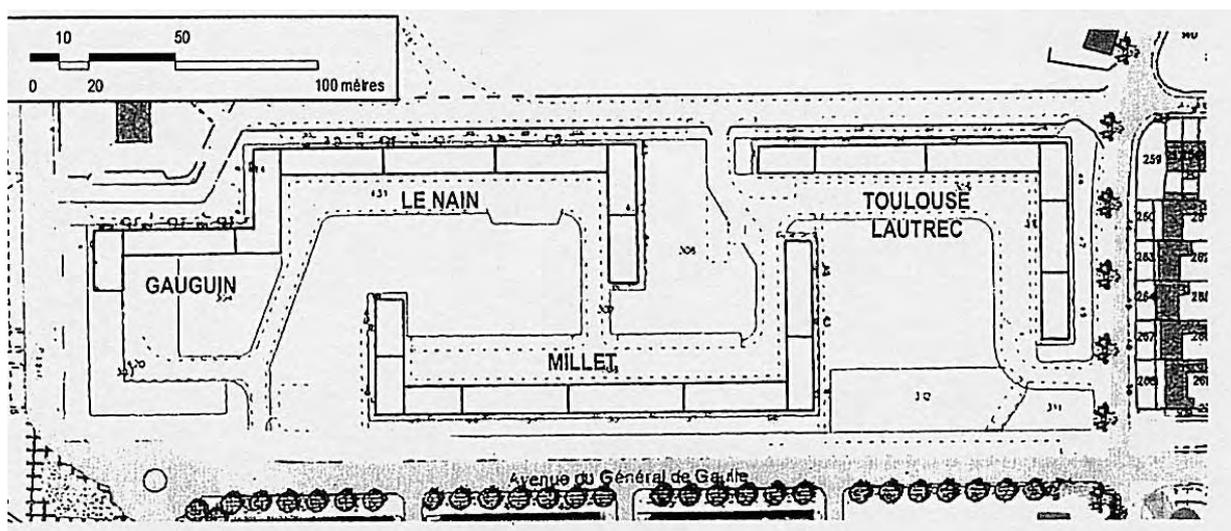
Nous les présenterons sans un ordre particulier en questionnant d'abord leur exemplarité par rapport au cas grand-synthois.

A- Le site Europe-Nord

L'îlot Europe-nord dit « îlot des peintres » se localise dans le quartier du même nom, à proximité immédiate du centre ville au sud et de nombreux équipements au nord. Ce premier site de 550 logements environs est structuré par une architecture de grands ensembles HLM formant deux sous-entités : trois barres (R+4) et plus au nord, quatre tours (R+10).

Les barres HLM édifiées dans les années 1960 comptent environ 350 logements gérés par un seul bailleur Partenord. Elles concentrent environ le quart de la population du quartier, soit 1000 habitants. Suite au processus de résidentialisation, ces bâtiments, autrefois désignés comme étant « les barres U, V, W »⁸⁶, sont rebaptisés résidences Millet, Toulouse, Lautrec, Le Nain et Gauguin (cf. figure n° 11). Ces barres sont encadrées par l'avenue Charles De Gaulle, les rues Salvador Allende, David et Denis Papin.

Figure n° 11 : Les barres UVW

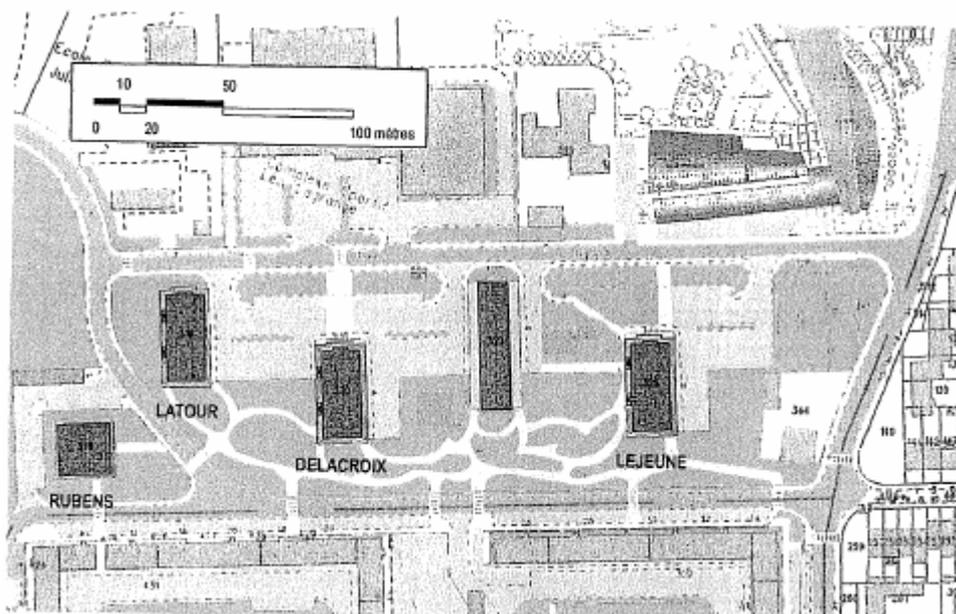


(O. Rouchon, 2000)

⁸⁶ Nous avons noté que ce type de désignation faisait toujours sens pour plusieurs des acteurs interrogés.

Plus au Nord, se trouve une barre en copropriété et quatre tours de logements sociaux (R+ 10 ; cf. figure n° 12).

Figure n° 12 : Les tours G dans l'îlot Europe Nord



(O. Rouchon, 2000)

Les spécificités du site sont nombreuses :

La politique de la ville y fait ses premiers pas dans le cadre de la procédure HVS (fin des années 1970). Depuis 1993, la ville se préoccupe en particulier de cet îlot. Plusieurs actions ponctuelles avaient déjà été menées comme :

- une réhabilitation des bâtiments à la fin des années 70 (HVS) et dans les années 80 avec le programme Palulos. La figure n° 13 (cf. infra) met en perspective deux exemples de réhabilitation de barres HLM, l'une se situant dans l'îlot étudié, l'autre dans le quartier de l'Albeck. Leur confrontation sur un registre visuel démontre les écarts en termes d'investissements financiers et symboliques.
- la démolition partielle de la barre Gauguin
- la réalisation du rond-point à proximité du cinéma Le varlin
- la mise en place dans la Barre Le Nain d'une antenne de quartier
- la nomination d'un agent de développement à plein temps
- la création d'un terrain multi-sports en lieu et place d'une station service
- la mise en place d'une brigade environnement

Figure n° 13 : Deux bâtiments réhabilités, des investissements différenciés



(service Mairie, 2000)

Depuis la fin des années 90, plusieurs bureaux d'étude ont été contacté pour lancer des recherches et des plans d'action. Globalement, suivant les conclusions de chacune de ces études, nous sommes passés d'une stratégie d'ouverture à un scénario extrême en matière d'aménagement urbain.

Le laboratoire Institut des Mers du Nord, basé à Dunkerque, est sollicité en 1998 pour élaborer une enquête sociologique du quartier (Lafaye, 1998). En 1999, une première étude urbaine et sociale menée par un cabinet d'études parisien propose de composer avec l'existant. Ce projet d'intervention, soutenu par l'ancienne municipalité de A. Demarthe, consistait à découper les barres en plusieurs îlots à échelle humaine et à tisser des liaisons nord/sud plus sécurisantes que les voûtes squattées par des jeunes. Selon les multiples scénarii, le nombre de démolitions se tenait dans une fourchette comprise entre 56 et 133 logements dans les barres alors que les tours étaient conservées.

La dernière étude commanditée auprès d'un second bureau d'étude évoque la nécessité de démolir, à long terme, toutes les barres d'immeubles ainsi que la totalité des tours de logements constituant l'îlot. Ce scénario est extrême en ce sens où il propose une table rase d'un passé. L'actuelle municipalité emmenée par le maire Damien Carême, y voit en revanche une opportunité de renouveau et montera aussitôt un dossier de financement ANRU pour le concrétiser dans les dix prochaines années.

La population de cet îlot se caractérise par une grande pauvreté. la plupart des occupants y habitent depuis toujours. De nombreuses familles se retrouvent dans l'îlot suite aux démolitions organisées dans le quartier de l'Albeck. D'après les études du service de quartier, cette population présente quelques autres spécificités fortes :

- la population est jeune (50% de moins de 25ans)
- 1/3 des familles sont immigrées ou issues de l'immigration (maghrébine et turque notamment)
- une forte proportion de familles monoparentales est également à noter.

B- La place du Courghain

La place commerciale au centre du quartier du Courghain, élevée sur une dalle urbaine, est encerclée par de l'habitat collectif locatif dont 145 logements à terrasses de type Renaudie (cf. *infra* figure n° 14).

Cette démolition signifie selon nous un renversement de la pensée urbaine pour deux raisons :

- les logements ont seulement une trentaine d'années d'existence.
- et surtout le contexte politique des années 70 et 80 était différent de celui des années précédentes : les acteurs locaux avaient plus de responsabilités dans l'urbanisme ; une grande concertation entre eux a pu se faire ; une équipe pluridisciplinaire s'est constituée ; selon leurs mots de l'époque, il fallait faire différent, une « anti-zup », donc un véritable quartier de ville.

Figure n° 14 : Logements en étoiles dans le quartier du Courghain



(Lahmini, 2005)

Vue aérienne du quartier



C- Ilot Mésanges-Chênes Verts

L'îlot Mésanges-Chênes Verts, situé à l'entrée du quartier Albeck est directement visible depuis une Route Nationale (RN1), très fréquentée, comptait à l'origine cinq barres semblables datant de 1969. En 1991 deux bâtiments sont détruits, puis en 1999-2000, deux autres connaissent le même sort en vue d'une requalification économique. Les ensembles Mésanges- Chênes verts (*infra* figure n° 15) ont subi un premier tri dans les années 1990 : deux parties démolies, trois conservées et réhabilitées mais de façon « légères ». La question de les démolir s'est posée à nouveau à la fin des années 1990 et au début des années 2000, quand la municipalité souhaitait implanter des activités économiques sur ce site, idéalement placé. C'est donc une politique de requalification du quartier qui a induit cette logique de *tabula rasa*.

Figure n° 15 : Barre HLM vouée à la démolition



(AGUR, 1996)

D- Le quartier Saint-Jacques

Etant donné l'importance du processus de démolition dans ce quartier (huit barres démolies dans les années 1980), nous avons jugé bon de construire une fiche synthétique (cf. encadré) reprenant pour chaque groupe de bâtiments, les principaux arguments mobilisés en faveur de leur démolition. On pourra par la même occasion prendre connaissance de certains vocables de la justification relevant du bailleur.

Le quartier St Jacques : un exemple de table rase ?
--

1) Echelonnement des démolitions dans le temps

Ce découpage en phases est établi en juin 1981 par le Crepah, dans un rapport⁸⁷ qui fait office de diagnostic de la partie Ouest de la Zup des Nouvelles Synthés.

Année	Destructions programmées	Nb de logements	Nb d'occupants	Nb de familles nombreuses	Nb d'étrangers	Relogement
1982	X, A et B	144	89	29	33	Zup et Zac
1983	C, D et H	136	109	24	40	Zup et Zac, + logements en centre ville
1984	I1 et I2	120	88	20	34	Idem + nouveaux logements réalisés en lieu et place de X, A, B
Bilan des 3 années	8 bâtiments	400	286 habitants à reloger			

2) étude de chaque groupe d'immeubles

a) immeubles A, B et C

Ils correspondent à des opérations Million. Leur démolition est décidée du fait de leur vétusté et de l'image négative qu'ils renvoient aux habitants de l'immeuble et aux populations extérieures à la ZUP.

b) immeubles D et X

Bien que ces deux bâtiments présentait sur différents aspects un bien meilleur état, leur démolition est jugée inévitable par les acteurs locaux pour vices de construction insolubles lesquels provoquaient des infiltrations dans les logements

Leur démolition est jugée comme la meilleure solution aussi parce qu'elle permet de créer « un terrain d'assiette important favorisant l'implantation de programmes individuels ».

c) Immeubles I1, I2 et H

Si la qualité esthétique de ces bâtiments est reconnue, un certain nombre de défauts justifiait selon le bailleur leur démolition :

- mauvais état, saleté des entrées
- de nombreux de grands appartements dans la structure du bâtiment
- perception négative de ces immeubles par les habitants de la zup

⁸⁷ Poursuite de la réhabilitation, secteur ouest, Crepah, juin 1981.

Au travers cet exemple, nous mesurons de façon synthétique les saillances des argumentaires portant sur la démolition ainsi que les principes fondamentaux qui les organisent et autorisent la construction d'une définition plutôt consensuelle des motifs de la démolition.

4.2 Deux phases dans la politique municipale

Notre champ d'étude couvrira une période s'échelonnant depuis le début des années 1980 (premières démolitions) à aujourd'hui. Le découpage en deux temps se fonde sur l'apparition de l'agence nationale de rénovation urbaine dite ANRU car elle a profondément bousculé les modes de faire des acteurs (Lahmini, 2005).

A- Avant l'ANRU : l'existence de blocages

« Depuis vingt-cinq ans la réhabilitation a constitué la réponse quasi-exclusive à tous les problèmes de vieillissement ou d'inadaptation du logement social »⁸⁸. L'Etat n'apportait pas de financements spécifiques au titre de la démolition. Les réticences des services de l'Etat étaient tant financières que symboliques.

Au titre des blocages symboliques, à Grande Synthe, il y avait cet aspect doublement « scandaleux » dans la politique municipale. Il s'agissait pour cause de vacances structurelles, de démolir du logement HLM, encore récent et non amorti, et par ailleurs, de préconiser le lancement de nouvelles constructions dans la ZAC du Courghain. C'était antinomique ou perçu comme tel. F. Vilain raconte : « Démolir du logement HLM, la première fois qu'on a dit ça, c'était inimaginable ... avant d'arriver là (ndlr : la démolition dans la cité « Pierre Collinet »), c'est vingt ans avec les pionniers, les cobayes qui s'en sont pris plein la figure ».

Au rang des blocages financiers, on constatait deux éléments. Après les évènements aux Minguettes provoquant une grande émotion au sein de la classe politique, l'Etat acceptait les démolitions sans toutefois y participer financièrement. En revanche, il accordait aux bailleurs sociaux un délai supplémentaire pour le remboursement des emprunts restant dû ainsi que des aides et subventions accordées pour la construction des logements.

⁸⁸ Dunoyer de Segonzac, (1999). *sept opérations de renouvellement urbain*. Ville et Quartiers 2tomes.

Dans le cas de Grande-Synthe, les moyens financiers de la ville (en grande partie liée à la taxe professionnelle sur les entreprises implantées sur son territoire dont Usinor et Auchan) ont permis d'entreprendre cette politique en allégeant le bailleur de trop lourdes charges qu'il aurait eues à supporter seul. La municipalité a en effet pu assumer pleinement le coût physique des opérations. Cependant, malgré la levée de ce type de blocages, un tri rigoureux pour le choix des immeubles s'imposait, au grand dam du maire, René Carême⁸⁹, fervent défenseur de la démolition.

B- Après l'ANRU : le spectre de la table rase

La constitution récente d'un consensus autour de la démolition, intimement liée à un infléchissement des services de l'Etat permis par le meilleur niveau d'amortissement des immeubles, a modifié radicalement les expériences de mise en œuvre de cette politique localement. La fin du tabou s'est accompagnée d'un retour en force des opérations à grand spectacle sur des grands ensembles emblématiques (Muraille de Chine à Saint-Etienne), un affichage médiatique des ministres de la ville et du logement, une flambée des prévisions sur le rythme comme une explosion des usages du mot. Néanmoins, dans une commune qui a brisé ce blocage symbolique il y a près de trente ans, ce sont davantage les crédits en hausse de l'Etat alloués à cette opération qui bousculent les pratiques. L'Agence nationale pour la rénovation urbaine créée en 2004, principal financeur et « guichet unique », a engendré un « vent de panique » dans les réflexions locales en réduisant le temps qualitatif notamment dans le travail d'enquête auprès des habitants, du fait de la date butoir de remise des dossiers avant la fin 2004 : « profiter du guichet unique, être les premiers, pour être les premiers servis (...) surtout on ne nous a pas demandé de réinventer la poudre »⁹⁰. Non seulement l'ANRU offre une opportunité de réaliser des projets « enfouis » dans les cartons depuis plusieurs années mais en plus, elle ouvre le champ de la démolition à des périmètres plus élargis sur un même site. Au Courghain, le projet des élus a beaucoup évolué entre 2001 et 2004, le nombre de logements démolis passant de 170 à 252 du fait de la prise en charge par l'agence du coût de démolition d'une dalle que personne n'osait toucher initialement. Les scénarios se radicalisent aussi pour l'îlot Europe nord. L'éventualité

⁸⁹ Lors d'un entretien réalisé à Rombas, en Lorraine, il nous avait confié ses ambitions d'aller beaucoup plus loin en matière de démolitions. Par ailleurs, il évoqua la réhabilitation comme une solution souvent adoptée à défaut de pouvoir faire table rase de la totalité des grands ensembles de « béton ».

⁹⁰ Un acteur impliqué dans le montage des dossiers ANRU dans le Dunkerquois.

émise par un bureau d'étude de raser la totalité de l'îlot (tours + barres), n'a plus rien d'exagéré pour les services de la ville.

L'ANRU inscrit les acteurs locaux dans une logique de l'urgence ; or comme le dit M. Marié, *« l'urgence, il n'est pas de pire ennemi de la mémoire »* (194). *« l'urgence comme méthode d'action, réponse technique à des besoins massifs de crise du logement, ne peut que faire table rase du passé. Le bulldozer n'est pas seulement sur le terrain ; il est aussi dans les esprits »*.

4.3 Renouveau des décideurs et des publics

Les publics que nous avons sélectionnés dans notre recherche sont représentatifs des deux principaux groupes d'acteurs en jeu dans les projets de renouvellement urbain des quartiers HLM : les décideurs que sont le bailleur, les élus de la ville et les services décentralisés de l'Etat comme la Direction départementale de l'Equipeement, et les habitants dont on ignore trop souvent les compétences en matière d'aménagement et de pratiques sociales des espaces.

A- Emergence des édiles locaux dans le jeu décisionnel

L'implication du bailleur et de l'Etat sont une réalité ancienne des politiques de démolition. Par contre, le rôle des élus locaux et notamment du maire dans le processus décisionnel est un fait relativement récent.

R. Carême en arrivant en 1971 à la tête de la mairie, a transformé la politique en « combats » dans la mesure où il avait une vision diamétralement opposée de ce qui avait été entrepris jusque là. Il fallait se battre. Son profil de syndicaliste militant y a nettement contribué comme les moyens financiers de la ville ou encore les hautes responsabilités qui vont être les siennes dans le domaine de l'urbanisme à la CUD et à l'agence. Il réussit tour à tour à convaincre les membres de son équipe (*« il les a manipulés »* selon certains), le bailleur et les services de l'Etat (DDE) du bien fondé de la démolition.

Pour échapper à la réhabilitation comme « seule réponse quasi exclusive » (Dunoyer de Segonzac, 1999) à la dégradation des quartiers d'habitat social, il a fallu livrer un combat éminemment politique porté par le maire René Carême, défenseur de la démolition.

Quand beaucoup d'autres communes abandonnèrent toute intention de démolir, ce dernier a voulu imposer cette opération comme une des « quarante mesures pour mieux

vivre » à Grande Synthe. Dès lors, le combat politique était lancé, mais ce ne fut ni le premier ni le dernier. Dans ses deux ouvrages aux titres assez révélateurs, on apprend qu'il en a livré constamment au cours de sa vie confondant politique et syndicalisme, que ce soit contre l'architecte de la ZUP pour le contraindre à stopper ses projets de densification ou contre des administrations et des ministères pour provoquer *in extremis* le rattachement de Grande Synthe, inconnu médiatiquement, à une liste de seize sites (15+1) retenus pour expérimenter le programme DSQ. Il n'y avait donc aucun consensus, il était à construire et il fallait imaginer les motifs –et plus profondément les justifications- qui allaient permettre d'y parvenir.

L'élucidation du « mystère » grand synthois nous amène à élargir le champ d'analyse à l'agglomération dunkerquoise et à repositionner la question en termes de rapports de force. En effet, la démolition s'inscrit dans un vaste mouvement, qui prit forme à Dunkerque, de contestations et de réactions contre « *une puissance étatique forte façonnant littéralement l'agglomération* » (Ratouis et Segaud, 1996) depuis la Reconstruction. L'acte fondateur date de la mise en place en 1974 du *schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Littoral Nord (SDAU)*.

Cette reprise en main de l'aménagement urbain devient opérationnelle grâce à l'élaboration, autour de figures charismatiques, d'un groupe local d'acteurs oeuvrant dans de nouvelles organisations, principalement la Communauté urbaine⁹¹ (1969) et l'agence d'urbanisme et de développement (1972) dite « Agur ». Les élus de la ville en prennent vite le contrôle en s'installant aux postes clés afférents à l'urbanisme. Encore plus haut, à la présidence de ces deux outils de développement, se tient Albert Denvers, qui de plus est président de l'office public départemental d'HLM, principal bailleur dans la ZUP. Bien que les relations entre office et maire fussent plutôt courtoises, les acteurs évoquent une « bagarre » pour persuader le bailleur de démolir les logements vacants non amortis. Les discussions bloquaient surtout sur des aspects financiers et ce sont les ressources de la commune en lien avec la taxe professionnelle versée par Usinor chaque année, qui ont permis la sortie de ce conflit. Les coûts physiques de l'opération, l'aménagement des terrains libérés et dans certains cas, leur rachat au prix fort lui incombaient tandis que le bailleur se chargea des remboursements du capital restant dû, tout de suite après l'opération dans un premier temps, puis après 1986 et la convention

⁹¹ Première communauté urbaine volontaire de France.

quelques pas des immeubles pour s'assurer d'une mobilisation forte de leurs habitants, peu enclins à y participer par ailleurs. Puisque la décision faisait partie du domaine du non négociable, la population pouvait à cette occasion se tenir au courant du projet et commencer à questionner les représentants de la ville et du bailleur sur son avenir. En outre, la réalisation d'enquêtes sociales auprès d'un échantillon de population avant de définir tout projet urbain est une méthode adoptée récemment. Lorsqu'un attachement fort aux logements est repéré, il n'infléchit pas forcément la décision de les démolir, par contre il incite à une plus grande vigilance dans les relogements (Europe-nord). A cette étape seulement, la rencontre individuelle avec chaque ménage devient un passage obligé, ce qui donne à l'habitant, une opportunité de s'exprimer sans retenue sur ses propres attentes. Les situations de « négociation » seront plus nombreuses à l'avenir et sans doute plus douloureuses quand elles porteront sur des familles à qui l'on disait plusieurs années en arrière, « vous serez mieux ici ». La participation des habitants nous dit J.P Ysebaert, est basée sur la conception des espaces publics. Il y a eu une participation des habitants avec la réhabilitation HVS de l'îlot « Europe-Nord ».

L'association des habitants en amont du projet est très rare, et pas seulement à Grande-Synthe. Ce fut le cas dans les six autres opérations de renouvellement urbain étudiées par Dunoyer de Segonzac.

Chapitre IV : Conditions et méthodes de l'enquête

Notre ambition d'enquêter finement les justifications émanant des décideurs de Grande-Synthe nous confronte inéluctablement à un ensemble de difficultés d'ordre méthodologique, propres pour certaines d'entre elles au sujet lui-même tel qu'il a été défini dans le premier chapitre, à notre position d'observateur observé dans cette commune, puis à l'introduction dans notre grille d'analyse de certaines dimensions dont le temps d'énonciation et les publics de ces justifications. Ce chapitre intervient à un moment charnière dans le raisonnement car il établit la relation entre nos objectifs, explicités précédemment tant sur le plan théorique qu'empirique, à travers la présentation de notre terrain d'étude, et nos résultats finaux. Dès lors, nous ferons en sorte de rendre compte minutieusement de chacune de ces difficultés (section n° 1), afin de mieux mettre en exergue le sens des dispositions méthodologiques que nous prendrons en conséquence. Pour résumer, le déroulement de l'enquête consistera à mettre à distance le sujet de la recherche (section n° 2), à constituer un corpus raisonné des discours, nécessairement représentatifs de la diversité des contextes de justification repérés (section n° 3), et à l'analyser à partir de son contenu sémantique et thématique (section n° 4).

Section n° 1 : Des conditions « problématiques⁹² »

Comme nous l'avons souligné dès le premier chapitre, le sujet de la démolition des grands ensembles est plus que jamais transversal dans notre questionnement sur les justifications de cette opération. Nos investigations sur ce terrain manifestement « glissant » nous place de fait dans l'obligation de mener une réflexion concernant certaines questions fondamentales de recherche, que posent notamment D. Bizeul et E.C. Hugues dans leurs écrits respectifs. Le premier démontre notamment dans un article paru en 1998 l'intérêt que peut représenter à la fois pour le chercheur et son lecteur, le fait d'énoncer, avant d'entrée dans le vif du sujet, les conditions de l'enquête⁹³. Quant à l'auteur américain E.C. Hugues, il soulignait dans la traduction française de son ouvrage de référence (1996), l'importance dans tout travail scientifique

⁹² Au sens où elles sont à interroger et non à assimiler comme telles.

⁹³ Bizeul, D. (1998). « Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause ». *Revue Française de Sociologie*. XXXIX (4), pp. 751-787.

de réfléchir continuellement au cheminement théorique et empirique, que l'on a emprunté et parcouru pour produire un résultat⁹⁴.

Eu égard à toutes ces mises en garde, nous présenterons alors dans cette première section, les nombreuses difficultés que nous avons rencontrées en distinguant néanmoins, celles qui sont propres au sujet de celles liées plus directement à son questionnement, à travers l'entrée des justifications.

1.1 L'approche du sujet de la recherche

A) traiter notre « quotidien » en objet d'étude

La question qui sera débattue ici, est celle que M. Weber pose dans *Le savant et le politique* (1959), à savoir : « comment se montrer à la hauteur du quotidien ? ». En effet, la thématique du quotidien est omniprésente dans notre sujet de recherche ; elle se décline d'ailleurs à deux niveaux :

D'abord, les opérations de démolition préconisées dans les quartiers périphériques portent en majeure partie sur du logement, donc sur un objet de la vie quotidienne au sens fort du terme. Tout un chacun peut donc se sentir compétent pour en discuter sans retenue, et livrer une opinion sur le bien fondé de cette intervention.

De surcroît, le fait qu'il s'agisse de « logement social » ajoute une portée politique et nationale à un débat auquel peuvent se mêler tous les sentiments du monde. En effet, les politiques de logement social font constamment l'objet de polémiques que ce soit du point de vue de la quantification de la demande réelle, de la répartition de l'offre sur le territoire des agglomérations ou du peuplement des habitations. Il suffit pour mémoire de se rappeler les polémiques qu'engendre régulièrement l'article 55 de la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbains (SRU) en imposant à un grand nombre de communes, la construction de logements sociaux à hauteur de 20 % sur leur territoire, sous peine de sanctions financières dans un premier temps.

Ensuite, la commune de Grande-Synthe, que nous avons défini sous un angle scientifique dans le précédent chapitre, symbolise notre espace de vie quotidien ou l'espace concret selon les mots d'H. Lefebvre. Si l'on se réfère cette fois-ci à la définition du géographe G. Di Méo, c'est en quelque sorte « l'espace des usages et des

⁹⁴ Hugues, E.C. (1996 ; 1^{ère} éd. en langue anglaise). *Le regard sociologique. Essais choisis*. Paris : EHESS.

pratiques sociales quotidiennes »⁹⁵. La tension entre espace concret et espace enquêté est ainsi palpable, et cela, d'autant plus encore, que, comme la plupart des habitants de la commune, nous avons déjà été témoin oculaire d'opérations de démolition. Cette précision n'est en rien anecdotique : comme le signale en effet M. Marié (1989), « [...] *le fait d'avoir vécu certains évènements, de les avoir éprouvés dans son existence, [nous] prédispose à voir les choses autrement qu'à les avoir approchés par les mots, par les archives ou par les témoignages* »⁹⁶. Nous sommes ainsi d'une certaine manière parti prenant du sujet dont nous voulons parler puisque en citant toujours M. Marié, « (...) *les objets cognitifs que je produis ont à voir avec la position du regard, la position sociale [et] l'expérience vécue* » (*Ibid.*, 22).

La thématique du quotidien pose donc avec force le problème de la distanciation de l'objet, et plus spécifiquement, des réalités qui nous sont proches. Notre situation de chercheur engagé dans l'étude de la démolition et de ses justifications, présentées à Grande-Synthe, ne s'apparente non pas à « *une distanciation de fait et une identification élective* » mais davantage à « *une identification de fait et une distanciation élective* » (Abelès, 1988)⁹⁷. Très clairement, il ne s'agit point de nous familiariser avec un terrain inconnu, par contre « *de créer artificiellement une distance par rapport aux évidences de notre monde quotidien, d'échapper en quelque sorte à cette proximité aveuglante de l'objet* » (Marié, *op. cit.*).

La construction scientifique de cet objet de recherche ne relèvera pas pour autant d'une mince affaire car nous devons en même temps nous défaire de la tentation, déjà très présente dans le discours ordinaire, de procéder à une lecture de la démolition uniquement sur des registres statistiques et purement visuels.

⁹⁵ Di Méo, G. (1998). « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie ». *L'information géographique*, n° 3.

⁹⁶ Cf. Marié, M. (1989). *Les Terres et les Mots*. Paris : Méridiens- Klincksieck. Si nous nous appuyons beaucoup sur le travail de l'ethnologue, il faut néanmoins signaler que d'autres auteurs ont abordé ce type de questionnement comme Schultz, A. (1987). *Le chercheur et le quotidien*. Paris : Méridiens-Klincksieck, coll. « Sociétés ». Voir aussi Bourdieu, P. (1984, 1^{ère} éd. 1980). *Questions de sociologie*. Paris : Editions de Minuit. Ou Bachelard, G. (1989, 1^{ère} éd. 1938). *La formation de l'esprit scientifique*. Paris : Librairie Philo. J. Vrin.

⁹⁷ Abelès, M. 1988. *Jours tranquilles en 89, Ethnologue politique d'un département français*. Paris : éditions Odile Jacob. Ouvrage cité par M. Marié dans *Les Terres et les Mots* (1989).

B) Sortir d'une lecture homogénéisante des démolitions

Nous tenterons ici de comprendre les effets du traitement médiatique et statistique de la démolition dans son approche courante ainsi que dans sa mise en discours.

En premier lieu, la démolition est devenue depuis les années 1980 le volant le plus médiatisé de la politique du logement (Tissot, 2006). Ce relais médiatique contribue à façonner notre imaginaire collectif de toutes ces images multiples qui nous parviennent de la mise en scène de ces opérations en particulier dans les quartiers les plus médiatiques. La première référence en date dans la politique « spectacle » de la démolition est sans nul doute la disparition de la barre Debussy en 1986, retransmise en direct à la télévision française, à une heure de grande écoute. D'autres emblèmes de l'architecture des grands ensembles ont connu ce même type de traitement lors de leur « mise à bas ». Parmi elles, on peut citer les démolitions de la Barre Renoir à la Courneuve, celle de la Muraille de Chine à Saint Etienne ou encore de la copropriété de Montfermeil. Nous devons ainsi nous interroger sur les effets de cette orchestration des opérations de démolition en règle générale par les médias et notamment la presse.

L'architecte S. Parvu pointe assez justement dans tous ces articles de presse « *l'insistance sur la rapidité avec laquelle ces constructions s'effondrent* »⁹⁸. D'une chronologie extrêmement complexe et enchevêtrée dans laquelle s'inscrit l'opération de démolition, ce type de médias n'en retient finalement que l'instant spectaculaire : ces quelques secondes nécessaires à la « mise à bas » des immeubles. Ce resserrement de l'information sur un seul aspect du problème a pour effet principal de réduire considérablement les significations l'opération dans un contexte social et urbain particulier. Comme le note l'auteur, « *l'absence d'un contexte temporel qui nous informe de ce qui précède la démolition et surtout de ce qui y succédera, détache le bâtiment de son site et de l'histoire du lieu où il se trouve* » (*Ibid.* p. 28).

De façon générale, il faut noter toutefois que le traitement visuel de l'urbain et du social prédomine dans les actions menées depuis les années 1980 dans les quartiers d'habitat social (Flament, 1995) et même au sein de la ville dans son ensemble (Gravari-Barbas,

⁹⁸ Elle y développe une réflexion critique sur le contexte médiatique, administratif et architectural dans lequel les opérations de démolitions s'organisent dans les quartiers périphériques de logement social. Cf. Parvu, S. (2003). « Demeures et démolitions, les contresens de la modernité ». *Faces : journal d'architectures*, n° 52, pp. 26-31.

1998, 2000). Concernant la « réhabilitation » des grands ensembles, ce n'est pas tant l'intérieur des logements qui a fait l'objet de la plus grande part des investissements financiers, mais le second œuvre comme l'ont noté A. Micoud et J. Roux (1996) ou encore J. Maglione (1986). Dans le domaine de la construction, Jean-Louis Cohen (1999) nous rappelle que l'habitation n'échappe pas aussi à l'attraction du monument. Ainsi, « *dès lors que les entreprises, les municipalités, les coopératives ou les Etats lancent des programmes de logements d'une ampleur inédite, la question de leur lisibilité se pose bien évidemment* »⁹⁹.

Cette primauté accordée au registre du visible pourrait donner lieu au développement de certaines conclusions hâtives qu'il faudra imparablement discuter dans notre recherche et plus précisément dans le chapitre suivant. Quelles sont-elles ?

D'abord, la mise en clichés des opérations au moment de leur exécution finit par donner une vive impression que toutes ne font plus qu'une ; autrement dit, la diversité des objets qu'elles visent ainsi que le contenu social de leurs effets risquent de passer au second plan.

Ensuite, le regard sur la politique de la ville peut changer sous l'effet d'une confiance aveuglante à l'égard de ce registre. Comme la démolition s'oppose sur un plan visuel à la réhabilitation, son application à grande échelle marquerait-elle pour autant une rupture dans l'évolution de la politique de la ville ?

En second lieu, le traitement courant du sujet de la démolition se réduit à des éléments quantitatifs. Nous avons précédemment déjà souligné la surenchère à l'œuvre ces dernières années dans la programmation chiffrée du nombre de démolitions souhaitables évoqués tour à tour par les ministres se succédant. D'ailleurs, le « plan Borloo » focalise l'attention pour trois chiffres significatifs de la politique de rénovation urbaine : 200 000 démolitions, 200 000 reconstructions, et 200 000 réhabilitations. Sur un plan local, on observe le même phénomène : l'ancien maire de la commune de Grande-Synthe, R. Carême, fait l'éloge du nombre de logements démolis auquel il est parvenu sous sa mandature aussi bien dans nos entretiens avec lui que dans son ouvrage *Combat d'un maire* (1993).

⁹⁹ Cohen, J.-L. (1999). « Monuments déguisés ». *Les cahiers de médiologie*, n° 7, p.171.

En dernier lieu, les effets conjugués de ces deux aspects portent indéniablement sur le discours ordinaire de la démolition, lequel comporte un certain nombre d'abus de langage et d'amalgames divers, auxquels n'échappent pas toujours les chercheurs et spécialistes du logement¹⁰⁰. Dans le cadre d'une communication à un séminaire consacré aux « Mots de la ville », nous avons pu identifier quelques usages courants de la notion « démolition ». Nous en avons sélectionné quelques uns pour illustrer nos propos dans cette présente recherche¹⁰¹.

Mis à part quelques spécificités notables repérées chez certains professionnels (« démol » ou la « démo »), on relève certaines tendances langagières communes, qui dénotent, à l'inverse d'autres sujets, de l'existence de solides passerelles ou d'une relative fragilité des frontières –selon les interprétations de chacun- entre le monde savant et le sens commun.

D'abord, on remarquera un usage indifférencié des mots « démolition » et « destruction », y compris parmi les chercheurs. Pourtant, le vocable « démolition » est devenue à travers son institutionnalisation, une catégorie de l'action publique. D'ailleurs, dans les textes législatifs et autres circulaires officielles, son usage prévaut exclusivement pour désigner cette opération d'aménagement urbain. Cette précision restreint alors le champ d'acception de la notion « destruction » aux dégâts matériels ressortissant de conflits de guerre et de catastrophes naturelles ou industrielles, comme l'explosion de l'usine AZF en septembre 2001 à Toulouse.

Ensuite, on note que la technique s'imisce dans l'énonciation de la démolition par la référence récurrente aux instruments utilisés dans le cadre de l'opération physique. :

¹⁰⁰ Notre raisonnement sur les usages et acceptions du mot « démolition » dans le discours ordinaire fait écho au remarquable travail de déconstruction que Jacques Brun entreprend pour la notion de ségrégation, aussi galvaudée sinon plus. Pour résumer en quelques mots sa pensée, l'auteur observe notamment plusieurs glissements sémantiques. Cf. Brun, J. (1994). « Essai critique sur la notion de ségrégation et son usage en géographie urbaine », dans J. Brun & C. Rhein (dir.) *La ségrégation dans la ville*, Paris : L'Harmattan, pp. 21-57.

¹⁰¹ Une partie de ces réflexions sont puisées de notre communication : « *Démolition et mots liés dans les politiques d'aménagement des quartiers d'habitat social depuis les années 1980* », journée d'étude « Les Mots de la Ville », Langues techniques et spécialisées de l'urbain, L. Coudroy de Lille et O. Ratouis (coord.), le 27 novembre 2003, Institut des Mers du Nord, Dunkerque. Notre corpus, dépassant le cadre de Grande-Synthe, se constituait de coupures de presse, de documents de synthèse sur des manifestations scientifiques ou professionnelles et politiques comme les assises de Bron en 1989, d'extraits d'entretiens de spécialistes, politiciens et de chercheurs parus dans certaines revues, d'articles de recherche etc.

« dynamite », « pelleteuses », « bulldozer » entre autres évoqueront puissamment alors la violence de cette intervention sur le bâti.

Enfin, on déplore *de facto* une réduction du champ sémantique de la « démolition ». En effet, ce mot peut parfois être employé seul, comme dans certains intitulés de documents variés¹⁰², pour renvoyer au sujet spécifique de la démolition des logements sociaux voire des grands ensembles en particulier. On suppose ici que la surexposition médiatique analysée précédemment n'y est pas neutre.

L'ensemble de ces confusions sémantiques, intériorisées plus ou moins consciemment dans la mise en discours de la démolition, constituait de notre point de vue une des conditions problématiques au préalable de l'enquête que nous devons mener sur les justifications émanant du site de Grande-Synthe.

1.2 Les difficultés de la saisie contextuelle des justifications

Dans le cadre cette fois-ci du questionnement du sujet, à travers l'entrée des justifications, nous nous sommes heurtés à d'autres difficultés méthodologiques que l'on pourra résumer par une seule et même question. Comment saisir les justifications dans leur temps d'énonciation ?

Hormis quelques rares opportunités d'être en prise directe avec la parole de chaque décideur, au moment de son énonciation à des publics distincts, ce fut, pour le reste du temps, soit sa quasi-totalité, assez problématique. Cette difficulté se décline même à différentes échelles selon la relation énonciateur/public étudiée :

- Acteurs locaux (entre eux) : souvent des tractations auxquelles se livrent bailleurs et élus de la ville, précèdent et accompagnent les projets de démolition.
- Acteurs locaux /instances de l'Etat : L'Etat constitue sans conteste un acteur majeur dans ces mêmes projets par les financements qu'il apporte. Il est alors un « public » des justifications que devront fournir les acteurs locaux.
- Acteurs locaux /habitants : les premiers se doivent d'expliquer aux seconds, principaux concernés, les justifications de leur projet de démolition. .

¹⁰² « Démolitions » est le titre de l'article (2000) du philosophe T. Paquot, publié dans le numéro 313 de la revue *Urbanisme*.

Devant de telles circonstances, nous étions donc amené à structurer notre méthodologie d'enquête en fonction de toutes ces difficultés, y compris celles liées plus spécifiquement au sujet de la recherche. Pour sa présentation nous proposons de procéder par étapes successives : d'abord la mise à distance du sujet, puis la constitution d'un corpus raisonné et représentatif de ces trois types de relation énonciateurs/public, et enfin, la définition du type d'analyse adopté pour étudier les justifications des décideurs de Grande-Synthe.

Section n° 2 : « Procédures de distanciation » du sujet

Dans cette section, nous tenterons d'« inventer » une procédure de mise à distance du sujet de la démolition des grands ensembles, compte tenu de son rapport au quotidien et des difficultés de son traitement notamment.

Notre démarche consiste alors à trouver un équilibre entre ces deux écueils qu'évoque bien M. Marié (1989). L'« entrisme » relève d'une trop grande identification au sujet au point d'en perdre, en ce qui nous concerne, les deux objectifs de connaissance que l'on s'est fixé dans l'introduction générale. Si cette posture est néfaste pour la recherche, une autre est toute aussi à éviter : il s'agit d'une attitude du chercheur qui tendrait à s'imposer une trop grande distance par rapport à son sujet par le recours au questionnaire formel ; le risque étant de « *se laisser prendre au jeu du discours qu'il a lui-même instauré* » et de ne recevoir en fin de compte « *que les réponses qu'il attendait* » (Ibid, 1989).

C'est dans la tension quasi concrète et palpable entre ces deux écueils que, dans le quotidien de notre vie et de notre enquête, nous nous sommes évertués à construire -par tâtonnement- notre posture de socio anthropologue entre engagement et distanciation. Concrètement, nous voulons rétablir d'une part le rôle de la dimension idéale de l'espace dans l'analyse du sujet, et d'autre part, créer cette relative distance vis-à-vis de celui-ci par le truchement du jeu des échelles temporelles et spatiales.

2.1 Restaurer la dimension idéale dans l'analyse

A notre sens, le nœud du problème se situe bien au-delà de l'opération physique et du nombre de bâtiments démolis quel que soit le site étudié. Pour prendre une nouvelle fois cette métaphore de l'iceberg, décidément très parlante, ces deux aspects ne sont que les

parties émergées du sujet, celles qui se donnent à voir dans l'immédiat et qui font l'objet d'une médiatisation à outrance. Pour mieux se saisir de la complexité du sujet et le sens que les acteurs donnent à la démolition, nous nous appuyerons sur la définition de l'espace telle qu'elle s'inscrit dans le champ de la géographie sociale

Ainsi, nous questionnerons les démolitions de Grande-Synthe, en se fondant régulièrement sur les deux registres du spatial, définit entre autres par Michel Lussault¹⁰³. Nous entendons par-là le registre du visible ou de la matérialité, et le registre de l'idéal et des représentations.

Toutefois, notre objectif n'est pas de faire l'inverse de ce que nous critiquons, loin s'en faut. Nous voulons juste restaurer le rôle du registre idéal dans la compréhension du sujet. Quant au registre du visible, il est remis à sa place conformément à notre définition de l'espace, c'est à dire ni complètement écarté, ni trop mis en avant, mais constamment associé au champ idéal.

2.2 Un jeu sur les échelles spatiales et temporelles

Afin de mettre à distance les quartiers d'habitat social, objet éminemment politique, nous prendrons la ville comme point de départ et issue finale du questionnement sur les justifications de leur démolition.

Ouvrir la réflexion à la ville, c'est ainsi reconnaître le rapport étroit qui lie le logement à la ville. En s'appuyant sur les travaux de B. Lepetit¹⁰⁴ (1948-1996) et de plusieurs chercheurs italiens dont A. Rossi¹⁰⁵ (1931-1997), il est possible de définir la ville au travers deux dimensions certes conflictuelles entre elles, mais qui au demeurant, lui sont inhérentes : la modernisation par le changement urbain et la sédimentation par des logiques de conservation et de patrimonialisation.

En schématisant très brièvement : sans transformation, le risque est grand d'aboutir *in fine* à des villes historiques, complètement fossilisées. Inversement, la sédimentation nous éloigne du spectre de la « ville jetable ». Dès lors, il s'opère sans cesse au sein de la ville un nécessaire tri de l'existant avec pour question essentielle à chaque projet de grande envergure : que faut-il préserver et de quoi peut-on se défaire ?

¹⁰³ J. Lévy et M. Lussault, « Espace » in. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 2003.

¹⁰⁴ B. Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience*, Albin Michel, 1995.

¹⁰⁵ Cf. *L'architecture de la ville*, Folio, 2001 (trad. de l'italien par F. Brun). Dans cet ouvrage initialement paru en 1966, il montre entre autres l'importance des phénomènes de permanence dans l'évolution urbaine et architecturale de la ville de Rome et plus généralement, il insiste sur la nécessité de pouvoir lire la ville en tant qu'objet construit à des moments différents, dans une continuité.

Ce bref détour par la ville nous renvoie une image différente de la démolition dans son registre de modernisation. Sans être pour autant une fatalité, elle se présente comme une nécessité-« historique » ajouterait F. Choay¹⁰⁶.

La démolition étant une pratique ancienne et récurrente dans l'histoire des villes (Burgel, *op. cit.* Chapitre I), nous relevons l'existence d'invariants quels que soient les contextes historiques et les objets urbains considérés. Sans être complet, notons le rapport évident entre la démolition et la technique, puis la dimension spatiale de cette pratique. Ce qui nous paraît être le plus intéressant, c'est cette curieuse ambivalence de la démolition quand on l'examine en propre : elle est en même temps disparition d'un objet bâti et opportunité de changement sur le site libéré, au sens du possible nouvel aménagement en substitution.

La mise en contexte est donc une étape fondamentale dans la compréhension des significations que revêtira alors la démolition aux yeux de ses décideurs.

Section n° 3 : Constitution d'un corpus diversifié

Notre enquête sur le site de Grande-Synthe consiste dans sa seconde étape à construire un corpus à partir duquel nous pourrions alors répondre à nos deux objectifs de départ. Nous devons bien entendu veiller à ce qu'il reflète au mieux la diversité des contextes de justification repérés à Grande-Synthe.

Après examen de toutes les possibilités offertes par ce site, le corpus se composera alors d'un recueil de documents significatifs des justifications de la démolition, et puis des résultats de nos entretiens effectués auprès d'une quinzaine d'acteurs de la ville.

3.1 Les documents significatifs des justifications

Les documents significatifs des justifications sont classés en différentes catégories corrélativement à l'identification de trois formes de relation énonciateurs/public :

¹⁰⁶ F. Choay, De la démolition, in *Métamorphoses parisiennes*, ouvrage coll. sous la dir. de Bruno Fortier, paru en 1996.

- Les documents de type courriers officiels indiquant la nature des justifications véhiculées entre le bailleur et les élus de la ville.
- Les documents de type courriers, rapports et diagnostics ¹⁰⁷ élaborés par les acteurs locaux pour justifier aux différentes instances de l'Etat, leurs projets de démolition. On pourra y adjoindre de façon significative les dossiers de demande de financement auprès de l'ANRU en vertu de la démolition de la place du Courghain et de l'îlot Europe nord.
- Les documents tels que les comptes-rendus de réunions de quartier, dans lesquels on retrouve un échange entre les acteurs locaux et les habitants. Nous avons également intégré dans ce « groupe » certains articles de la presse communale étant donné leur relation clairement affichée au pouvoir local¹⁰⁸.

3.2 Le recueil de la parole des décideurs

Nos entretiens en mode semi directif, auprès des décideurs de la démolition à Grande-Synthe nous ont permis d'abord de combler le manque d'informations sur les projets étudiés. Ensuite, il est clair que le recueil de leur parole allait constituer un matériau très riche pour l'analyse des justifications. Le choix des interlocuteurs prenait alors une toute autre dimension

Ainsi, notre échantillon devait absolument recouvrir le triptyque des grands décideurs de cette opération que sont les élus locaux, les bailleurs, et les différents représentants de l'Etat. Dans le cas dunkerquois, nous avons ajouté à ces trois types d'acteurs, les architectes, urbanistes et différents techniciens de l'Agence d'urbanisme, et puis certains élus de la Communauté urbaine. Le rôle de ces structures dans les projets grands synthois est prépondérant depuis leur création respective.

En lien avec notre indicateur des temporalités des justifications, cet échantillon présente deux profils d'acteurs. Dans le premier le plus dense, nous trouvons les acteurs ayant participé aux opérations déjà réalisées, le plus souvent dans les années 1980 ; le maire R. Carême en fait partie.

¹⁰⁷ Les dossiers ANRU par exemple.

¹⁰⁸ Les éditoriaux sont en général rédigés par des membres de l'équipe municipale en place au pouvoir. Le maire de la ville peut aussi s'y atteler dans son désir de s'adresser ouvertement aux grands synthois.

Dans l'autre, il y a ceux qui sont actuellement impliqués dans la constitution des deux dossiers pour l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU). L'actuel maire de Grande-Synthe, D. Carême, intègre naturellement ce groupe-ci.

Les autres caractéristiques sur le profil des acteurs interrogés sont présentées de façon synthétique dans l'encadré ci-dessous.

Diversité des profils d'acteurs interrogés

Dans notre souci de prendre en considération le positionnement social des acteurs, nous avons construit une petite typologie des situations observées dans le cadre de nos entretiens. Rappelons que le premier critère de sélection des acteurs était leur appartenance aux diverses structures impliquées dans le processus de décision des démolitions à Grande-Synthe. Il s'agit des Bailleurs, de la Mairie de Grande-Synthe (GS), de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), de la Direction Départementale de l'Équipement (antenne dunkerquoise), et enfin de l'Agence d'urbanisme de Dunkerque (AGUR).

DK : dunkerque

Pluralité des situations professionnelles au moment des entretiens

- acteurs faisant immersion dans le champ décisionnel dans les années 1990/2000
- acteurs encore impliqués sur le territoire de GS depuis les années 1970
- acteurs retraités de toutes fonctions (R. Carême par exemple)

Mutations observées dans le parcours professionnel des acteurs

1° mouvements d'une structure à une autre dans le dunkerquois

- Mairie GS vers Mairie DK
- Mairie GS vers CUD
- Mairie GS vers AGUR
- Bailleur vers mairie GS ou DK

2° mouvements au sein d'une même structure:

- Mairie GS
- AGUR
- Bailleur

On fera une remarque en complément de cet encadré. Les évolutions horizontales (de structure à structure) sont davantage plus fréquentes que les mutations professionnelles au sein d'une même structure.

Section n° 4 : Une méthode d'analyse des discours

Etant donné qu'il est pour nous impossible de dissocier le discours –entendu comme *exposé motivationnel* et *force de persuasion* (Strauss, 1992)¹⁰⁹-, et l'action manifeste qui lui succède, nous tâcherons de repérer dans ce corpus ainsi constitué différents éléments dont :

- les mots de la justification : ils sont des vecteurs du sens de l'action.
- la nature des catégories utilisées : technique, économique, organiciste etc.
- les thèmes majeurs et récurrents dans les discours des décideurs

La confrontation des discours de justification selon les temporalités, les objets de la démolition et les publics considérés nous permettra de montrer que la démolition n'est pas une catégorie homogène. Son sens se détermine en fonction des contextes de justification.

¹⁰⁹ Strauss, A. (1992 ; 1^{ère} éd. américaine 1959). *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*. Paris : Editions Métailié.

Chapitre V : Résultats

Dans ce chapitre, nous tenterons de répondre points par points aux objectifs énoncés en introduction. Tout d'abord, nous tâcherons de montrer que les discours de justifications évoluent effectivement selon les contextes d'énonciation. Ainsi, nos trois variables « objets de la démolition », « publics concernés » et « temps d'énonciation » se révéleront pertinents en tant qu'indicateurs exploitables dans l'analyse des justifications. Ensuite, corrélativement à la seconde hypothèse posée, nous ferons ressortir les principaux invariants qui se dégagent des discours étudiés. Enfin, à l'aune de ces résultats, nous nous efforcerons d'élaborer une typologie ouverte et évolutive des justifications de la démolition des grands ensembles.

Section n° 1 : Evolutions des justifications

On constate une évolution des justifications en fonction de nos trois variables : public, temps et objet de la démolition. Pour chaque cas, nous donnerons les exemples les plus démonstratifs.

1.1 Selon les objets urbains concernés

Les justifications évoluent clairement selon les objets de la démolition. Pour certains immeubles, les logiques à l'œuvre sont à dominante techniques comme l'explique l'urbaniste architecte J. Ysebaert, en évoquant la démolition retardée d'une Tour, pourtant vide : *C'était technique. Un ensemble de blocs appartenant au bailleur ODN dépendait d'une chaufferie, adjacente à cette tour. Démolir la tour à cette époque-là, sans toucher la chaufferie, cela paraissait difficile. La démolition a finalement été possible le jour où seulement deux bâtiments étaient concernés par le chauffage collectif*».

D'un autre côté, comme pour le bâtiment X situé dans le quartier St Jacques, les décideurs peuvent évoquer comme critères de démolition, l'idée d'un enclavement urbain¹¹⁰.

¹¹⁰ « il était planté tout seul ! » nous précisait un ancien élu de la ville.

Figure n° 17 : « Disparition » du Bloc X



(Journal Municipal, 1982)

Enfin, la démolition d'un bâtiment peut signifier en revanche l'échec d'une stratégie de requalification des logements. Le sort réservé à la Tour Septentrion dans le quartier de l'Albeck est en soi exemplaire de ce cas de figure : « *la tour Septentrion : on a tenté d'en faire un immeuble de bureaux. En fait on n'a jamais trouvé preneurs. Problème d'image, de réputation. Alors que la ville était prête à réinvestir de l'argent municipal pour transformer ce bâtiment de bureaux. Donc faute d'y arriver, on a démolit* » nous explique F. Vilain.

1.2 Selon les publics

Le discours que les acteurs locaux (élus/bailleurs) tiennent entre eux, est sensiblement différent de celui énoncé aux habitants concernés par l'opération de démolition. Une animatrice sociale, recrutée par le bailleur Partenord ex-ODN dans les années 1980, nous explique sa mission : « *on me demandait de vider les logements* ». Officiellement, sa mission consistait à « reloger » les grandes familles habitant des immeubles voués à la démolition. L'écart des registres et des motifs selon les publics est ici manifeste, visant d'abord à adapter la justification à son contexte d'énonciation, ici son public et ce que le locuteur pensait connaître de lui et de son rapport à l'habitat collectif du quartier et/ou de la ville.

1.3 Dans le temps

Nous notons une évolution tangible de l'argumentaire en fonction notamment des deux phases identifiées dans le chapitre IV. Ce découpage fait donc non seulement sens sur un plan méthode de travail, mais aussi sur le plan des justifications.

La vacance, fortement mise en avant pour son ampleur considérable, que ce soit dans les documents de l'époque ou dans le discours des acteurs interrogés, faisait de la démolition un moyen de sa résorption. C'est un fait indéniable : au début des années 80, dans la ZUP, un logement locatif sur quatre est vide, soit environ un millier (J.-P. Bondue, 1986). Cependant, ce chiffre ne dit rien sur les origines diverses de cette vacance. La source première est bien entendu Usinor qui en pleine crise met un coup d'arrêt à sa politique d'embauche et se désengage sur ses réservations en logements sociaux localisés surtout dans le quartier de l'Albeck. Il faut aussi ajouter à cela la concurrence inattendue¹¹¹ qu'a provoquée la ZAC du Courghain en constituant une offre de logements « Aplisés », d'un confort supérieur. Enfin, la volonté conjointe des élus et du bailleur de stopper une politique d'attribution trop laxiste, alors que les demandes pour un logement à Grande-Synthe étaient le fait de catégories de populations pauvres, déjà très nombreuses sur place. La justification industrielle côtoie ici la justification politique de recherche d'une harmonie et d'un équilibre social au cœur de la ville.

Si on parlait de « restructuration urbaine » dans les années 80 (*opérations dont l'ampleur (démolitions et interventions urbaines) visait à modifier en profondeur le contexte urbain et social*¹¹²) notons dans la phase 2 de notre champ d'étude, le retour de la catégorie rénovation urbaine. Le principe de démolir l'ancien pour reconstruire du neuf est très ancien mais sa désignation officielle par les institutions en charge de « réparer l'espace » a beaucoup varié entre une complète euphémisation et une traduction plus proche de la réalité observée.

En 1958, des décrets consacrent dans les usages la catégorie « rénovation urbaine », alors que dans le sens commun, elle prendrait une définition toute autre : rénover son logement, c'est opérer des travaux dessus tout en le conservant. Après un long moment d'absence- sans doute lié aux vives critiques qui ont accompagné cette politique

¹¹¹ La Zac du Courghain était conçue initialement pour accueillir l'équivalent de la population de la Zup, soit environ 25 000 autres habitants. Se référer à La Voix du Nord, *La Zac du Courghain : une extension des Nouvelles Synthés conçues pour que 25 000 puissent se loger et y vivre*, 9 et 10 mars 1975.

¹¹² Dunoyer de Segonzac, Enseignements de sept opérations, p. 8.

qualifiée parfois de « rénovation bulldozer » ou « rénovation déportation »- cette notion revient d'actualité¹¹³ en même temps que son objet d'application se déplace un peu plus du centre ville vers les quartiers périphériques d'habitat social. Bien que toujours en concurrence avec la rhétorique du « renouvellement urbain », son usage dans les milieux professionnels devient un passage obligé tant une grande partie des projets élaborés par les communes reposent sur une contribution financière de l'ANRU¹¹⁴. De surcroît, cette catégorie sémantique englobe aujourd'hui des transformations urbaines aussi diverses que la réhabilitation, présentée autrefois comme son alternative !

Théoriquement, le choix se fait souvent entre la réhabilitation et la démolition, mais celle-ci n'est plus une mesure d'exception. Les discours de justification ont vu croître leur efficacité : à côté des arguments assez anciens- des bâtiments construits pour trente ans ou un urbanisme sans racine-, est venu se greffer un nouvel argumentaire. Ce procès de normalisation de la démolition se fonde sur le constat des tentatives manquées de revalorisation des quartiers d'habitat social par la réhabilitation : pour Europe-nord comme pour le Courghain, « tout a été fait ! La réparation ne suffit plus ». Enoncé apparemment anodin, dans le discours des architectes et des urbanistes- des acteurs à forte légitimité sociale et politique-, il se charge d'une performativité spatiale (Lussault, 1997). La critique bascule de la méthode d'intervention vers celle de la forme urbaine où elle devient radicale. Immuabilité et obsolescence sont les qualificatifs généralement employés pour décrire cette forme. Par-là le spatialisme (Baudin, 2002) se nourrit de ses propres échecs. Aussi le rapprochement récent de la thématique du développement durable de celle du renouvellement urbain, donnant lieu à un usage fort répandu de la notion de « déconstruction », confère à la démolition une légitimité supplémentaire.

1.4 Un croisement de la variable « objet » et « publics »

Sans surprise les « coulisses de la démolition » (Berland-Berthon, 2004) font voler en éclats le discours consensuel initial. Les logiques propres auxquelles répondent respectivement les élus politiques et les bailleurs les prédisposent à se représenter le

¹¹³ Particulièrement grâce à la loi d'orientation et de programmation d'août 2003, intitulée « Pour la ville et la rénovation urbaine ».

¹¹⁴ Agence nationale de rénovation urbaine. Chaque projet doit donner lieu à la rédaction d'un dossier de présentation pour accrocher des financements « Anru ».

grand ensemble distinctement. Curieusement, les valeurs antagonistes dont se charge la démolition ne nuisent pas toujours à sa réalisation¹¹⁵.

L'analyse des courriers, mode de communication privilégié dans les années 80, révèle de sérieuses divergences de vue entre les élus et le bailleur. La démolition des huit barres du quartier St Jacques ne s'est pas faite sans grandes difficultés entre le maire R. Carême et le bailleur. Mais, en dépit de ces dissonances cognitives, une forme molle de consensus est apparue autour de la nécessité de la démolition au motif d'un faisceau de justifications se complétant les unes les autres.

Section n° 2 : Thématiques et usages récurrents

Second versant de cette recherche, la mise en lumière des quelques invariants qui structurent constamment en toile de fond les discours de justification des décideurs de Grande-Synthe, quel que soit les publics et les objets urbains concernés, voire les temps de l'énonciation. C'est ici l'objet de cette seconde section.

2.1 Une « ville invisible¹¹⁶ » à Grande-Synthe ?

La thématique de la ville ne nous éloigne guère de la problématique de cette recherche. Le rapport entre le logement et la ville est une idée couramment admise par les théoriciens et les praticiens. Comme le souligne M. Segaud¹¹⁷, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, on assiste à un foisonnement de réflexions et d'exemples de gestion raisonnée de ce rapport. L'enjeu dans une telle démarche se situe comme par exemple à Amsterdam avec l'architecte Berlage¹¹⁸, dans la conception d'espaces publics au pied de la façade (devant) des immeubles. Au sein des différentes instances de la politique de la ville, cette relation est depuis longtemps prise en compte. Y. Dauge, ancien directeur de la DIV¹¹⁹, affirmait ainsi que « *réflexion sur la ville et réflexion sur la réhabilitation sont indissolublement liées tant la réhabilitation génère, au-delà des travaux concernant le logement, une image de la ville* »¹²⁰.

¹¹⁵ Voir l'opération sur le site Chênes Verts à Grande-Synthe.

¹¹⁶ Nous empruntons évidemment cette expression à Italo Calvino, dans son ouvrage *Les villes invisibles* (1974 ; 1^{ère} éd. Italienne en 1972).

¹¹⁷ M. Segaud, Logement et architecture, in. Brun et al., 1998, *Logement et habitat, l'état des savoirs*, éd. La Découverte, p292.

¹¹⁸ Pour un exposé complet de cette expérience, cf. J. Catex et al., 1975, *De l'îlot à la barre*. Contribution à une définition de l'architecture urbaine, Rapport de recherche vol. 1, pp. 81-120.

¹¹⁹ Délégation interministérielle à la ville.

¹²⁰ Y. Dauge, « Architecture et réhabilitation », *Ensembles*, n°24, octobre 1989. (cité par D. Vanoni 1993).

L'histoire de Grande-Synthe peut se comprendre à travers la thématique de la « ville invisible » que nous avons mobilisé dans le cadre d'une communication¹²¹ à un colloque. Cette notion contient implicitement deux idées différentes mais intimement liées entre elles.

La « ville invisible » c'est d'abord une référence au diagnostic récurrent que font les acteurs. Quand ils martèlent sans cesse que « la banlieue doit devenir ville », ils laissent clairement entendre qu'elle y est absente (Vanoni, 1993). D'ailleurs, pour désigner ces espaces à modifier, les acteurs¹²² ne puisent bien souvent que dans le vocabulaire de la partie (zone, quartier) par opposition aux « catégories du tout » (ville, agglomération). Au mieux le mot « ville » n'est utilisé que dans un sens purement statistique¹²³ (Insee).

Deuxièmement, la « ville invisible » renvoie à une certaine conception de la ville idéale que les acteurs projettent de réaliser, avec toujours en filigrane un questionnement sur son accessibilité sur le terrain.

En rapportant ces réflexions aux logements sociaux, deux groupes de question se dégagent :

- diagnostic urbain : quelles formes d'habitat ne répondent pas (ou plus) à l'idée que les acteurs se font de la ville (sous entendu idéale) ?
- projet urbain : quels types d'habitat peuvent contribuer à faire de la ville (sous entendu parce qu'inexistante) ?

Le dilemme récurrent des décideurs grands-synthois se trouve ainsi résumé. Cette volonté de « faire de la ville », revient donc comme un leitmotiv dans les discours de justifications.

Parallèlement, Grande-Synthe continue sa perpétuelle transformation depuis l'après seconde guerre mondiale : en une quarantaine d'années seulement, son paysage s'est sans cesse remanié avec des transformations profondes liées à sa naissance – la greffe successive d'une ZUP et d'une ZAC sur un village reconstruit- et à sa « réparation » à partir des années 80 avec des procédures telles que HVS, DSQ, GPV et les opérations

¹²¹ Communication, « *Lumière sur la ville invisible à travers le spectre des rénovations de quartiers HLM. L'exemple de Grande Synthe* », colloque jeunes chercheurs « Ville visible, ville invisible », Paris, 22 octobre 2004.

¹²² Une analyse du cas dunkerquois est livrée dans l'article d'O. Ratouis, *Le tout et la partie : des catégories de l'urbain à nommer*, in Mots. La ville, entre dire et faire, n°72, juillet 2003.

¹²³ Avec plus de 20 000 habitants, Grande Synthe fait figure de ville moyenne.

ANRU plus récemment. Ses changements sont d'autant plus perceptibles qu'ils portent beaucoup sur de l'habitat collectif avec un large recours à la démolition, action ayant une visibilité maximale.

Cette confrontation du registre des représentations et des discours avec le registre visuel du spatial, nous amène à poser cette question : N'y a-t-il pas une contradiction entre ce projet de « faire une ville » et ce recours si fréquent à la démolition ? De quelle ville parle-t-on ? Ville « *sédimentaire* » (Huet, 1998) ou ville de l'instant présent ?

A la lumière des opérations menées ou en projet, rien n'est jamais acquis : ce qui est conservé un temps suite à un premier tri (Chênes Verts), réhabilité en premier (les barres U,V,W), construit dernièrement (Moulin et Courghain) n'est pas à l'abri d'une remise en question demain. « *Grosso modo, tous les vingt ans il faut se dire que l'on a fait beaucoup d'erreurs* » nous disait un ancien technicien de la ville en réagissant à la démolition de la place du Courghain. Effectivement, celle-ci ne constitue nullement une « simple » opération de plus à mettre à l'actif d'une certaine culture de la démolition. Elle suscite des interrogations. Globalement la ZAC du Courghain devait s'opposer point par point aux grands ensembles : une architecture de type plus traditionnel, un cadre de vie mariant l'eau à la nature verdoyante, une concertation avec les habitants pendant la conception, une implication majeure des acteurs locaux - il s'agissait d'un produit « agurien » nous confiait l' élu pilotant l'équipe pluridisciplinaire. Et pourtant, nous observons un même renversement de la pensée urbanistique en peu de temps.

La ville en projet diffère sensiblement de la ville idéale telle que l'imaginent les acteurs. Elle leur semble inaccessible sans doute au vue des expériences accumulées sur trois décennies. En particulier, deux idées aujourd'hui admises par beaucoup font naître ce sentiment. D'abord, l'urbanisme n'aurait pas d'effets conséquents sur la situation économique et sociale de chaque habitant relogé. Une bonne série de témoignages vont dans ce sens. Nous avons retenu, pour une meilleure illustration, les propos d'un urbaniste déclarant : « *on sait très bien que les phénomènes de fond (...) sont liés au chômage, à des problèmes économiques, culturels et sociaux (...) sur lesquels on ne peut pas vraiment agir* ». Ensuite, la mise en œuvre d'une mixité sociale, inextricable d'un relogement extérieur des familles en difficultés et de l'entrée, sur le territoire, de populations plus solvables, est impensable. « *Si vous imaginez d'autres gens qui n'ont pas de problèmes de chômage, qui ont d'autres attentes, c'est un univers imaginaire* » ;

« *Le maire ne peut pas aller choisir ses habitants (...) ça n'existe pas* », etc. Pour autant, le spatialisme¹²⁴ et la mixité sociale orientent toujours le diagnostic et les interventions sur l'existant, comme on a pu le voir avec la place du Courghain¹²⁵.

Tout compte fait, entre la ville absente (diagnostic) et la ville idéale (réfèrent d'action), surgit une autre « ville invisible » : le projet des acteurs, avec deux spécificités notables. Il se différencie « *de ce qui existe déjà ou a existé, dont il prend en charge la critique, que du fantasme intégral, du rêve, fût-il heureux* » (Lussault, 1998). De plus, il est imprégné de toutes les incertitudes des acteurs quant à la durabilité du changement proposé.

Ces deux mêmes dimensions se retrouvent cristalliser sur la forme (visualisée) des futurs logements. On a de ce fait avancé l'idée d'une « architecture de démolition ». Ces bâtiments seront conformes aux normes nouvelles depuis un moment, plus bas et avec toiture (référence aux grands ensembles), puis conçus comme des petites unités indépendantes (référence à la dalle). En dépit de ces précautions, l'éventualité du recours à la démolition n'est pas complètement écartée¹²⁶ par les acteurs. En revanche, là où se situe le progrès, est la limitation de son champ à quelques dizaines de logements si des difficultés venaient à apparaître.

2.2 l'image des Autres

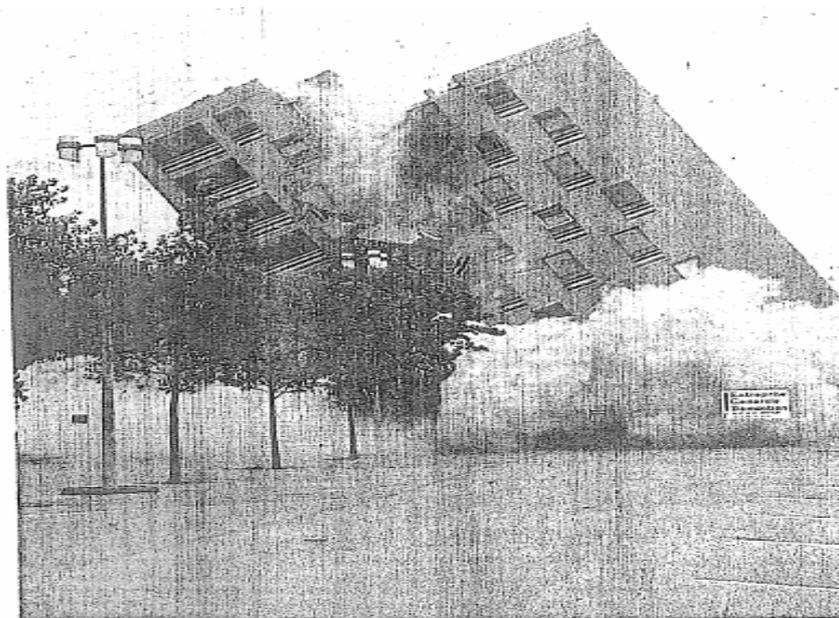
Le développement économique, générateur d'emplois et d'ascension sociale, devient un enjeu de premier ordre. La démolition peut y contribuer en libérant de l'espace comme elle peut en signifier l'échec. La tour Septentrion, dans l'Albeck, illustrerait ce cas de figure étant donné sa démolition par manque de propositions suffisantes pour engager sa transformation en immeuble de bureaux (cf. *infra* figure n° 18).

¹²⁴ Le fait d'imputer des problèmes sociaux à une forme urbaine et architecturale.

¹²⁵ Outre la forme des logements et la présence d'une dalle, le regroupement de populations démunies a aussi pesé dans le choix de tout raser.

¹²⁶ Curieusement la population a pu lire dans le journal municipal (mai 2004) : « *c'est un projet évolutif qui laisse la possibilité de pouvoir corriger d'éventuelles erreurs (on n'est pas à l'abri) ; erreurs qui ne pourront avoir d'incidence que sur de petits îlots indépendants les uns des autres* ».

Figure n° 18 : Traduction urbaine de l'échec d'une politique de reconversion



La tour Septentrion ne résiste pas à la dynamite PH. J.-C. BAYON, V.D.N.I

(Voix du Nord, 1988)

La mission s'avère aussi délicate qu'attirer une population extérieure car les entreprises discriminent aussi les sites selon un critère d'image (Lacaze, 1990). Paradoxalement, le rôle des activités économiques qui devaient s'implanter en substitution des résidences Chênes verts, n'était pas tant de créer de l'emploi sur place que de requalifier un espace à vocation résidentielle, et de susciter une dynamique d'ensemble. L'emplacement du terrain à l'entrée du quartier et proche d'une voie de contournement de la ville (RN1), atteste en effet du poids du regard de l'Autre sur les décisions prises. C. Flament (1995) note aussi que l'identité, censée être apportée par un travail sur les entrées, n'est convoquée que pour le regard des autres, de ceux qui voient la cité de l'extérieur, qui en sont les spectateurs occasionnels en passant sur l'autoroute (cf. *infra* figure n° 19). L'aménagement présidant à ces entrées est porteur « *d'une charge communicative annonçant et énonçant, si possible de manière attrayante, la cité...[révélateur] d'un dire qui croit faire [se traduisant par] une crise identitaire* » pour les populations de ces villes et agglomérations et singulièrement celles résidant parfois à proximité immédiate (Gibout, 2001)¹²⁷.

¹²⁷ Gibout, C. (2001). « Sur d'intrigantes nouvelles « portes » de ville...enjeux et questionnement ». *Espaces et Sociétés*, n° 104, pp. 167-185.

Figure n° 19 : Un appel aux investisseurs économiques extérieurs



(Lahmini, 2006)

2.3 La statistique¹²⁸ comme outil d'objectivation des choix

La statistique permet aux acteurs de la politique de la ville d'observer la réalité et d'entrer en connaissance avec les territoires comme les quartiers par exemple. Par conséquent, y jeter un regard nous donnerait une indication sur la connaissance des acteurs et « les moyens dont ils disposent pour comprendre les situations urbaines auxquelles ils sont confrontés »¹²⁹. L'hypothèse générale étant que les catégories de la description rejoignent les catégories de l'action. Quelles sont les catégories de la démolition : nombre de logements vacants, nombre de chômeurs, échec scolaire...

C'est un outil d'aide à la décision. Cette quantification qui occupe une grande place dans la politique de la ville et dans le zonage des quartiers, n'est pas sans intérêt en ce sens que les statistiques sont considérées comme une garantie de la scientificité et de

¹²⁸ Tissot, S. (2004). « Identifier ou décrire les “quartiers sensibles” ? le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville ». *Génèses*, mars 2004, pp. 90-111.

¹²⁹ Cf. Fijalkow, Y. (1998). *La construction des îlots insalubres. Paris 1850-1945*. Paris : L'Harmattan, p21.

l'objectivité des propos émis. D'un autre côté, cette quantification accompagne les débats sur les problèmes de société pour lesquels ces mêmes quartiers sont montrés du doigt, ici la délinquance et l'immigration sont des sujets exemplaires (E. Zucker-Rouvillois, 2002).

On peut distinguer selon E. Zucker-Rouvillois trois grandes fonctions importantes de la statistique :

- « vérifier et étayer par des arguments scientifiques ce qui est considéré comme allant de soi »¹³⁰
- « sortir de l'emprise du local et de l'emprise de la culture par des mises en équivalence à travers le temps et à travers l'espace ; observer finement mais en classant et situant les éléments entre eux et par rapport à des ensembles plus grands »¹³¹
- Créer des objets nouveaux¹³² qui ont leur cohérence propre et qui permettent avec l'usage du calcul des probabilités d'anticiper un certain nombre d'évolutions ou d'extrapoler à partir de quelques observations scientifiquement sélectionnées.

La statistique permet aux acteurs de circonscrire le « risque social » pour ensuite agir directement sur lui et éventuellement l'éradiquer. Cette technique dite de territorialisation relève aussi de la médecine (M. Foucault, 1975).

2.4 Une urbanisation de la question sociale

L'espace domestique a par son organisation, certains découpages, une influence dans l'acquisition de nouvelles normes de vie. Il peut restreindre certains comportements pour en favoriser de nouveaux. La conception du logement est donc une occasion rêvée pour ceux qui aspirent à transformer les pratiques des gens, au premier rang desquels on trouvera les architectes qui se sentent investis par une sorte de mission pédagogique : penser le bon usage pour le peuple, « apprendre » aux gens à habiter, car ils ne savent

¹³⁰ E. Zucker-Rouvillois cite les travaux de T.M. Porter dans *Making things quantitative*, in M. Power (E.d), *Accounting and science*, Cambridge University Press, 1994.

¹³¹ Elle nous renvoie aussi au travail suivant : A. Desrosières, « Le territoire et la localité : deux langages statistiques », *Politix*, n° 25, 1994.

¹³² Comme objet inventé par la statistique, on pourrait parler du chômeur qui est une nouvelle catégorie pour se substituer au pauvre du XIXe. En France, c'est vers 1950 que l'on a commencé à calculer le taux de chômage au niveau national. Mais on pourrait parler également de l'obsolescence comme nouvelle catégorie, en ce sens qu'elle n'existe pas en soi dans la nature. Elle est désignée par l'homme.

pas disait M. Lods (Chombart de Lawe, 1959 : 190). Leur approche si particulière a pu se marier avec le mouvement du logement social qui, de tout temps (cf. chap. I), a eu un côté utopique, reconnaît P. Quercy¹³³. L'utopie en question consiste à penser qu'en changeant le logement des habitants, on changera leur vie. Cependant, dans le contexte des années 70 marqué par une vive critique à l'égard des grands ensembles, le Plan Construction ne pouvait pas viser la réalisation de nouveaux « condensateurs sociaux ». Les ambitions étaient moindres. Les architectes étaient seulement invités à « favoriser », à « faire sortir », à « accompagner » de nouveaux modes d'habiter. (Léger, 2002 : 133).

De manière générale dans les projets de démolition, les critères sociaux œuvrant dans le choix des bâtiments sont masqués dans les discours de justification.

Une des seules études qualitatives¹³⁴ réalisées à l'échelle du pays (février 1995) explique en effet que « *la plupart des opérations relèvent de plusieurs logiques. Si elles résultent d'abord d'un « choix politique », la situation sociale est presque toujours au cœur de la décision, « mais d'une manière souvent masquée »* ». D'après cette étude, « *l'état technique ou architectural sert de « justificatif à la décision », et le projet urbain de « caution »* ». Par ailleurs, elle affirme que « *les objectifs qui passent le mieux visent toujours l'amélioration de la vie sociale, la construction d'un habitat de meilleure qualité, la restructuration urbaine* » mais qu'en réalité, le but de ces opérations tient d'avantage « *à faire disparaître un îlots de perturbation sociale, à recomposer le patrimoine de l'organisme HLM, à restaurer une gestion équilibrée, à valoriser le foncier* ».

En 1998, l'étude sociologique de C. Lafaye a aussi montré à propos de l'îlot Europe-nord, une « confusion entre l'urbain et le social » dans les représentations des acteurs institutionnels et professionnels. Malgré sa situation privilégiée en plein centre ville, on parlait de lui comme d'un quartier replié sur lui-même et tournant le dos à la ville. « Tout se passe comme si des difficultés sociales avaient été confondues avec des problèmes urbanistiques et/ou architecturaux, par une opération de glissement insensible des premiers aux seconds » (Lafaye, 1998). D'ailleurs, les deux autres sites

¹³³ P. Quercy, 2000, *L'usage comme limite à l'expérimentation*, in. Actes des conférences « Les Mercredis de l'Utopie », p59. Pour information, il fut à cette époque directeur de l'Union Nationale des Fédérations d'organisme HLM.

¹³⁴ Etude réalisée sur une vingtaine de sites par le Groupe d'étude et de recherche en urbanisme (GERU), à la demande du ministère du logement, intitulée « La démolition des logements sociaux », également citée dans Le Monde du 25 février 1998.

(place du Courghain et secteur du Moulin) présentent également une forte concentration de difficultés sociales avec notamment un phénomène d'insécurité (et/ou sentiment d'insécurité ?) lié aux regroupements de jeunes.

Plus généralement si l'on reprend le critère de la vacance : son intensité était effectivement inégale sur l'ensemble de la ZUP. Comme la réhabilitation, la démolition visait à transformer le profil social de l'offre en logements. De ce fait, le choix des bâtiments a bien souvent été dicté par la part de ménages étrangers et le nombre de grands logements (F5, F6) alors que le taux de vacance y était le plus faible¹³⁵.

Si Grande Synthe est une ville qui se rénove constamment, nul doute que ces transformations vont de pair avec son embellissement. Cependant, l'état actuel des mêmes indicateurs statistiques (taux de chômage, nombre de Rmistes, etc.) servant à délimiter des périmètres d'action nous force à croire qu'il s'agit là d'un renouvellement du cadre urbain¹³⁶ aux effets très limités sur la situation économique et sociale de chaque habitant « déplacé » et, de façon liée, sur l'image de la ville à l'extérieur¹³⁷. A Europe-nord, nombreuses sont les familles dont l'arrivée est consécutive à la démolition de leur ancien logement. Si ces bâtiments deviennent à leur tour hors marché et voués à disparaître, deux raisonnements non contradictoires sont possibles : la modernité est « *du temps de celui qui parle* » dirait P. Madec (1997) pour expliquer cette obsolescence, mais n'est-ce pas en même temps un signe éclatant que les enjeux du renouvellement urbain se trouvent ailleurs ?

Une question majeure se pose à l'issue de ces deux premières sections : comment peut-on interpréter la convocation persistante dans les discours de justification de certaines thématiques malgré l'immensité des variations observées ?

Selon nous, la cohabitation de ces deux registres dans les justifications de la démolition atteste de l'importance fondamentale des énoncés, ou plus significativement, des manières d'exprimer, des façons de dire et de mobiliser les mots pour convaincre et

¹³⁵ Enquête menée par l'équipe opérationnelle de la Zup (1983) : « La crise de l'habitat et ses solutions ».

¹³⁶ L'illustration immédiate pourrait être le constat dans le parc d'un plus grand nombre de logements individuels alors que le taux de logements sociaux se maintient à 57%.

¹³⁷ Une bonne partie des avis stigmatisant Grande Synthe reste le fait de personnes n'y ayant jamais vécu ou même mis les pieds (enquête AGUR). Il faut noter par ailleurs son dépeuplement continu depuis 1982, malgré un solde naturel nettement excédentaire. La pyramide des âges (1990, 1999) montre que les classes jeunes sont particulièrement concernées par ces départs.

persuader de la légitimité de l'opération selon des principes supérieurs. On rejoint en ce sens, les analyses de Boltanski et Thévenot, lesquels ont identifié six formes de « cités ». Mais la comparaison s'arrête là car la spécificité du champ de l'urbanisme et de l'aménagement nous autorise à rechercher d'autres catégories plus appropriées au registre de l'action urbaine.

Ainsi, nous avons pris le parti de l'élaborer autour de la distinction dans un intérêt heuristique, de deux énoncés structurants, au sein desquels nous identifierons des catégories ou des notions, certes larges mais au demeurant, suffisamment circonscrites, pour classer et ordonner tout l'argumentaire déployé par les décideurs de Grande-Synthe, quel que soit les contextes de justifications.

Section n° 3 : Essai de typologie des justifications

Cette typologie est certes élaborée à partir de l'expérience étudiée de Grande-Synthe, mais nous ne perdons pas de vue sa vocation à être confrontée dans d'autres contextes de justification que ceux réunis à Grande-Synthe. C'est pourquoi nous donnerons dans la mesure du possible des exemples plus généraux à titre indicatif simplement ; Ce qui corroborera aussi par-là même notre constat de l'exemplarité du site choisi.

Dans la mise en discours des justifications de la démolition des grands ensembles, nous relevons l'importance majeure de deux types d'énoncés structurants, lesquels se déclineront ensuite de différentes manières selon les décideurs, les temporalités, les publics et les objets urbains considérés.

Il s'agit tout d'abord de l'énoncé de l'opération puis celui du rapport à l'objet-grand ensemble (barre ou tours de logements). Ces deux énoncés sont soit complètement imbriqués pour ne constituer *in fine* qu'un seul énoncé (« casser des barres obsolètes ») soit disposés différemment dans les discours de justification. Dans le premier cas, la justification s'énonce non seulement à travers le mot « casser » choisi pour désigner l'opération puis encore, l'expression « barres obsolètes » qualifiant les immeubles de logements sociaux concernés. La justification inscrit alors l'opération dans un étrange continuum temporel entre un *ex ante* (l'obsolescence) et un *ex post* (le nouvel aménagement pour « casser » la linéarité du bâti).

En vertu de ces considérations, nous avons jugé bon de distinguer ces deux énoncés dans notre présentation.

3.1 Un énoncé de l'intervention

A) la démolition et ses temporalités dans les discours

La démolition peut revêtir plusieurs significations selon l'échelle des temps considérés. A quelle échelle les décideurs placent-ils la démolition dans leur discours de justification ?

Selon nos résultats, l'énoncé de la démolition se décline à plusieurs échelles de temporalités selon les publics notamment.

*** échelle de la vie quotidienne des habitants : un caractère évènementiel**

La démolition a un caractère évènementiel pour les habitants d'une ville : elle ne se produit pas de nombreuses fois dans la vie d'un citoyen, encore moins dans la vie d'un rural. Il est normal qu'elle soit redoutée, qu'elle suscite une certaine appréhension quand elle se produit dans leur espace de vie.

Les acteurs prennent rarement en considération cette donnée comme par exemple dans le questionnaire « fermé », élaboré pour interroger les habitants du quartier du Courghain ; il ne prenait pas en compte le fait fort probable vu l'ampleur des démolitions, que les habitants pouvaient avoir déjà fait l'objet d'un relogement.

D'ailleurs ils ne comprennent pas toujours pourquoi les habitants réagissent mal à cette opération.

*** échelle de la politique de la ville : une levée du tabou récente**

En prenant pour référentiel temporel la phase d'émergence de la politique de la ville, il est clair que la démolition en tant que politique massive, est une pratique relativement récente car elle correspond au programme de renouvellement urbain lancé par la loi SRU en 2000. Il y avait certes des opérations de ce type au début des années 80 mais elles étaient très limitées en nombre (mais scénarisées) et très contestées. De plus, elles étaient davantage conçues comme solutions au phénomène de « crise des banlieues » alors en pleine effervescence : « En finir avec les grands ensembles » fut le mot d'ordre des assises organisées par « Banlieues 89 » à Bron en décembre 1990.

*** échelle de l'histoire des villes : une pratique récurrente et incontournable**

A l'échelle de l'histoire urbaine¹³⁸, la démolition apparaît sans conteste comme une pratique très ancienne et récurrente : aucune ville ne semble y avoir échappé, un peu comme l'avait décrit Freud dans l'un des derniers ouvrages qu'il publia avant sa disparition, « Le malaise dans la civilisation », « *le développement le plus paisible d'une ville inclut démolitions et remplacements de bâtiments* ». Même l'anglais John Ruskin, qui est pourtant plus connu comme étant un farouche défenseur de la conservation, convenait que la démolition (ou disparition) est de toute manière l'issue finale de tout édifice. Elle fait partie intégrante de la vie des villes¹³⁹ et des sociétés qui les construisent. La démolition se « déplace » dans l'espace urbain : à côté de plusieurs facteurs dont la spéculation foncière et immobilière, il y a vraisemblablement l'ancienneté de la construction qui commande son « déplacement ». Pour illustration, souvenons-nous qu'à l'époque l'idée de rénovation urbaine planait sur les centres ville. Il y a donc eu un *glissement vers les périphéries*.

Phénomène rampant, donc, la démolition a été particulièrement sollicitée dans les périodes dites charnières de l'histoire urbaine : le passage de la ville médiévale à la ville renaissante et de celle-ci à la ville industrielle s'est réalisé avec des conservations et des destructions. Les spécialistes et experts de l'urbain s'accordent à voir dans la ville actuelle (certains hésitent même à la nommer comme telle !) les signes avant-coureurs (technologiques, sociaux économiques ...) d'une nouvelle grande *mutation à l'œuvre*¹⁴⁰. La démolition des grands ensembles se rattache au mouvement de transformation qui affecte les villes depuis leurs origines.

L'argumentation des acteurs destinée aux habitants repose aussi parfois sur cette réinscription des opérations dans cette histoire, pour normaliser ces quartiers, en faire des villes ; c'est plutôt le discours des ministres en déplacement.

*** Temporalité de l'urgence : « agir vite pour répondre à l'urgence sociale »**

Toutes ces échelles ne sont pas contradictoires avec la temporalité de l'urgence dans laquelle les acteurs inscrivent en définitive la démolition.

¹³⁸ Nous souhaitons ici rattacher la démolition des grands ensembles au mouvement de transformation des villes qui s'opère depuis leurs origines.

¹³⁹ Sans démolition, les villes s'étireraient indéfiniment et le pays entier ne formerait qu'une seule ville, ce qui n'est pas encore le cas, malgré l'étalement urbain constaté. C'est également le constat que faisait J.J. Rousseau à propos de la Suisse qui selon lui formait une seule grande ville.

¹⁴⁰ Titre d'un article de F. Choay paru dans la revue TTS, oct 1998, n°35, p43-50.

A. Micoud, dans un article déjà cité (1996 : 138-139), note une certaine continuité entre les opérations de construction d'habitat social dans les années 50/60 et les opérations de réhabilitation. « *On revivrait, à quelques quarante années de distance, la même temporalité de l'urgence qui avait présidé à la construction des premières ZUP* ».

C'est le discours que les acteurs locaux tiennent en général aux services de l'Etat pour obtenir les financements nécessaires. Cette logique de l'urgence va aussi de pair avec la programmation effective d'une chronologie des opérations sur trois années (cf. fiche St Jacques).

B) Entre euphémisation et violence lexicale

La démolition renvoie sans conteste à une certaine violence symbolique mais aussi physique¹⁴¹ de part les techniques qu'elles nécessitent. C. Sabbah¹⁴² a identifié quatre techniques : la démolition à l'aide d'une boule d'acier, le broyage, le foudroyage, le vérin hydraulique.

Son énoncé intervient dans les discours de justification de différentes manières. Nous en avons identifiés trois à partir de l'exemple de Grande-Synthe.

- procédé d'euphémisation

Entrent dans cette catégorie, tous les mots et expressions préfixées en re, faisant référence à des aménagements globaux sans les expliciter véritablement, comme la restructuration urbaine, la requalification urbaine, le renouvellement urbain, la rénovation urbaine entre autres. Pour les qualifier, on parle souvent du « vocabulaire de la réparation urbaine » (Valke, 2003), largement utilisé dans le champ des politiques de la ville.

En général, les évolutions langagières sont tributaires des ministères qui se succèdent, hauts lieux de productions.

- usage du mot « démolition »

Ce terme bien qu'il soit dans l'imaginaire collectif lié à une opération très lourde notamment du fait de la surexposition médiatique de ces opérations, est loin d'expliquer cette violence caractéristique de la démolition. Cet énoncé se retrouve constamment dans les textes législatifs et différents décrets officiels car il est censé désigner une

¹⁴¹ La démolition est définie comme une « *figure violente du renouvellement urbain* » par J.-L. Gourdon J.-L. (2001). F. Moncomble évoque très bien dans un article déjà cité (2002) la violence symbolique que constitue la démolition.

¹⁴² C. Sabbah, Des barres et des tours, faisons table rase, Le courrier des maires et des élus locaux, n°129, 2000.

opération d'aménagement ou de modernisation urbaine indépendamment de ces conséquences psychologiques et physiques immédiates.

- Affichage explicite de la violence de l'opération

On trouvera ici en revanche le recours à des termes forts, teintés de références organicistes et médicales comme les verbes abattre, casser, éradiquer, raser, amputer etc.

Les métaphores organicistes ne sont exclusivement propres à la démolition. C'est un constat général pour l'Urbanisme comme l'a noté A. Bourdin. Urbanisme et hygiène vont ensemble depuis fort longtemps. Un des scénarii les plus courants revient à décrire la ville comme un corps malade, pourri, qu'il faudrait assainir avec ses habitants. Un discours déjà présent dans la pensée hygiéniste des architectes et bâtisseurs du XIXe siècle, un discours qui évidemment sous-entend que la suppression des parties dites malades est imminente.

L'ensemble de ces catégories évoluent notamment selon les variables temps et public. En effet, dans les années 1980, les décideurs locaux évoquaient la « restructuration urbaine » de la ZUP et depuis la fin des années 1990, ils parlent de son « renouvellement » ou plus récemment de sa « rénovation ».

Ces trois catégories peuvent figurer dans un même discours de justification d'un projet de démolition. Le passage de l'une à l'autre quel que soit le sens, est subordonné au changement d'échelle dans l'approche du projet : du quartier dans son ensemble à un îlot en particulier ou inversement. Dans les années 1980, dans le cadre de la « restructuration urbaine » de la ZUP, des « démolitions » ont été préconisées par les décideurs locaux pour certains bâtiments précis.

En définitive, les discours de justifications présentent toujours à un moment ou un autre un énoncé propre cette fois-ci au rapport à l'objet démoli ou à démolir.

Qu'entendons-nous par « rapport à l'objet » ?

Cela sous-entend plusieurs choses dont la manière de nommer l'objet, de le définir, de se le représenter, bref la connaissance que l'on en a et surtout l'échelle socio-spatiale dans laquelle on l'inscrit. Ce rapport ne dépend pas uniquement de la nature de l'objet

aussi variable soit-elle. Il se construit aussi en fonction de ce que nous sommes, de nos systèmes d'appartenance.

Cet objet –toujours sous entendu de la démolition- est physique, urbain, aménagé (c'est un aménagement !), contextualisé, et « plein » de significations. Il peut énormément varier mais dans notre cas, il s'agit exclusivement des grands ensembles étudiés, ceux de Grande-Synthe.

Quand l'objet est démoli, nous parlerons de « rapport au passé » comme J. Rémy dans ses travaux sur les quartiers anciens. Cet élément de la typologie mobilise la notion de mémoire individuelle et collective étudiée par M. Halbwachs. Dans quelle mesure ce rapport reste-t-il influent dans les projets futurs (de reconstruction par exemple) ?

3.2 L'énoncé de la négation de l'objet

En ce qui concerne nos opérations étudiées, le rapport aux bâtiments démolis ou en cours de démolition s'exprime partout du côté des décideurs, par la négation. Une négation symbolique d'une forme architecturale et urbaine, d'un espace social ségrégué, d'où l'ampleur de cette politique.

C'est un fait essentiel de notre enquête sur les discours de justification.

Notre démonstration se décomposera en trois étapes successives :

D'abord une analyse du sens de la démolition à partir du regard que les décideurs de Grande-Synthe portent sur les grands ensembles. La négation de cet objet sera alors mise en évidence.

Ensuite nous démontrerons qu'en associant les deux registres du spatial, le lien entre la démolition et la reconstruction voire plus généralement la substitution, est manifeste.

Enfin, nous mobiliserons l'entrée patrimoniale pour attester du rejet profond dont sont l'objet les grands ensembles de Grande-Synthe et plus généralement en France.

A) désignation et représentation du grand ensemble

Le poids des déterminants internes convoqués dans la prise de décision finale permet d'apprécier le degré de ce rejet.

Une lecture soignée des diagnostics d'acteurs et de leur composition sémantique suffit pour attester pleinement du rejet catégorique de l'urbanisme des barres et des tours

HLM. Les décideurs dans leur ensemble le définissent en ayant un large recours au « vocabulaire de la dévalorisation urbaine » (P. Duarte, 2000) : dégradé, vacant, obsolète etc.

Il est possible de classer ces « mots de la justification » en fonction de leur appartenance à nos deux catégories que sont les « déterminants internes » et les « déterminants externes » agissant dans la définition de l'objet-grand ensemble.

En règle générale, nous constatons que les justifications formulés par les décideurs de Grande-Synthe ne s'arrêtent pas aux limites propres à l'objet-grand ensemble (les déterminants internes). Beaucoup de déterminants externes entrent en jeu. Il peut s'agir d'éléments très concrets comme la localisation, jugée néfaste à l'image, de barres HLM à l'entrée de la ville – cf. exemple de l'îlot Chênes verts- quartier Albeck- ou d'éléments immatériels

A ce propos, nous notons des incohérences voire des contradictions dans les discours mêlant la démolition à toute une série de catégories érigées en référents d'action publique comme la « mixité sociale¹⁴³ » et la « ville¹⁴⁴ » par opposition à l'urbain. Cette thématique de la ville est d'ailleurs constamment avancée par les décideurs pour justifier la démolition de certains îlots de quartiers comme Europe-nord.

En outre, notre démonstration sur l'importance de la définition de l'objet dans le sens que donnent les acteurs à la démolition d'un bâtiment HLM, peut s'appuyer sur un exemple concret grâce aux entretiens menés.

Nous avons interrogé H. Loorius, un chargé des politiques de logement à l'échelle de la CUD et R. Carême¹⁴⁵, maire de Grande-Synthe. Ils ont chacun une définition des grands ensembles dunkerquois. Pour R. Carême, il s'agit d' « immeubles de béton » et « quand c'est mal construit, il faut démolir ». Pour H. Loorius, « *il y a d'abord la décision humaine. Vous savez, il y a des gens qui habitent dans les immeubles. On ne démolit pas*

¹⁴³ Une relation de producteur à produit établie entre les notions de « rénovation urbaine » et de « mixité sociale », la première induisant la seconde sur le terrain

¹⁴⁴ Pour GS, le renvoi systématique au référent « ville » et le recours incessant à la démolition depuis 25-30 ans, sur des objets de plus en plus divers et toujours aussi récents. Nous évoquons un certain élargissement typologique (du grand ensemble à d'autres types d'habitat), spatiale (de la Zup vers la ZAC) et temporelle (des objets construits à des périodes différentes) de son champ d'application à Grande-Synthe.

¹⁴⁵ Surtout à partir du second entretien réalisé à Grande Synthe, salle 1, Maison communale.

comme cela. Le facteur humain est pour moi le facteur essentiel (...) C'est pas du béton, c'est pas du ciment, c'est pas une bagnole, c'est un être humain ».

Cette distinction dans l'approche de l'objet donne lieu d'abord à des positions différentes sur le sens et la pertinence d'une démolition.

La première, celle du maire de l'époque, pour lequel la démolition est non seulement pertinente pour une large part des grands ensembles, tous composés de béton armé et très hauts, soit autant de caractéristiques rejetées de fait. Les déterminants internes sont prédominants et suffisent, semble-t-il, à légitimer une politique massive de démolition. *« Ben quand c'est mal construit, il faut démolir. (...) Je ne vois pas pourquoi on hésiterait. [temps d'arrêt] sauf garder quelques friches industrielles d'exemples à la culture future. Vous savez si c'était un château du XVIIe siècle, je dirais il ne faut pas démolir [rire]. Mais quand c'est des immeubles de béton !![la tonalité de sa voix monte particulièrement sur le mot « béton »] [rire] moi vous savez le béton, cela ne m'a jamais fait marrer. J'aime pas ce qui est béton. C'est comme ça. [rire] ».* Les déterminants externes (critère économique) interviennent en contraignant le tri de l'existant.

Selon H. Loorius, la pertinence de la démolition ne s'évalue qu'à l'aune d'autres facteurs souvent externes à l'objet lui-même. Les déterminants externes ont un poids majeur dans la décision. Son discours sous-tend davantage l'idée d'un tri bien plus que celle d'une table rase de tout un parc. Sa définition de l'objet lui donne une posture de vigilance par rapport à la démolition. *« Celui qui vous parle n'est pas un ami de la démolition¹⁴⁶. Je ne l'ai jamais été (...) Le facteur humain pour moi est le facteur essentiel et donc ensuite, faut-il démolir ou ne faut-il pas démolir ? ».* Qu'est-ce qui fait pencher *« un homme (comme moi) qui est pour le logement HLM et le maintien du logement HLM »* vers la démolition ?

Il nous cite différents motifs comme :

- le motif urbain ; restructuration de quartier
- le motif économique ; coût de la rénovation ?
- le motif de tenue du bâtiment ; critère qui rejoint le premier
- le motif social ; problème de délinquance

¹⁴⁶ On pourra aussi noter l'interaction démolition/objet puisque implicitement il parle du logement social.

- le problème de mixité sociale ; « *moi je pense que sincèrement, sincèrement, la mixité sociale, c'est quelque chose de très important* ».
- le motif de l'état de la demande de logements sociaux¹⁴⁷ au sein de la CUD ; « *démolir du logement social pour moi alors qu'il y a à peu près sur la CUD, 5 à 6000 demandes actuellement de logement, je dis que cela mérite quand même réflexion* ».

Enfin, ces deux acteurs affichent des postures toutes aussi différentes quand il s'agit de commenter la réaction des habitants en pleurs au moment de la démolition de leur logement. C'est l'incompréhension pour l'ancien maire : « *Chaque fois qu'un immeuble est démoli, ça fait mal au ventre. (...) Moi je me rappelle, quand on a détruit la tour des Ardennes (...). Les gens [il imite leur réaction] Hah ah ça fait mal au cœur !! [rire] Ils n'habitaient plus là mais comme ils y avaient habité [rire], ils ont mal au cœur qu'on le détruit. Ben c'est comme ça* ». H. Loorius montre quant à lui un peu plus de compassion : « *(...) C'est une vie qui s'est installée dans ces bâtiments et quand on voit quelque fois des démolitions, vous voyez des gens pleurer, c'est parce qu'ils voient un pan de leur vie qui s'effondre. Et c'est quelque chose qui est ancré en soi et que rien ni personne ne peut leur tirer* ».

En définitive, la définition de l'objet fait partie intégrante du rapport que les décideurs entretiennent avec. C'est une constante contrairement aux deux autres éléments apparaissant plus ou moins selon les énonciateurs (élus, bailleurs, représentants de l'Etat, techniciens, urbaniste) et surtout les époques.

¹⁴⁷ Nous pouvons donner un autre exemple sur le rôle des paramètres externes dans la construction du sens de la démolition : l'architecte J.-Ph. Vassal déclare dans le journal l'Humanité du 3 juillet 2004, « *il y a un manque de logements sociaux, et l'on n'en construit pas assez chaque année. Face à cela, la décision de démolir massivement est totalement contradictoire et illogique* ».

B) récit du changement

La démolition s'inscrit dans le prolongement de toutes les interventions physiques émanant de la dite « politique de la ville » (réhabilitation et reconstruction¹⁴⁸ pour être bref). Cette continuité repose sur une stabilité du rapport à l'objet-grand ensemble depuis l'émergence de la question « banlieues » au début des années 80 (Toubon, 1991 et 2002¹⁴⁹).

Dans les discours étudiés, la reconstruction de logements (pas uniquement sociaux) participe par exemple au procès de justification des projets de démolitions quand le marché immobilier est tendu comme aujourd'hui. Les notions « démolition-reconstruction » ou « construction démolition » abondent les dossiers ANRU du Courghain et du quartier Europe-Nord. La négation des grands ensembles se donne à lire dans le récit des décideurs lorsqu'ils évoquent les nouveaux logements qu'ils présentent systématiquement comme une réponse alternative radicale aux grands ensembles d'antan.

La prise en compte du passé de la ZUP et même l'expérience de la place du Courghain, lues uniquement en termes d'échecs ou d'erreurs, a semble-t-il induit une réduction progressive de l' « espace des possibles » dans la reconstruction, autre maillon de la rénovation urbaine. On le voit avec le rejet du R+4 (niveau moyen des barres), du principe de la dalle urbaine, voire même du logement collectif tout court. Avec le temps, se posera inévitablement la question de la place de l'innovation typologique et de l'architecte dans les projets.

C) expression du déni patrimonial

Trois formes d'expression du déni patrimonial semblent coexister

- son absence dans les discours sonne comme une évidence
- en explicitant clairement ce déni
- déni exprimé dans les logiques de patrimonialisation de l'habitat social

Le débat autour de la démolition d'objets construits en ville peut dépendre de l'idée que la société se fait du patrimoine, de la manière dont il est représenté, et des supports

¹⁴⁸ Notion qui désigne aussi aujourd'hui des constructions réalisées avant l'opération de démolition et/ou disposées en dehors du site affecté par cette politique.

¹⁴⁹ Texte de Tanter-Toubon A. et Tanter JC., (1991), *Vingt ans de politique française du logement social*, regards sur l'actualité, n°214, La Documentation française, Paris.

Baudin G., Genestier P., Toubon JC et Tanter-Toubon A. (dir), (2002), *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, La documentation française, Paris.

choisis pour le faire vivre dans le temps. Qu'est ce qui fait aujourd'hui patrimoine pour les sociétés ?

Cette question est volontairement formulée de façon ouverte car ses réponses vont énormément varier selon que l'on est par exemple en Europe Occidentale ou en Asie orientale, mais aussi selon la période chronologique considérée. Il n'existe donc pas une seule conception du patrimoine, et celle-ci n'est pas non plus figée une fois pour toute. Au contraire, les limites de son champ n'ont cessé de s'ouvrir chronologiquement, spatialement et d'un point de vue typologique. En conséquence de cet élargissement, le dilemme démolition/patrimonialisation devient plus intense non plus seulement dans quelques territoires rondement circonscrits mais dans l'ensemble de la ville. Le façadisme, une pratique très développée dans les centres historiques, symboliserait au mieux les tensions entre une nécessaire modernisation de la ville et la préoccupation patrimoniale. Présent dans les centres historiques, le façadisme est absent des grands ensembles suggérant par-là même l'absence de possible valeur patrimoniale (et de valorisation économique de cette dernière). En démolissant, on réintroduit le discours stigmatisant sur le grand ensemble, son absence de sens et de valeur.

Si nous évoquons la notion de patrimoine en relation avec les grands ensembles, ce n'est pas en perspective de prendre parti au débat, mais de signaler, ne serait-ce que par le geste de la démolition, puis par l'inflation programmée du rythme des opérations, un déni de patrimonialité.

En observant de près l'évolution du rythme des démolitions programmées dans les quartiers d'habitat social, les grands ensembles n'ont, semble-t-il, pas leur place dans le « *conservatoire de l'espace* » (M. Verret, 1995).

A travers cette inflation dans la programmation des objectifs de démolition, c'est le déni de patrimonialité qui se donne à voir. Même si l'on entend souvent dire que les constructions de l'après-guerre sont monumentales, il ne faut guère se leurrer : ce sont (...) *les dimensions souvent imposantes de ces constructions (...)* [qui] *induisent aisément chez ceux qui les côtoient une lecture en ces termes* »¹⁵⁰. Le traitement explosif réservé aux tours et aux barres de logements ne laisse par contre aucune ambiguïté sur leur valeur patrimoniale actuelle : elle est nulle (Pinçon-Charlot &

¹⁵⁰ L. Voyé, *Du modernisme au postmodernisme : le monument architectural*, in Actes du colloque : Le Corbusier, et la Modernité et Après..., p166-167

Pinçon, 2003 : 322). Les programmes de réhabilitation menés dans les années 80 ne correspondaient pas non plus à une célébration de leur architecture, loin s'en faut. Il fallait la masquer, la corriger, rompre avec ses spécificités qui portent en elles une partie de la stigmatisation. Si l'on suit cette analyse faisant de la réhabilitation un premier signe de négation vis-à-vis de la forme architecturale¹⁵¹, alors la démolition en est sa négation extrême puisqu'elle ne provoque pas moins que son effacement matériel.

A Grande-Synthe¹⁵² comme ailleurs, les figures modernes des « Trente glorieuses » tombent ainsi les unes après les autres sans que n'émergent dans le débat, des signes tangibles d'une conscience patrimoniale, en tous cas, pas du côté des acteurs de la ville, pour qui, le grand ensemble, *exit* la mémoire habitante, « c'est du béton et rien d'autre ». Les quelques rares fois où l'énonciation du mot « patrimoine » est spontanée, c'est pour réitérer avec force le rejet du grand ensemble. De même, aucun regard patrimonial n'est à observer sur le parc social conservé après tri : le choix de sauvegarder une partie des logements « Renaudie » dans le quartier du Courghain relève davantage de critères sociaux¹⁵³ que de motivations architecturales. La justification première est d'abord civique et idéale, secondairement, elle est esthétique et justifiée par l'opinion.

Cette notion n'est finalement associée, certes de façon très ponctuelle, qu'aux éléments paysagers jouxtant l'habitat social : il s'agit par exemple des nombreux espaces verts que compte la ville et en particulier la ceinture boisée¹⁵⁴ pour l'architecte Jean Ysebaert¹⁵⁵ ou des deux édifices religieux (les églises Saint-Joseph et Saint-Jacques) pour l'unique association de sauvegarde architecturale et patrimoniale (ASAP). Notons

¹⁵¹ Lire l'article de A. Micoud et J. Roux, 1996, *L'architecture en procès de réhabilitation*, Les Annales de la recherche urbaine, n°72, p136-143.

¹⁵² Nos entretiens étaient, rappelons-le, en mode semi-directif et nous avons choisi de n'évoquer le thème du patrimoine que si les acteurs n'en parlaient pas d'eux-mêmes, ce qui fut très souvent le cas. Du coup, il intervient à la fin des entretiens. La question posée était alors : qu'est-ce qui pourrait faire patrimoine selon vous ?

¹⁵³ L'architecte pilotant à l'époque le projet Anru nous expliquait que « *ce n'est pas parce que c'est du Renaudie ou pas du Renaudie. On les conserve parce que socialement ils fonctionnent bien. Et il n'est pas nécessaire de les démolir parce qu'ils sont hors dalle* ».

¹⁵⁴ Elle est située tout autour de la commune et avait pour but initial de lutter contre les vents et les pollutions émises par le complexe sidérurgique Sollac ex-Usinor.

¹⁵⁵ Architecte de l'agence d'urbanisme de Dunkerque, considéré comme le référent sur le territoire grand-synthois jusqu'en 2001 : « *Moi j'avais rappelé que la ceinture verte était un patrimoine des grands synthois et qu'il n'était pas question de la remettre en cause pour une demi-douzaine de patrons qui allait s'en mettre plein les f***** ». Dans ces propos, il évoque un projet de restructuration visant l'intégration aux portes du quartier de l'Albeck, de petites entreprises, ce qui outre la démolition de deux barres (déjà effective et pour laquelle il n'exprime aucun ressentiment), entraînerait la disparition d'une partie de la ceinture boisée.

dans ce cas-ci, la posture différente des acteurs impliqués : ils se montrent bien plus investis voire même combatifs dès que leur intégrité est potentiellement mise en danger par un quelconque projet.

A titre indicatif, pour corroborer nos résultats, on peut ajouter le constat suivant : quand une conscience patrimoniale est en passe de naître sur des ensembles de logements sociaux, parmi l'argumentaire déployé par les tenants de cette logique, il y a toujours l'expression de cette négation des grands ensembles comme dans les exemples suivant : On peut lire dans un article¹⁵⁶ : « *Brassens et Desnos risquent de disparaître. Ces deux ensembles d'immeubles du quartier des Poètes, à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), font l'objet d'un projet de démolition-reconstruction qui émeut des architectes (Renée Gailhoustet, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal¹⁵⁷, Roland Castro...) et des artistes. Ils demandent dans une pétition que les bâtiments soient réhabilités et non détruits. C'est que Brassens et Desnos ne sont pas de ces grands ensembles habituellement visés par les démolisseurs. Construits il y a vingt ans seulement, ces programmes de 420 logements sociaux au total témoignent même d'une démarche architecturale ambitieuse, opposée aux barres et aux tours* ».

De façon plus globale, le procès de l'architecture des grands ensembles est permanent depuis leur réhabilitation à leur démolition ; il contribue à façonner pleinement les projets de reconstruction de logements ; enfin, il se réactive dans les logiques de patrimonialisation de l'habitat social. Cette négation, fruit d'une inversion progressive des regards, n'est-elle pas un avatar logique d'un manque de distanciation sur ces constructions ? une distanciation avec le recul du temps mais aussi le recul
Elle est aussi l'illustration frappante du rôle de la relativité de l'innovation dans le logement ? Autrefois symboles du confort moderne et technique, ces constructions sont aujourd'hui condamnées.

¹⁵⁶ Cf Le Monde, 3 juin 2005 « A Pierrefitte, Brassens et Desnos dans les filets de la rénovation urbaine ».

¹⁵⁷ J.-P. Vassal et A. Lacaton sont des architectes spécialistes de la requalification d'immeubles de logements sociaux et de sites urbains.

Conclusion générale

En définitive, l'entrée par les justifications s'est révélée, au fil de notre cheminement, d'une redoutable efficacité pour aborder la question de la démolition des grands ensembles et plus généralement des logements sociaux, non plus seulement en tant que politique publique mais aussi en tant que catégorie de sens. Dans cette approche renouvelée du sujet, l'analyse des énoncés et plus spécifiquement des mots de la démolition, trouve pleinement sa légitimité scientifique. D'ailleurs, les résultats auxquels nous parvenons à partir de notre enquête sur l'expérience de Grande-Synthe consolident avec force nos hypothèses de départ.

En montrant –hypothèse 1-, que les publics, les temporalités et les objets de la démolition étaient autant de facteurs d'évolutions des justifications, nous attestons par là de la relativité du sens de la démolition. L'introduction de nos réflexions sur le rapport à l'objet dans la typologie en explicite quelque peu les fondements.

Ensuite, la mise en évidence de certains invariants dans les discours de justification démontre que derrière un « *incroyable dynamisme langagier* » (Renaudie, 1999), se cache aussi le souci permanent des décideurs de la démolition et certainement de l'ensemble des politiques publiques, de légitimer le bien fondé de leurs actions. C'est l'*impératif de justification* dont parlent Boltanski et Thévenot dans leur ouvrage de référence.

On peut ainsi se demander comme F. Aballéa (1993), si la crise des banlieues n'est-elle pas finalement aussi une crise du discours sur la ville.

Bibliographie générale

Ouvrages sur les thèmes abordés

ASHER, F. (2001). *Les nouveaux principes de l'urbanisme- la fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*. La Tour d'Aigues : Editions de L'Aube.

BABELON, J.-P. & CHASTEL, A. (1994 ; 1^{ère} éd. 1980). *La notion de patrimoine*. Paris : Liana Lévi.

BACHMANN, C. & LE GUENNEC, N. (1996). *Violences urbaines, ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*. Paris : Albin Michel.

BERGER, P. & LUCKMANN, T. (1996 ; 1^{ère} éd. 1966). *La construction sociale de la Réalité*. Paris : Masson/Armand Colin.

BERNARD, Y. et al. (1992). *La ville inquiète*. La Garenne-Colombes : Ed. de l'Espace Européen.

BERTHIER, N. (1998). *Les techniques d'enquête*. Paris : Armand Colin.

BLANQUART, P. (1997). *Une histoire de la ville : pour repenser la société*. Paris : La Découverte.

BODY-GENDROT, S., LUSSAULT, M. & PAQUOT, T. (2000). *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*. Paris : La Découverte.

BOLTANSKI, L. & THEVENOT, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

BONVALET, C. & SEGAUD, M. (1998). *Logement et habitat : l'état des savoirs*. Paris : La Découverte.

BORDONE, J. (1996). *La politique de la ville en fiches*. Paris : Editions La Lettre du Cadre Territorial.

BOUDON, P. (1969). *Pessac de Le Corbusier*. Paris : Dunod.

BOURDIEU, P. (1984 ; 1^{ère} éd. 1980). *Questions de sociologie*. Paris : Editions de Minuit.

BOURDIN, A. (1984). *Le patrimoine réinventé*. Paris : Presses Universitaires Françaises.

BOYER, J.-C. (2000). *Les banlieues en France*. Paris : Armand Colin.

- BRUN, J. (1994). « Essai critique sur la notion de ségrégation et son usage en géographie urbaine », dans J. Brun & C. Rhein (dir.) *La ségrégation dans la ville*, Paris : L'Harmattan, pp. 21-57.
- BURGEL, G. (1995). *La ville d'aujourd'hui*. Paris : Hachette.
- BURGEL, G. (2001). « Mémoire de la ville et recomposition urbaine », dans F. Loyer (dir.) *Villes d'Hier, Villes d'Aujourd'hui en Europe*, Paris : Fayard.
- CHALAS, Y. & DUBOIS-TAINE, G. (dir.) (1997). *La ville émergente*. Paris : Editions de l'Aube.
- CHESNEAUX, J. (2001). « Mémoire urbaine et projet urbain », dans T. Paquot (dir.) *Le quotidien urbain. Essais sur les temps des villes*, Paris : Ed. La Découverte.
- CHOAY, F. (1979). *L'urbanisme, utopies et réalités*. Paris : Editions du Seuil.
- CHOAY, F. (1992). *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Editions du Seuil.
- CHOAY, F. (1996). « De la démolition », dans B. Fortier *et al.* (dir.) *Métamorphoses parisiennes*, Paris : Pierre Mardaga/Pavillon de l'Arsenal.
- CHOMBARDE DE LAUWE, P.-H. (1982). *La fin des villes : mythe ou réalité*. Paris : Calmann-Lévy.
- DEHAN, P. (dir.) (1999). *Qualité architecturale et innovation*. Tome 1. PUCA, Ministère de l'Équipement.
- DI MEO, G. (1996). *Les territoires du quotidien*. Paris : Nathan.
- DRIANT, J.-C. *et al.* (1992). *Habitat et villes : l'avenir en jeu*. Paris : L'Harmattan.
- DUBEDOUT, H. (1983). *Ensemble, refaire la ville*. Paris : La Documentation française.
- DUBET, F. & LAPEYRONNIE, D. (1992). *Les quartiers d'exil*. Paris : Seuil.
- DURKHEIM, E. (1999 ; 1^{ère} éd. 1895). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- ELIAS, N. (1973 ; 1^{ère} éd. 1939 en langue allemande). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy.
- ESQUENAZI, J.-P. (2003). *Sociologie des publics*. Paris : Editions La Découverte.
- FIJALKOW, Y. (1998). *La construction des îlots insalubres. Paris 1850-1945*. Paris : L'Harmattan.
- FLAMAND, J.-P. (1989). *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*. Paris : La Découverte.
- FORTIN, J.-P. (1999). *Grands ensembles : l'espace et ses raisons*. Paris : PUCA/MELT.
- GAUDIN, J.-P. (1997). *Les nouvelles politiques urbaines*. Paris : Presses Universitaires de France.

- GENESTIER, P. (1996). *Vers un nouvel urbanisme : Faire la ville, comment ? Pour qui ?*. Paris : La Documentation française.
- GENESTIER, P. & BAUDIN (2002). *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*. Paris : La Documentation française.
- GIOVANNONI, G. (1998). *L'urbanisation face aux villes anciennes*. Paris : Seuil.
- GRAFMEYER, Y. (1994). *Sociologie urbaine*. Paris : Nathan.
- GUILLAUME, M. (1980). *L'invention du patrimoine*. Paris : Galilée.
- GUMUCHIAN, H. & MAROIS, C. (2000). *Initiation à la recherche en géographie*. Paris : Anthropos.
- HALBWACHS, M. (1950). *La mémoire collective*. Paris : Les Presses Universitaires de France.
- HAUMONT, A. et N. et RAYMOND, H. (1966). *Les pavillonnaires*. Paris : CRU.
- HUET, B. (1981). *Anachroniques d'architecture*. Bruxelles : Editions des Archives d'Architecture Moderne.
- HUGUES, E.C. (1996, trad. Fr.). *Le regard sociologique. Essais choisis*. Paris : EHESS.
- INGALLINA, P. (2001). *Le projet urbain*. Paris : Presses Universitaires de France.
- JENGER, J. (1993). *Le Corbusier. L'architecture pour émouvoir*. Paris : Gallimard.
- KAES, R. (1963). *Vivre dans les grands ensembles*. Strasbourg : Editions Ouvrières.
- KOPP, A. (1967). *Ville et révolution, architecture et urbanisme soviétiques des années vingt*. Paris : Anthropos.
- KOPP, A. (1975). *Changer la vie, changer la ville*. Paris : UGE.
- LABORD, H. (1971). *L'homme et la ville*. Paris : Flammarion.
- LACAZE, J.-P. (1987). *Aménager sa ville : les choix du maire en matière d'urbanisme*. Paris : Editions du Moniteur.
- LACAZE, J.-P. (1995). *La ville et l'urbanisme*. Paris : Flammarion.
- LE CORBUSIER. (1957). *La Charte d'Athènes*. Paris : Editions de Minuit.
- LEFEBVRE, H. (1960). *Le droit à la ville*. Paris : Anthropos.
- LEFEBVRE, H. (1970). *La révolution urbaine*. Paris : Gallimard.
- LEGER, J.-P. (1984). « Du curieux à l'inutile, les habitants face à l'innovation architecturale », dans M. Morales *et al.* (dir.) *Man-Environnement, Qualificative Aspects*, Barcelone : Publications i Edificions de la Universitat de Barcelona.
- LEGER, J.-P. (1990). *Derniers domiciles connus. Enquête sur les nouveaux logements 1970-1990*. Paris : Créaphis.

- LEVY, J. & LUSSAULT, M. (dir.) (2003). *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- LOYER, F. (dir.) (2001). *Villes d'Hier, villes d'Aujourd'hui en Europe*. Paris : Fayard.
- LUCAN, J. (1989). *France, Architecture 1965-1988*. Paris : Ed. Le Moniteur.
- LUSSAULT, M. (dir.) (1997). *Figures de l'urbain. Des villes, des banlieues et de leurs représentations*. Tours : Maison des Sciences de la Ville.
- MARIE, M. (1989). *Les Terres et les Mots. Une traversée des sciences sociales*. Paris : Méridiens-Klincksieck.
- MAY, N. *et al.* (dir.) (1998). *La ville éclatée*. La Tour d'Aigues : Editions de L'Aube.
- MENY, Y. & THOENIG, J.-C. (1989). *Politiques publiques*. Paris : Presses Universitaires Françaises.
- MERLIN, P. & CHOAY, F. (1988). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : Presses Universitaires Françaises.
- MERLIN, P. (1998). *Les banlieues des villes françaises*. Paris : La Documentation française.
- MONGIN, O. (1995). *Vers la troisième ville ?* Paris : Hachette.
- MONNIER, G. (2002). *Les Unités d'habitation en France*. Paris : Editions Belin-Herscher.
- MONNIER, G. & KLEIN, R. (2002). *Les années ZUP: architecture de la croissance (1960-1973)*. Paris : Picard.
- MUMFORD, L. (1964). *La cité à travers l'histoire*. Paris : Seuil.
- NOISETTE, P. & VALLERUGO, F. (1996). *Le marketing des villes. Un défi pour le développement stratégique*. Paris : Les Editions de l'Organisation.
- OLSON, M. (1978). *Logique de l'action collective*. Paris : Presses Universitaires de France.
- PANERAI, P., CATEX, J. & DEPAULE, J.-C. (1997). *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*. Paris : Editions Parenthèses.
- PACQUOT, T. & BEDARIDA, M. (dir.) (2004). *Habiter l'utopie, le Familistère Godin à Guise*. Paris : éd. De la Villette.
- PEILLON, P. (2001). *Utopie et désordre urbains. Essai sur les grands ensembles d'habitation*. Paris : L'aube éditions.
- PETONNET, C. (1982). *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*. Paris : Galilée.
- PINSON, D. (1992). *Des banlieues et des villes*. Paris : Les éditions ouvrières.
- PINSON, D. (1993). *Usage et architecture*. Paris : L'Harmattan.

- PINSON, D. (1996). *Architecture et modernité*. Paris : Flammarion.
- PRETECEILLE, E. (1973). *La production des grands ensembles*. Paris : Mouton.
- RAYMOND, H. *et al.* (1966). *L'habitat pavillonnaire*. Paris : C.R.U.
- RAYMOND, H. (1984). *L'architecture, les aventures spatiales de la Raison*. Paris : Centre George Pompidou.
- REMY, J. (2000). *Sociologie urbaine et rurale : l'espace et l'agir*. Paris : L'Harmattan.
- REYNAUD, J.-D. (1997). *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*. Paris : Armand Colin.
- RICOEUR, P. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Seuil.
- RONCAYOLO, M. (1990). *La ville et ses territoires*. Paris : Gallimard.
- SCHULTZ, A. (1987). *Le chercheur et le quotidien*. Paris : Méridiens Klincksieck, coll. « Sociétés ».
- SEGAUD, M. (dir.) (1995). *Espaces de vie, espaces d'architecture*. Paris : PCA/MELT.
- SEGAUD, M. *et al.* (dir.) (2002). *Dictionnaire de l'habitat et du logement*. Paris : Armand Colin.
- STRAUSS, A. (1992 ; 1^{ère} éd. américaine 1959). *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*. Paris : Editions Métailié.
- SUEUR, J.-P. (1998). *Demain, la ville*. Paris : La Documentation française (2 tomes).
- SUEUR, J.-P. (1999). *Changer la ville*. Paris : Editions Odile Jacob.
- STEBE, J.-M. (2002, 1^{ère} éd. 1999). *Crise des banlieues, sociologie des quartiers sensibles*. Paris : Presses Universitaires de France.
- STEBE, J.-M. & SUDANT, P. (2002). *Les gardiens d'immeuble au coeur de la ville*. Bruxelles : De Boeck.
- STEBE, J.-M. & MATHIEU-FRITZ, A. (2002). *Architecture, urbanistique et société. Idéologies et représentations dans le monde urbain*. Paris : L'Harmattan.
- STEBE, J.-M. (2005). *La médiation dans les banlieues sensibles*. Paris : Presses Universitaires de France. Coll. Le lien social.
- THOENIG, J.-C. (1985). « L'analyse des politiques publiques », dans M. Grawitz & J. Leca (dir.) (1985). *Traité de science politique*. Tome IV. Paris : Presses Universitaires Françaises.
- TOMAS, F. *et al.* (2003). *Les grands ensembles : une histoire qui continue*. Publications de l'Université de Saint-Etienne.
- TOUSSAINT, J.-Y. & ZIMMERMANN, M. (dir.) (1998). *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*. Liège : Mardaga.

VAYSSIÈRE, B. (1988). *Reconstruction, Déconstruction. Le hard french de l'architecture française des Trente Glorieuses*. Paris : Picard.

VERRET, M. (1979). *L'espace ouvrier*. Paris : Armand Colin.

WEBER, M. (1959 ; 1^{ère} éd. 1919). *Le savant et le politique*. Paris : Union générale d'Éditions.

Rapports et études

BIAU, V. (1991). *L'architecture comme emblème national*. Paris : Plan Construction Architecture, Cité-projets.

FORET, C. (1993). *Valorisation et dévalorisation dans la ville : le Musée urbain Tony Garnier ou la ré-invention d'une cité H.L.M.*. Rapport de recherche, Plan Urbain, Ministère de l'Équipement.

Groupe d'Étude et de Recherche en Urbanisme (GERU) (1995). *La démolition des logements sociaux*. Étude réalisée à la demande du Ministère du Logement.

GUEDEZ, A. & GIBOUT, C. (dir.) (2004). *Les dynamiques patrimoniales dans les villes moyennes*. Rapport pour le Ministère de la Recherche (ACI Ville).

LAISNEY, F. (1993). *Espaces publics et ré-urbanisation des grands ensembles*. Rapport de recherche, Institut d'études et de recherches architecturales et urbaines, Paris.

MOLEY, C. (1979). *L'innovation architecturale dans la production du logement social (1972-1978)*. Rapport de recherche, Plan Construction, Ministère de l'Équipement.

RAYMOND, H. & HAUMONT, N. (1972). *Habitat et pratique de l'espace. Études des relations entre l'intérieur et l'extérieur du logement*. Rapport de recherche, Ministère de l'Équipement et du logement.

VIGNAUD, P. (1999). *Pour le Renouvellement urbain*. Rapport présenté au Ministère délégué à la Ville.

Mémoires, thèses et H.D.R.

BERLAND-BERTHON, A. (2004). *La démolition des ensembles de logements sociaux. L'urbanisme entre scènes et coulisses*. Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et en Urbanisme, sous la direction de Jean Dumas, soutenue le 20 décembre 2004 à l'Université de Bordeaux III.

CHANCEAULME A. et al. (1994). *La démolition est-elle un outil de requalification urbaine ?*. Mémoire de stage, DESS Urbanisme et Gestion des Villes, Institut d'Urbanisme de Paris, Créteil.

LAHIDI, S. (1995). *Développement des quartiers et Architecture : La Rex Lobau à Nancy*. Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Henri Raymond, soutenue en juin 1995 à l'Université Paris X, Nanterre.

LELEVRIER, C. (2000). *Regroupements d'immigrés. Des catégorisations sociales aux processus de mobilité et d'accès au logement*. Thèse de doctorat en urbanisme, sous la direction de Catherine Bonvalet, soutenue le 19 janvier 2000 à l'Université de Paris-XII, Val de Marne.

MESNARD, I. (1997). *Pourquoi démolir les grands ensembles ? Le cas de la cité des Bosquets à Montfermeil*. Mémoire de DEA, Villes et Sociétés, Université de Lyon II.

PAYAN, S. (1991). *Démolition et logement social : regard sur la Société anonyme H. L. M. Emmaüs*. Mémoire de stage, Paris.

PENCREAC'H, V. (1993). *La démolition des ensembles HLM. Evaluation de l'action normative de l'Etat central à travers le rôle des DDE*. Mémoire de stage, Institut d'Urbanisme de Paris, Créteil.

STEBE, J.-M. (1993). *Evaluation de la politique publique de réhabilitation du logement social. Prolégomènes à une sociologie de l'évaluation*. Thèse de sociologie, sous la direction d'Henri Raymond, soutenue en octobre 1993 à l'Université de Paris, Nanterre.

VESCHAMBRE, V. (2006). *Patrimonialisation, démolition, mise en mémoire. Processus de marquage et d'appropriation symbolique de l'espace*. Habilitation à diriger des recherches, volume inédit, soutenue en 2006 à l'Université d'Angers.

Numéros spéciaux de revues

Annales de la Recherche urbaine : « *Patrimoine et modernité* », n° 72, septembre 1996.

Annales de la Recherche urbaines : « *Renouvellements urbains* », n°97, décembre 2004.

Diagonal, « *Dossier démolition* », n° 73, août 1988.

Diagonal : « *Oser la déconstruction* », n° 146, novembre-décembre 2000.

Ensembles : « *Habiter* », n° 44, novembre 1994.

Projet urbain : « *La pensée urbaine* », n° 5-6, novembre-décembre 1993.

Projet urbain : « *Réinsérer les grands ensembles* », n° 9, octobre 1996.

Projet urbain dans les Grands ensembles : « *compte-rendu des séminaires 1991-1992* »

- Projet urbain : « *Stratégies urbaines et grands ensembles* », n° 10, mars 1997.
- Projet urbain : « *Patrimoine et modernité* », n° 13, août 1998.
- Recherche sociale : « *Requalification (la) urbaine* », n°3-79, 1993
- Regards sur l'actualité : « *La ville en question* », n° 260, avril 2000, La Documentation française.
- Territoires : « *Dérives banlieues* », n° 319, juin 1991.
- Urbanisme : « *La décennie gâchée des grands ensembles. Dix ans après Dubedout* », n° 251, octobre 1991.
- Urbanisme : « *Mémoire et projet* », n° 303, nov-déc 1998.
- Urbanisme : « *Le projet urbain confronté à l'histoire bâtie* », hors-série n° 13, mars 2000.
- Urbanisme : « *Le Grand ensemble, histoire et devenir* », n° 322, janvier- février 2002.
- Urbanités : « *Casser les ghettos* », La Lettre d'informations de l'Institut régional de la ville, n° 15, mai 2001.

Articles de revues scientifiques et spécialisées

- ABALLEA, F. (1994). « Crise urbaine ou crise du discours sur la ville ». *Recherche sociale*, n°131, pp.3-17.
- BAUDROUET, C. (2001). « Faut-il détruire les grands ensembles ? ». *Comme la ville*, n° 03.
- BIZEUL, D. (1998). « Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause ». *Revue Française de Sociologie*, XXXIX-4, pp. 751-787.
- CHALAS, Y. (1988). « La routine : approche d'une dimension de la vie quotidienne à travers les pratiques d'habiter ». *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXXV, pp. 243-256.
- CHALAS, Y. (1992). « Les logiques de l'usage : besoin, désir et nostalgie d'être ». *Espaces et Sociétés*, n° 68, pp. 119-165.
- CHAVELET, C. (1998). « Heurs et malheurs de la LOV ». *Diagonal* n° 132.
- CHAVELET, C. (1998). « Une politique remise en question ». *Diagonal* n° 132.
- CHOAY, F. (2002). « Cité de la Muette, Drancy : le culte patrimonial ». *Urbanisme* n°325.
- DAMERY, C. (1999). « L'architecte sans l'usager ». *Urbanisme*, n° 307, pp. 74-77.
- DAMON, J. (1997). « La politique de la ville ». *Problèmes politiques et sociaux*, n° 784, La Documentation française.

- DEBANNE, J. (2001). « Moving into Mies : la vie dans le vide ». *Annales de géographie* n°620.
- DUARTE, P. (2000). « Les représentations de la dévalorisation urbaine ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 88, pp. 30-38.
- DUPAIN, J.-Y. (1998). « La cité radieuse de Firminy renaît de ses cendres ». *Etudes foncières* n°80.
- DIEBOLD, M-C. (1999). « Stratégie pour renouveler la ville ». *Diagonal* n° 138.
- DI MEO, G. *et al.* (1993). « Territoire, Patrimoine et formation socio-spatiale ». *Annales de géographie*, n° 573, pp. 472-502
- DI MEO, G. (1998). « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie ». *L'information géographique* n°3.
- DUARTE, P. (2000). « Les représentations de la dévalorisation urbaine chez les professionnels de la ville ». *Les Annales de la recherche urbaine* n° 88.
- FAURE, S. (2006). « De quelques effets sociaux des démolitions d'immeubles. Un grand ensemble HLM à Saint-Étienne ». *Espaces et sociétés*, n° 124-125, pp. 191-206.
- GEIDEL, S. (1992). « Les pratiques transformatrices dans le logement économique à Casablanca ». *Les cahiers de la recherche architecturale* n°27/28.
- GENESTIER, P. (2003). « Pourquoi démolir les grands ensembles ? ». *Les cahiers du DSU*, n° 38, pp. 44-47.
- GIBOUT, C. (1998). « Néo et postmodernisme : le mode architecturale comme discours public réaménagé ». *Quaderni*, n°35, pp.7-20.
- GRAVARI-BARBAS, M. (1998). « Belle, Propre, festive et sécurisante : l'esthétique de la ville touristique ». *Norois* n°178.
- HARBURGER, S. (1988). « Démolir et après ? ». *Ensembles* n° 19.
- HARBURGER, S. (1982). « Rien ne sert de démolir ? ». *revue H* n° 70.
- HUET, B. (1998). « Une génétique urbaine ». *Urbanisme* n°303, pp.25-29.
- JAILLET, M.-C. (2000). « La politique de la ville, une politique incertaine ». *Regards sur l'actualité* n° 260.
- JALABERT, G. (2001). « La ville : objet de recherche autonome ou reflet de la société ? ». 2^e chronique, Mutations sociales et villes éclatées, Science de la société, n°53, 2001.
- LANGÉ, J. & PANERAI, P. (2000). « Restructuration des grands ensembles ». *Diagonal* n° 88.

- LAPEYRONNIE, D. (1999). « La ville en miettes ». *Revue du MAUSS*, n° 14, pp. 19-33.
- LASNIER J.-F. (2000). « HBM, HLM, ZUP, ZAC... Les grands ensembles, patrimoine de demain. Principal legs architecturale du XX e siècle, le logement collectif peut-il être protégé ? ». *Le journal des Arts* n°97.
- LEGER, J.-M. (1983). « La modernité, un procès inachevé. Enquête dans six opérations d'habitat novateur ». *Archi-Crée*, n°194, pp.102-109.
- LEGER, J.-M. & GOTMAN, A. (1983). « Innovation technique, technique de l'habiter ? ». *Les Annales de la recherche urbaine* n°20.
- LEGER, J.-M. (1996). « L'architecture de l'habitation peut-elle être moderne ? ». *Cadernos do Noroeste vol. 9 (1)*. Universidade do Minho
- LEGER, J.-M. (2002). « Rêver, expérimenter, rectifier/comprendre. Les aventures de la « Bande active » (Y. Lion architecte) ». *Lieux communs*, n°6, pp.7-34.
- LEGER, J.-M. (2002). « Architectes et sociologues, des hommes de bonne volonté ». *Communications*, n°73, pp.125-148.
- LEFEVRIER, C. & PICHON-VARIN, F. (1995). « Démolir les grands ensembles... Et après ? ». *Cahier de l'IAURIF*, n°13, supplément habitat.
- LEVY, A. (1988). « Le Corbusier et la question de l'innovation ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n°37, pp. 55-67.
- LOUBIERE, A. (2001). « Grands ensembles : un débat encore passionnel ». *Urbanisme* n° 318.
- LUSSAULT, M. (1997). « Des récits et des lieux : le registre identitaire dans l'action urbaine », *Annales de géographie*, n°597, pp. 522-530.
- MADEC, P. (1997). « La modernité. Du temps de celui qui parle ». *Techniques et architecture*, n°431, pp. 53-57.
- MERCIER, G. (1998). « Patrimoine urbain et insignifiance ». *Les cahiers de Géographie du Québec*, n°116, pp. 269-273.
- MESNARD, I. & PLASSARD, F. (2000). « Faut-il démolir les banlieues ? ». *Géocarrefour* n° 75.
- MICOUD, A. & ROUX, J. (1996). « L'architecture en procès de réhabilitation ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 72, pp. 136-143.
- MONCOMBLE, F. (2002). « Démolir la cité, une ultime violence ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 92, pp. 41-47.

- MONNIER, G. (1983). « A propos de la protection du patrimoine du XX^e siècle ». *Les Cahiers de la Recherche architecturale*, n°13, pp. 49-52.
- MONS, A. (1989). « Imagerie urbaine, une symbolique différée ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 42, pp. 37-44.
- PARVU, S. (2003). « Demeures et démolitions. Les contresens de la modernité ». *Faces : Journal d'architectures*, n°52. pp.26-31.
- PAQUOT, T. (1999). « Le renouvellement urbain ». *Urbanisme* n° 308.
- PAQUOT, T. (2000). « Démolitions ». *Urbanisme*, n° 313, p.8.
- PINSON, D. (1992). « Du logement pour tous aux maisons en tous genres Ethnographie de l'habitat ouvrier en Basse-Loire ». *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°27/28, pp.151-164.
- RAYMOND, H. (1974). Habitat, modèles culturels et architecture ». *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, pp.50-53.
- RAYMOND, H. (1980). « Architectes et pavillons. Le lièvre moderne et la tortue modèle ». *A.M.C.* n° 51.
- RAYMOND, H. (1984/1985). « L'architecture ou l'habiter ». *Techniques et Architecture*, n° 357, pp. 41-43.
- RAYMOND, H. (1996). « L'usage du logement. Traduire ou trahir ». *Les cahiers de la Recherche architecturale*, n°37, pp.19-24.
- REICHLIN, B. (1997/1998). « Sauvegarde du moderne : questions et enjeux ». *Faces* n°42/43, pp.3-5.
- RENAUDIE, S. (2000). « Deux ou trois choses que je sais du renouvellement urbain ». *Urbanisme* n° 13 (hors série).
- RENAUD, H. (2000). « Vivre dans un immeuble dessiné par un grand architecte ». *Votre logement*, mai 2000, pp.17-22.
- SEGAUD, M. (1999). « L'usager, un homme de goût ». *Urbanisme*, n°307, pp.69-74.
- SEMMOUD, N. (2004). « La conquête économique des quartiers d'habitat social ». *Cahiers de Géographie du Québec*, n° 134, vol. 48, pp. 173-190.
- SIMON, P. (1995). « La politique de la ville contre la ségrégation ou l'idéal d'une ville sans divisions ». *Les Annales de la recherche urbaine* n° 68-69.
- STASZAK, J.-F. (2001). « L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur ». *Annales de géographie*, n°620, pp.339-363.
- VALKE, S. (2003). « La réparation, une approche des espaces urbains ». *Mots. Les langages du politique*, n°72, pp.29-43.

- VAYSSIERE, B. (1996). « Le logement social comme patrimoine ». *Projet urbain* n° 9.
- VAYSSIERE, B. (2002). « Pour une patrimonialisation délibérée ». *Urbanisme*, n° 322, pp. 77-79.
- VAYSSIERE, B. (2003). « Grands ensembles : pourquoi les démolir ? ». *Etudes foncières* n° 103.

Communications et actes de colloque

- Coll. (1987). Actes de la journée d'études Développement Social des Quartiers, « La démolition, élément d'un projet pour le quartier », Lille, le 24 novembre 1987.
- Coll. (2000). Compte-rendu du débat « Quelles nouvelles formes architecturales et urbaines pour les grands ensembles ? », URBAPONTS, DGUHC, Paris, le 9 novembre 2000.
- FAYOLLE-LUSSAC, B. (2003). De la stigmatisation à la monumentalisation du mouvement moderne : l'œuvre de Le Corbusier en Gironde. Actes de la 7^e conférence Docomomo, Paris.
- LAHMINE, N. (2003). « Innovations radicales et patrimonialisation dans le logement populaire : des exemples pour comprendre, enjeux et problèmes de ce rapprochement récent », communication au colloque « Habiter le patrimoine », publiée dans M. Gravari-Barbas (dir.) (2005). *Habiter le Patrimoine : enjeux, approches, vécu*, actes de colloque, Rennes : PUR.
- LAHMINE, N. (2003). « Démolition et mots liés dans les politiques d'aménagement des quartiers d'habitat social depuis les années 1980 », communication à la journée d'études « Les Mots de la Ville », Langues techniques et spécialisées de l'urbain, L. Coudroy de Lille et O. Ratouis (coord.), le 27 novembre 2003, Institut des Mers du Nord, Dunkerque.
- LEGER, J.-M. (2000). Le logement social et l'expérimentation. Actes des conférences « Les Mercredis de l'Utopie », 7 juin 2000.
- QUERCY, P. (2000). L'usage comme limite à l'expérimentation. Actes des conférences « Les Mercredis de l'Utopie », 7 juin 2000.
- ROBERT, Y. (1999). Pour une conscience plus anthropologique du patrimoine urbain. Actes du colloque international « Façadisme et Identité urbaine », entre le 28 et 30 janvier 1999.

ROJAS ARIAS, J-C. (2001). « La démolition des quartiers populaires comme politique urbaine. Le cas de la France et la Colombie », Communication au séminaire Prisma IV, Université de Toulouse Le Mirail, 10 et 11 mai 2001.

VOYE, L. (1987). Du modernisme au postmodernisme : le monumental architectural, in : Actes du colloque « Le Corbusier, la modernité et après ? », l'UCL, CIACO, Université Catholique de Louvain-la-Neuve.

VAYSSIERE, B. (2001). « Patrimonialiser les grands ensembles ? », communication aux Entretiens du patrimoine, publiée dans F. Loyer (dir.) (2001). *Villes d'Hier, villes d'Aujourd'hui*, actes des Entretiens du patrimoine. Paris : Fayard.

VESCHAMBRE, V. (2007). « Le processus de patrimonialisation ; revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », Cafés géographiques, novembre 2007

Articles de presse

ASCHER, F. (1997). « Le ghetto de la réhabilitation urbaine », Libération, 23 juin 1997.

BEHAR, D. (1993). « Crise des banlieues, crise de la ville », Libération, 10 novembre 1993.

BERNEAU, D. (2000). « La barre Renoir dynamitée, hier, à La Courneuve », L'Humanité, 9 juin 2000.

BERNEAU, D. (2000). « Banlieue 1990-2000. L'occasion des dix ans du ministère de la Ville », L'Humanité, 23 décembre 2000.

BISSUEL, B. (2001). « Marie-Noëlle Lienemann veut accélérer les opérations de démolitions dans les cités dégradées », Le Monde, 25 février 2001.

CHAMBON, F. (2000). « Les démolitions, nouveau remède miracle à la déprime des cités ghettos », Le Monde, 9 juin 2000.

CHAMBON, F. (1998). « Jean Dubuisson, grand patron de l'architecture moderne d'après- guerre », Le Monde, 24 janvier 1998.

CHARBONNIER, V. (2000). « Saint-Etienne démolit sa muraille de Chine », Le Monde, 22 mars 2000.

DUPONT, G. (2000). « La destruction des grands ensembles n'est plus taboue », Le Monde, 22 mars 2000.

GARIN, C. (1998). « Souvent contestées, les destructions de logements HLM se multiplient », Le Monde, 25 février 1998.

GARIN, C. (1998). « Dans certaines régions, plus de 20 % du parc social pourrait à terme disparaître », *Le Monde*, 25 février 1998.

GARIN, C. (1997). « La construction HLM recherche de faibles coûts et une architecture assagie », *Le Monde*, 19 juin 1997.

JEAN-LOUIS, A. (1991). « Pièces fonction et pièces plaisir. La conception de l'appartement évolue avec les changements de comportements. Les architectes s'adaptent », *Le Monde*, 10 avril 1991.

LELOUP, M. (2001). « Les HLM ont droit de cité », *L'Express* : dossier spécial « Logement social : ghetto ou monument ? », 24 mai 2001.

POY, C. (2001). « Une réhabilitation à la carte », *L'Humanité*, 10 février 2001.

SERAFINI, T. (2001). « Les démolitions d'immeubles HLM vont s'accélérer », *Libération*, 23 juin 2001.

WINTER, F. (1999). « L'échec du modèle Le Corbusier », *Libération*, 12 janvier 1999.

Éléments bibliographiques sur notre terrain d'étude

CARTON, A. (1996). *Grande-Synthe, de la cité dortoir à la ville jardin*. Mémoire d'étudiant en Ecole d'Architecture de Lille, juin 1996.

CASTELLS, M. & GODART, F. (1974). *Monopolville. L'entreprise, l'Etat, l'urbain*. Paris : Mouton.

LAFAYE, C. (1999). *Un quartier comme les autres ? Regard anthropologique sur le fonctionnement social et urbain du quartier Europe-Nord*. Rapport d'étude commandité par la ville de Grande-Synthe, Institut des Mers du Nord, Dunkerque.

LAHMINE, N. (2001). *La démolition des grands ensembles à travers l'exemple de Grande-Synthe*. Mémoire de DEA, Université du Littoral Côte d'Opale.

LAHMINE, N. (2004). *Lumière sur la ville invisible à travers le spectre des rénovations de quartiers HLM. L'exemple de Grande Synthe*. Colloque jeunes chercheurs « Ville visible, ville invisible », Paris, 22 octobre 2004.

LAHMINE, N. (2004). « La démolition du logement social. L'expérience de Grande-Synthe ». *Les annales de la recherche urbaine* n° 97.

LEVY, E. (1988). « Grande-Synthe : le projet urbain passe par la démolition ». *Ensembles* n° 19.

RATOUIS, O. & SEGAUD, M. (1996). *Dunkerque : un rapport exemplaire entre agglomération et Etat ?*. Rapport de recherche, Plan Urbain, Ministère de l'Équipement.

RATOUIS, O. (2003). « Le tout et la partie : des catégories de l'urbain à nommer ». *Mots. Les langages du politique* n° 72, pp.13-27.

Source Internet

AVITABILE, A. « Point de vue sur le renouvellement urbain » : <http://topogéo.free.fr/art18.htm>.

CASTELLS, M. & GODART, F. (1974). *Monopolville. L'entreprise, l'Etat, l'urbain*. Paris : Mouton.

BRIERE, J-P. « La politique de la ville » : <file:///A:/historique de la politique de la ville.htm>

DRIANT, J-C. « Démolir les grands ensembles ? » : <http://www.foncier.org/articles/85/85Driant.htm>

GAUDIN, S. «Murs après murs : Les jeunes face aux politiques de rénovation urbaine. L'exemple de la démolition dans deux quartiers d'habitat populaire bretons» : <http://sejed.revues.org/document823.html>.

GRAFMEYER, Y. « La ville et ses sociologies » : file:///A:/Yves Grafmeyer_ La ville et ses sociologies.htm

PIRON, O. « Le logement social sous la contrainte du marché » : <file:///A:/Le logement social.htm>